



*Liberté - Égalité - Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COMMANDEMENT  
DE LA FORMATION DE  
L'ARMÉE DE TERRE

*DIVISION  
ENSEIGNEMENT  
FORMATION*

TOURS, LE 04 MARS 2003

N° 3705/COFAT/DEF/BIS/ICOM/AGUER/MONT/1

Le général de corps d'armée Michel POULET  
commandant de la formation de l'armée de terre

à

destinataires « in fine »

Objet :

Notice provisoire sur l'instruction des unités élémentaires PROTERRE

Référence :

Lettre n°0652/DEF/EMAT/BCSF/SIC du 15 juillet 2002.

Pièce jointe: 1

Par lettre citée en référence, le CoFAT a été désigné pour rédiger « une notice sur l'instruction des unités PROTERRE » en liaison avec l'EMAT/BPO, le CFAT et le CFLT.

Cette notice, présentée en pièce jointe, décrit les missions communes à l'armée de terre (MICAT) **déclinées au niveau du groupe, de la section et de la compagnie à deux sections**. En préambule, elle rappelle le cadre dans lequel ces missions sont appelées à être exécutées.

J'ai donc l'honneur de vous adresser ce document pour application et à titre provisoire. Il doit servir de base à la préparation des modules tournants PROTERRE et pourra dans l'avenir utilement s'enrichir de vos avis et observations. A cet effet, un point de situation sera effectué à l'été 2004.

Par ordre

Le Général DELOCHRE

Chef d'état-major

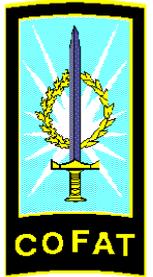
Pour le chef d'état-major et par suppléance

Le Colonel de LABARTHE

Chef de la Division Logistique



# NOTICE PROVISOIRE



## SUR L'INSTRUCTION DES UNITES ELEMENTAIRES PROTERRE\*



\* PROTERRE : projection, pour accomplir des missions principalement de protection, de professionnels de l'armée de terre.



## PREAMBULE

- 1- Cette notice provisoire sur l'instruction des unités élémentaires PROTERRE est un aide-mémoire tactique utile pour l'étude des missions communes de l'armée de terre. Elle s'appuie sur l'enseignement dispensé dans les écoles de formation initiale, fait référence à quelques fiches du recueil de savoir-faire crises édité par le CoFAT en 1993 et s'inspire parfois de procédés utilisés par des armées étrangères.
  
- 2- La structure PROTERRE et les MICAT ont pour but de :
  - remplacer la notion imprécise de TTA ;
  - réduire l'atomisation des unités ;
  - soulager les unités d'infanterie de missions non spécifiques ;
  - relancer la préparation des unités pour remplir les missions communes à l'armée de terre.

A la place de la notion TTA qui regroupait à la fois des phases d'instruction, des missions opérationnelles parfois mal ciblées et des structures déconnectées des structures organiques des unités, 3 nouvelles notions ont été définies :

- l'instruction militaire fondamentale (IMF) qui relève de la formation et de l'instruction individuelle des cadres et des EVAT ;
  - les MICAT, qui sont des missions de base non spécifiques d'un métier, mais qui doivent être connues de tous les types d'unités hors infanterie ;
  - la structure PROTERRE qui repose sur l'effectif de la plus petite unité organique recensée ( l'escadron LECLERC).
- 
- 3- Le concept PROTERRE-MICAT s'applique lors des MCD dans les DOM-TOM, en Afrique, en OPINT et en OPEX. Les unités PROTERRE doivent être engagées dans un climat de basse intensité, de faible sensibilité et en dehors de toute logique de métier.

Ce préambule est complété par un sommaire, un extrait du concept et un tableau récapitulatif des missions et structures.

## SOMMAIRE

<b>MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<b>Préambule</b>	1
<b>Rappel du concept PROTERRE - MICAT (extraits).</b>	3
<b>Tableau récapitulatif</b>	8
<b>Définition de la menace</b>	9
<b>Le combat du groupe</b>	10
Généralités	11
Les actes élémentaires du groupe	14
Les aptitudes particulières	18
Les techniques de commandement	20
Les cadres d'ordre du chef de groupe	23
Les missions du groupe	29
<b>Le combat de la section</b>	39
Généralités	40
Les actes élémentaires de la section	43
Les techniques de commandement	54
Les missions	64
<b>Le combat de la compagnie PROTERRE</b>	74
Les techniques de commandement	75
Les missions	81
<b>Les annexes</b>	83
Devoirs et responsabilités du militaire au combat	84
L'escorte de convoi	85
La fouille	87
Evacuation de ressortissants	91
Camp d'accueil en département français de "personnes déplacées"	96
La patrouille	98
Tenir un point de contrôle	101
Sensibilisation a la menace engendrée par la pollution du champ de bataille	103
La mise en œuvre de l'appui manœuvre ALAT	110
Le combat de nuit	119
Le combat défensif de nuit	123
Le combat en localité	125

## Rappel du concept PROTERRE – MICAT (extraits)

Toutes les unités des forces doivent d'abord impérativement maîtriser leur métier principal. Néanmoins, l'expérience montre qu'elles sont souvent employées en dehors de leur métier premier, notamment comme unités "TTA". Par souci d'accroître leur efficacité dans ce cas de figure, les unités élémentaires PROTERRE devront désormais être capables de remplir des **missions communes à l'armée de terre** (MICAT), bien décrites et délimitées.

C'est pourquoi les MICAT sont définies comme des missions opérationnelles pouvant être confiées en tout lieu aux unités engagées, uniquement dans un contexte de basse intensité, en dehors de leur domaine de spécialité et sans moyens spécialisés.

Les MICAT comprennent :

1. cinq missions, principalement de sauvegarde (sûreté, sécurité, défense) :
  - 1.a. surveiller ;
  - 1.b. soutenir ;
  - 1.c. boucler une zone ;
  - 1.d. tenir ;
  - 1.e. interdire.
2. quatre procédés génériques complémentaires :
  - 2.a. escorter (un convoi, un prisonnier, une autorité, des réfugiés, du ravitaillement,...) ;
  - 2.b. patrouiller ;
  - 2.c. réaliser un point de contrôle ;
  - 2.d. armer un centre d'évacuation dans le cadre notamment d'une RESEVAC (mission d'évacuation de ressortissants).

### Eléments PROTERRE

#### DEFINITION

L'élément de projection terre (PROTERRE) est constitué à partir d'une seule unité élémentaire de la FAT et de la FLT engagée en dehors de son métier premier pour remplir des missions MICAT. Son engagement est **toujours** précédé d'une mise en condition opérationnelle. Toutes les unités des forces terrestres sont susceptibles de constituer un élément PROTERRE.

#### CAPACITES

L'élément PROTERRE offre à son employeur la garantie d'une :

- plus grande cohésion,
- solide expérience opérationnelle acquise dans l'accomplissement du métier premier,
- aptitude à accomplir les missions MICAT,
- autonomie opérationnelle,
- meilleure efficacité découlant du respect des structures organiques.

*Néanmoins, limité en effectifs, en armement et en équipement, l'élément PROTERRE n'a pas vocation à conduire des missions offensives et à combattre dans des milieux trop spécifiques, nécessitant à ce titre des compétences particulières comme la haute montagne et les zones désertiques par exemple.*

Cet élément ne peut pas mener d'actions de contrôle de foules mais peut participer à des mesures de sauvegarde face à une foule hostile. En revanche, sur réquisition de l'autorité civile dans le cadre de l'IIM 500, les unités élémentaires PROTERRE déjà constituées peuvent participer, en tant que force de 3<sup>ème</sup> catégorie, à la mission de maintien de l'ordre sur le territoire national au même titre que toutes les unités de l'armée de terre (1). De même, elles sont susceptibles de remplir des missions d'assistance aux populations (aide humanitaire, service public).

## **CONSTITUTION**

### **Principes de constitution**

*En plus des objectifs définis dans la première partie de ce document, la constitution des unités élémentaires PROTERRE tient compte de la disparité des unités élémentaires de l'armée de terre, et d'un taux d'absentéisme moyen d'environ 30%. Tout engagement PROTERRE a aussi nécessairement des conséquences préjudiciables à l'entretien des compétences correspondantes au métier premier. Ce constat initial fonde les principes retenus pour constituer les éléments PROTERRE :*

- toute unité élémentaire appartenant aux corps de troupe de la FAT ou de la FLT, à l'exception de petites unités très spécifiques, réduite à 70% doit être en mesure de mettre sur pied une unité élémentaire de type PROTERRE aux ordres de son capitaine commandant ;
- la section PROTERRE constitue le plus petit élément pouvant être engagé;
- l'élément PROTERRE peut être renforcé d'un complément de spécialistes pour répondre aux besoins spécifiques de la mission ;
- toutes les unités élémentaires PROTERRE ont une organisation identique.

Le respect des structures ne suffit pas pour créer un élément PROTERRE. Ce dernier doit être capable de remplir les MICAT et avoir suivi une mise en condition opérationnelle adaptée à sa future mission avant son engagement.

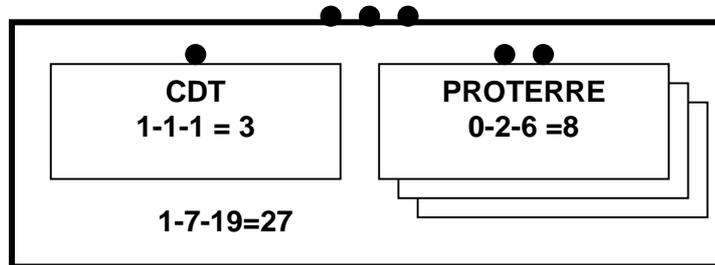
Le soutien des éléments PROTERRE est assuré soit par l'unité supérieure dont elle dépend, soit par une unité géographiquement proche (soutien zonal). Le principe retenu est défini lors de la constitution de l'élément.

(1) en application de la notice relative à la préparation des armées aux opérations de maintien de l'ordre : notice n°487/DEF/EMA/EMP.3/DR du 28 avril 1997.

## Organisation

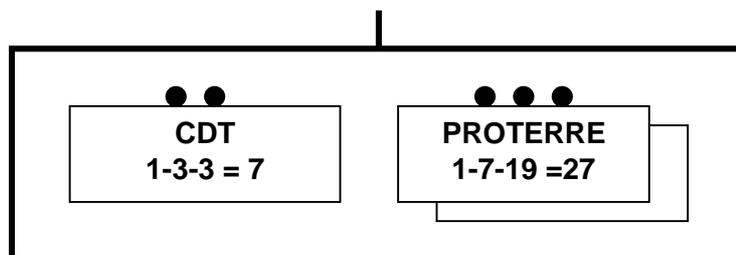
### La section PROTERRE

Élément de base en organisation et en emploi, la section PROTERRE comprend 27 militaires appartenant si possible à une même section organique et au minimum à la même unité élémentaire. Elle est construite sur une structure ternaire.



### L'unité élémentaire PROTERRE

C'est l'adjonction de deux sections et d'un élément de commandement fournis par la même unité élémentaire aux ordres de son commandant. Elle totalise un effectif de 61 militaires et est organisée comme suit :



### Principes d'équipement

Compte tenu de leurs missions, les éléments PROTERRE disposent d'un armement leur permettant notamment de faire face à une menace blindée réduite.

Les équipements sont conformes au catalogue des matériels techniques (CDMT) pour les forces de présence et de souveraineté et au tableau unique effectifs matériel (TUEM) pour celles en OPEX. En métropole, les équipements sont prescrits par l'OAL et autant que possible organiques.

### Principes de préparation opérationnelle

L'ensemble du personnel doit être capable de remplir sa mission dès son arrivée sur le lieu de son emploi. A cet effet, l'instruction individuelle et collective des unités élémentaires appelées à constituer des unités élémentaires PROTERRE doit intégrer les MICAT, avec naturellement une adaptation particulière à la zone géographique d'engagement pendant la période de mise en condition opérationnelle.

Le cycle de projection décidé par le CEMAT détermine la durée de la mission.

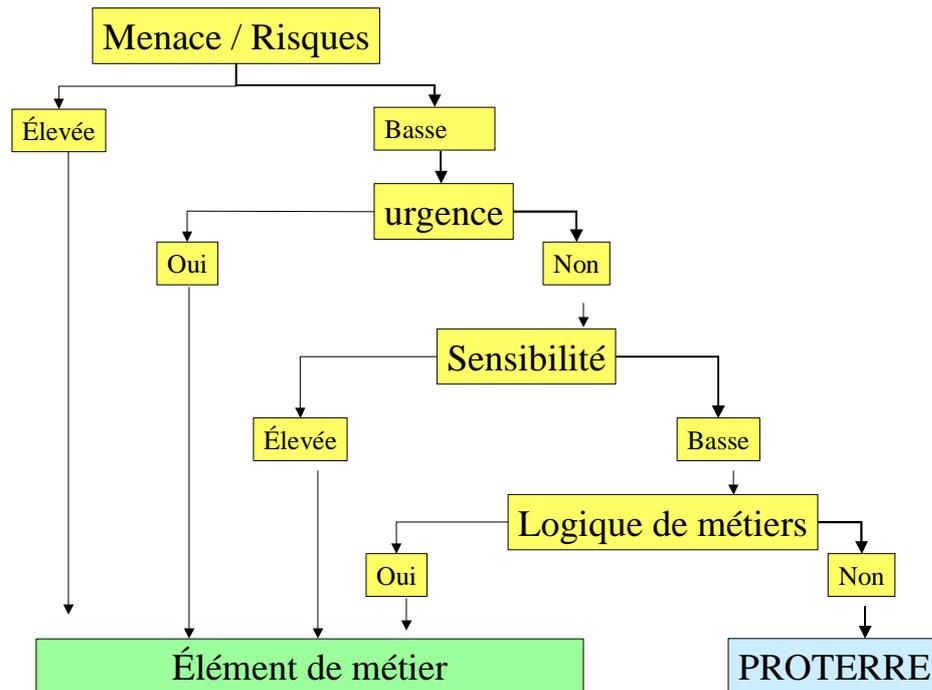
## Responsabilités

La préparation opérationnelle des unités PROTERRE obéit aux principes généraux : normée par le CoFAT, elle est organisée, conduite et contrôlée par les chefs de corps (niveau 1) et les commandants de brigade (niveau 2).

## EMPLOI

### Critères d'engagement

Le processus des engagements (OPEX comme OPINT) peut être schématisé comme suit :



Les éléments PROTERRE ont donc vocation à être engagés sans urgence pour conduire des missions ne justifiant pas un recours aux fonctions opérationnelles dans des zones d'opérations évaluées comme peu sensibles et peu menacées. Cela ne veut pas dire pour autant qu'un détachement PROTERRE déployé dans ces conditions n'est pas à même de faire face, au moins temporairement et localement, aux conséquences d'une dégradation rapide de la situation. La relève éventuelle de ces détachements par des unités spécialisées, en cas de risque de détérioration durable de la situation, relève d'une décision du CEMA à partir de l'appréciation des autorités militaires responsables de leur emploi.

Lorsque les conditions d'engagement décrites précédemment sont réunies, il est envisageable de projeter des éléments PROTERRE au sein des forces de présence ou en OPEX. En cas de détérioration de la situation pendant leur séjour, ils peuvent notamment participer à une action d'évacuation de ressortissants, dans la limite de leurs capacités. Les éléments PROTERRE pourraient naturellement aussi participer à une projection régionale, une coopération régionale, une manœuvre bilatérale ou multinationale.

## **Responsabilités dans l'emploi des unités PROTERRE**

### Commandement opérationnel

Le CEMA exerce le commandement opérationnel (OPCOM) de tous les éléments militaires français engagés en OPEX, OPINT ou déployés au sein des forces de souveraineté ou de présence. Seul le commandement opérationnel autorise le déploiement des unités et leur réaffectation.

### Commandement organique

L'armée de Terre, au titre de commandement organique, est responsable de la préparation et de la mise en condition des forces, comprenant l'élaboration des éléments de doctrine, l'instruction, l'entraînement et l'équipement.

Les COMTERRE, représentants du commandement organique d'armée auprès des COMSUP et COMFOR, assurent le commandement organique des forces terrestres déployées outre-mer, dans les DOM et les TOM, ainsi qu'au Sénégal et à Djibouti. Les COMTROUP (Côte d'Ivoire et Gabon) assurent en plus les responsabilités du contrôle opérationnel et du contrôle administratif pour les forces terrestres.

### Conditions particulières d'emploi

Sous réserve d'une nécessité opérationnelle impérative et urgente, le commandant des unités françaises peut décider, sous sa responsabilité, de confier à un élément PROTERRE déjà projeté des missions qui ne sont pas des MICAT. L'évaluation locale de la situation et les capacités particulières de l'unité seront alors des critères déterminants. Il appartient à cette autorité d'utiliser toutes les possibilités pour assurer une préparation opérationnelle de circonstance la plus adaptée et la plus complète possible.

## TABLEAU RECAPITULATIF

	MISSIONS	PROCEDES	REACTIONS
<b>GROUPE</b> 0/2/6	<ul style="list-style-type: none"> <li>- reconnaître</li> <li>- éclairer</li> <li>- surveiller</li> <li>- appuyer</li> <li>- tenir (défendre)</li> <li>- couvrir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- patrouiller</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réagir à une embuscade</li> <li>- rompre le contact</li> </ul>
<b>SECTION</b> 1/7/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surveiller</li> <li>- tenir</li> <li>- interdire</li> <li>- soutenir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser un point de contrôle</li> <li>- escorter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- riposter</li> <li>- neutraliser</li> <li>- détruire</li> </ul>
<b>COMPAGNIE</b> 3/17/41	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surveiller</li> <li>- tenir</li> <li>- interdire</li> <li>- soutenir</li> <li>- boucler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- armer un centre de regroupement et d'évacuation dans le cadre d'une RESEVAC</li> <li>- armer un camp de « personnes déplacées »</li> </ul>	

### ANNEXES :

- devoirs et responsabilités du militaire au combat
- l'escorte de convoi
- la fouille
- évacuation de ressortissants
- organisation d'un camp d'accueil en département français
- la patrouille
- tenir un point de contrôle
- mise en œuvre de l'appui manœuvre ALAT
- le combat de nuit
- le combat défensif de nuit
- le combat dans les localités

## 1- LA MENACE

La principale menace découle du scénario 3 du livre blanc, décrit dans le CD-ROM de l'armée de terre édité par le CDES (édition 2003). Le but de cet ennemi « BRIQUE » est de menacer la sécurité d'un département ou d'un territoire français d'outre mer, qu'il soit insulaire ou continental. Il pourrait agir initialement comme suit :

Bandes armées\* composées de 5 à 20 personnes dotées d'un armement individuel et collectif léger ainsi que de véhicules non protégés, capables de mener des actions brèves et brutales ainsi que de créer un climat d'insécurité, pouvant précéder ou accompagner une action d'envergure.

(\*) Les modes d'action possibles des bandes armées peuvent être les suivants :

- coup de main sur des bâtiments administratifs, économiques ou de diffusion de l'information ;
- raid à portée limitée visant à détruire des moyens de communication, des dépôts,...;
- harcèlement des forces de police ou militaires par engagement de moyens limités, très disparates, voire de fortune, y compris les mines et les pièges...
- actions terroristes à fort impact psychologique, se manifestant par des attentats, des prises d'otage et/ou des actions commandos suicides et pouvant s'appuyer sur un soutien local.

**Secondairement**, dans le cadre d'une situation stabilisée, les UE PROTERRE pourraient être impliquées dans les scénario 4 et 5 (opération extérieure et forces de présence).

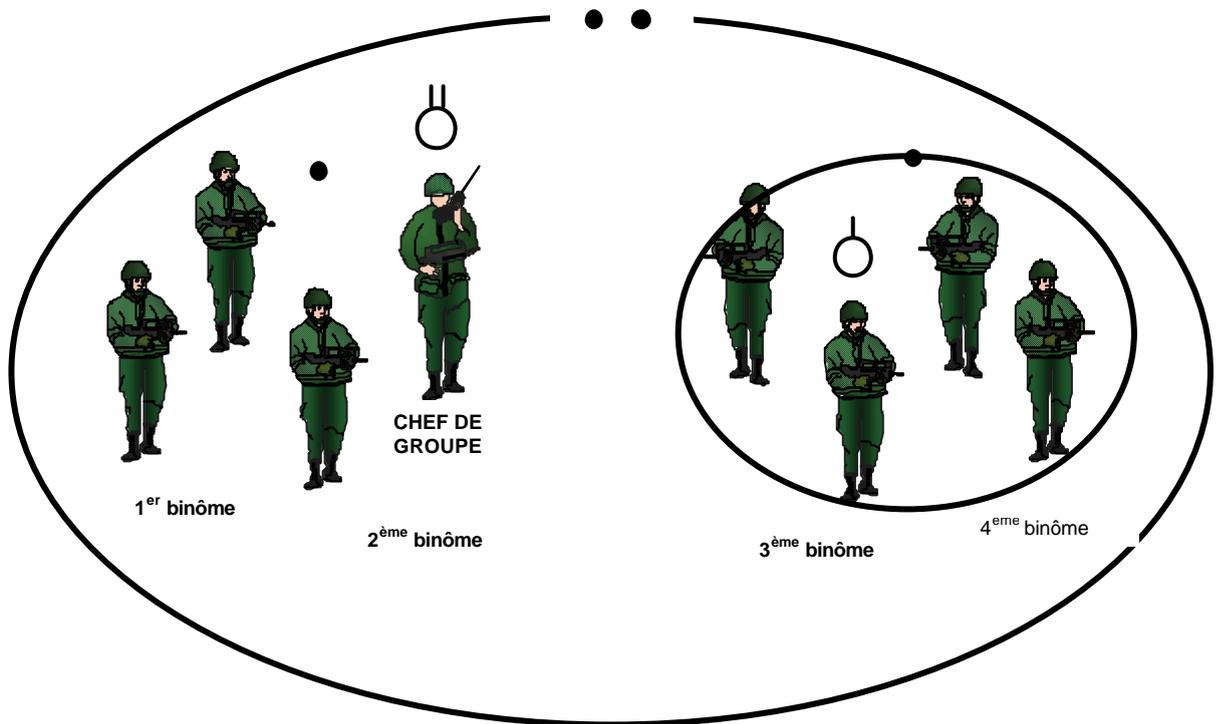
## **2- LE COMBAT DU GROUPE**

## 2.1- GENERALITES

### LE GROUPE

Le groupe PROTERRE, aux ordres d'un chef de groupe, peut être articulé en équipes composées, en vue de remplir des missions simples de sûreté et de défense, dans le cadre d'un élément plus important ou de façon autonome.

Tout détenteur du BSAT, sans distinction de fonction opérationnelle, doit pouvoir commander un tel groupe, apte à recevoir une mission contre véhicule dès qu'il est doté d'une arme antichar.



EXEMPLE D'ARTICULATION D'UN GROUPE PROTERRE

## **ROLE DU CHEF DE GROUPE**

### 1 - Généralités

Le chef de groupe reçoit sa mission du chef de section, et l'exécute en coordonnant l'action de ses équipes. Sachant faire preuve d'initiative, le chef de groupe est **un meneur d'hommes et un exemple** pour ses subordonnés. Il veille à leur maintien en condition en vue du combat, tant lors des phases intensives de l'action pendant lesquelles il doit avoir le souci permanent de la sûreté de son personnel, que lors des périodes moins denses pendant lesquelles il organise leur repos ou l'entretien des matériels et contrôle l'application des mesures d'hygiène.

### 2 - Rôles Particuliers

Le chef de groupe commande en permanence ses chefs d'équipe, auxquels il précise plus particulièrement les ordres pour le combat.

- Avant l'action, le chef de groupe :

- donne un ordre préparatoire et en contrôle l'exécution ;
- contrôle le parage de son véhicule, le bon fonctionnement de son poste radio et de l'ensemble de ses matériels ;
- fait prendre les dispositions de combat.

- En cours de progression, le chef de groupe s'assure :

- du maintien de la direction générale ;
- de l'application des mesures de sûreté fixées par le chef de section (vitesse, maintien des distances et des intervalles, guet aérien et terrestre, discrétion radio, protection NBC) ;
- du maintien de la liaison avec les autres véhicules ou groupes de la section ;
- du maintien de la permanence de l'observation et de la capacité de riposte.

- Lorsque le groupe débarque pour conduire une action, le chef de groupe :

- donne les missions aux équipes et se place au sein de son groupe de façon à pouvoir commander directement l'action de tous ses éléments ;
- combat avec l'équipe chargée de l'action principale. Face à un ennemi blindé léger, il peut commander directement l'action du binôme antichar ;
- dirige l'action des deux équipes ;
- commande et conduit le tir de ses éléments, en assurant une stricte discipline du feu et en suivant la consommation en munitions.

- En fin d'action, le chef de groupe :

- fait prendre un dispositif de sûreté rapprochée en précisant les missions aux équipes ;
- rend compte de son action, en précisant notamment les pertes infligées et subies, et l'état quantitatif et qualitatif de ses matériels. Il demande ou organise l'évacuation sanitaire des blessés et demande les ravitaillements nécessaires.

## **L'ADJOINT DU CHEF DE GROUPE**

Le chef de groupe dispose d'un chef de groupe adjoint, à qui il peut confier le commandement d'une équipe.

## **ROLE PARTICULIER DU CONDUCTEUR**

Le conducteur entretient, conduit, défend son véhicule.

Responsable de l'entretien journalier et hebdomadaire de son véhicule, il effectue les opérations (contrôles, graissage) prévues par le guide d'entretien du véhicule.

### Avant le départ :

Il vérifie les pleins, l'état et la pression des pneus, le fonctionnement de l'éclairage et des freins, la présence du lot de bord, de la trousse d'urgence et de l'extincteur.

### En marche :

il se tient prêt à réagir sans délai aux ordres du chef de groupe, il surveille le fonctionnement du moteur, contrôle le tableau de bord et rend compte des anomalies.

### A l'arrêt :

Il poste son véhicule de manière à dégager la voie, le dissimuler aux vues, permettre un nouveau départ rapide. Il procède sur ordre au camouflage, il inspecte son véhicule et rend compte de toute défektivité constatée. En permanence, il se tient prêt à exécuter les ordres du chef de groupe ou du caporal d'échelon. En fin de journée ou à l'occasion des ravitaillements, il effectue les pleins (essence, eau, huile) ainsi que les vérifications qui lui incombent.

## 2.2- LES ACTES ELEMENTAIRES DU GROUPE

Le groupe exécute collectivement les trois actes élémentaires suivants :

- SE DEPLACER ;
- S'ARRETER, TOMBER EN GARDE ;
- EMPLOYER SES ARMES.

### SE DEPLACER

Les modes de progression sont :

- la marche normale ;
- le bond collectif, utilisé pour franchir un passage découvert, surveillé ou battu ;
- le bond par binôme ou individuel, utilisé pour progresser sous le feu.

Les bonds sont exécutés au commandement donné à la voix ou aux gestes.

COMMANDEMENT du BOND :

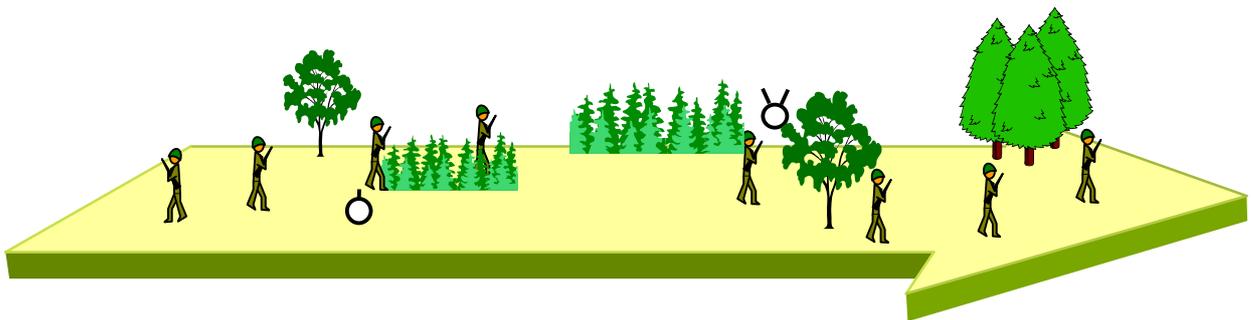
- POUR UN BOND .....(du groupe, par équipe, par binôme, homme par homme) ;
- DANS L'ORDRE .....(éventuellement) ;
- PREPAREZ-VOUS ;
- EN AVANT !

Le groupe en déplacement utilise trois formations :

#### 1 - En colonne

Cette formation permet une progression à bonne allure et de nuit, ainsi que l'utilisation d'un cheminement. Elle n'est pas rigide, les équipes ou les binômes successifs adoptant la formation la plus adaptée au terrain. Tout en évitant les resserrements, la distance entre les binômes doit permettre le commandement à la voix et aux gestes.

Le chef de groupe est en tête de son groupe loin de l'ennemi ou en deuxième échelon. Il progresse derrière le binôme de tête en premier échelon.

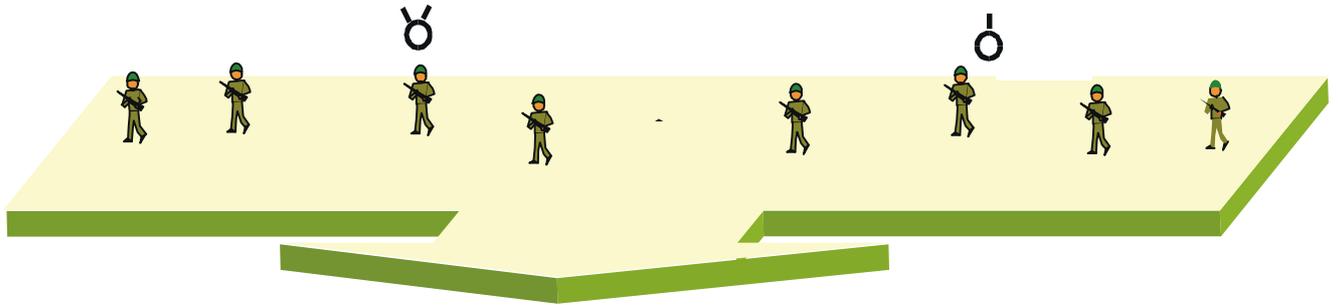


EXEMPLE DE FORMATION EN COLONNE EN PREMIER ECHELON

## 2 - En ligne

Cette formation a essentiellement pour but de réduire la vulnérabilité aux feux adverses afin de faciliter :

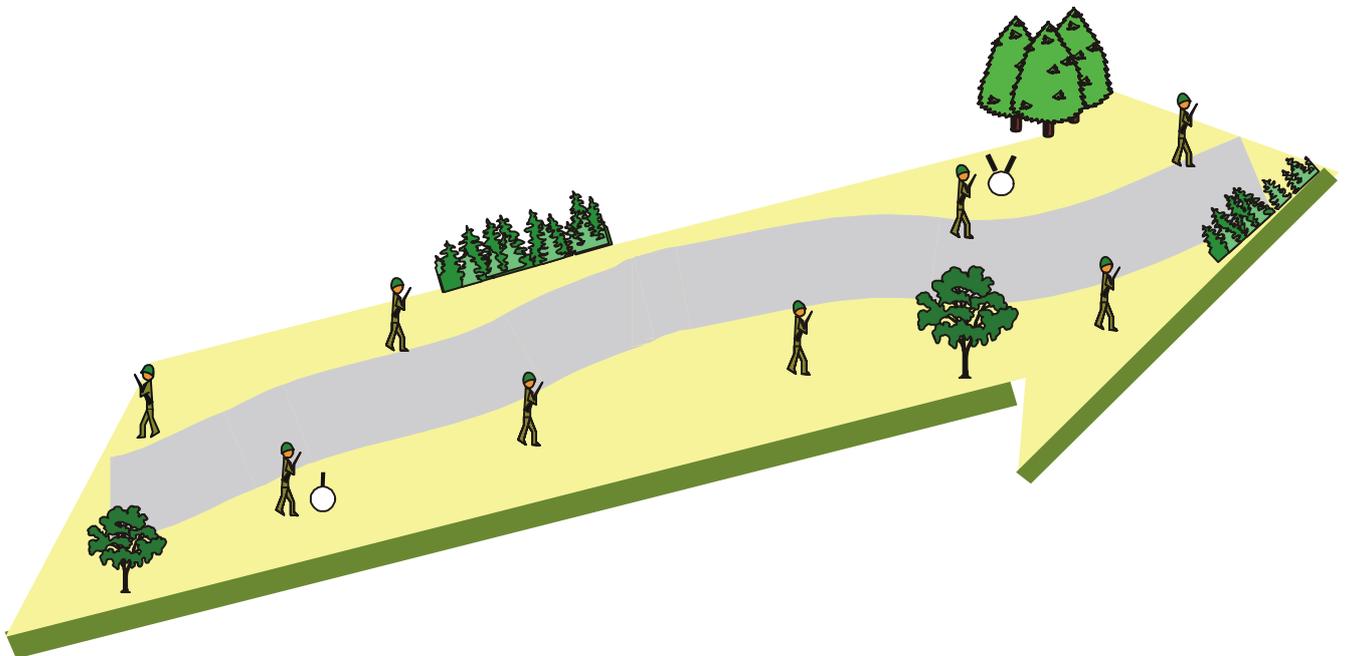
- le franchissement d'une crête, d'une route, d'une coupure ou d'une bande de terrain ;
- l'abordage d'une lisière ;
- l'assaut.



## 3 - En colonne double ou par équipes accolées.

Dans cette formation, les équipes progressent côte à côte, avec un intervalle variable. Cette formation permet de progresser rapidement de part et d'autre d'une main courante, ou de faire face simultanément à deux directions.

Comme dans la formation précédente, le chef de groupe se place avec l'équipe qui semble la plus exposée, ou celle ayant la mission principale ( AC par exemple).



## S'ARRETER, TOMBER EN GARDE

Arrivé à chaque limite de bond, ou au commandement du chef, le groupe s'arrête.

- Dans un premier temps, le chef de groupe « jette » un dispositif de mise en garde immédiate, en déterminant rapidement les zones de terrain dans les limites desquelles les équipes, ou les binômes, vont se poster.
- Dans un deuxième temps, il définit à chaque équipe, ou binôme, un secteur d'observation (ou de tir) en faisant en sorte que les secteurs se recourent.
- Enfin il donne éventuellement des consignes particulières si le stationnement doit se prolonger.

### Cas du groupe disposant d'une arme antichar

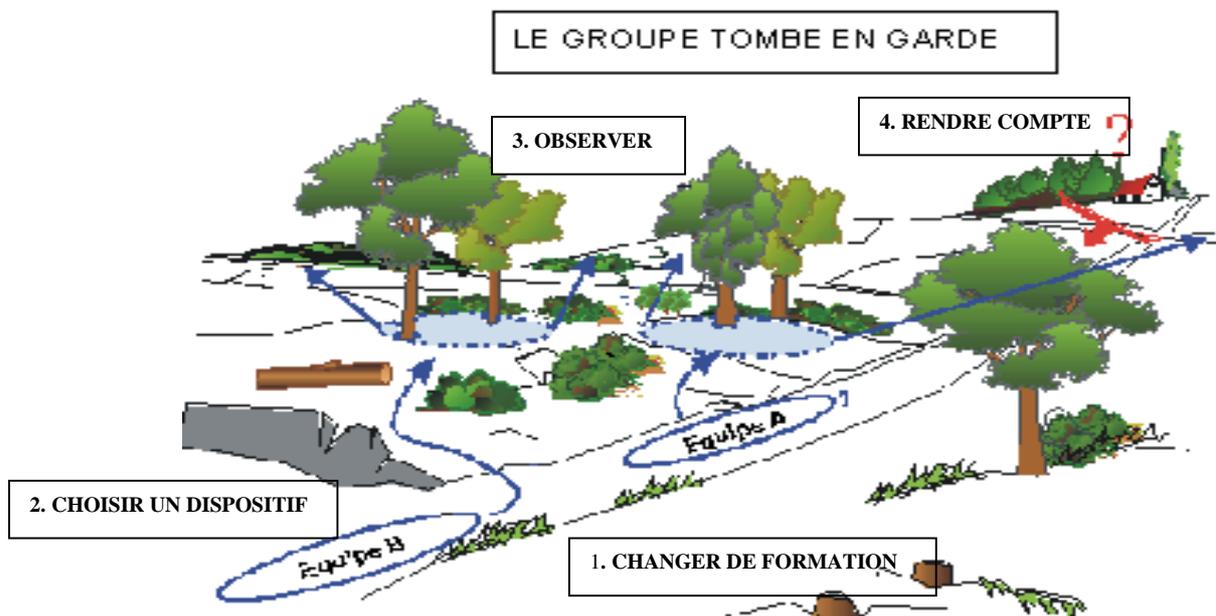
Lorsque le groupe est doté d'une arme antichar, le chef de groupe veille plus particulièrement à l'installation de cette arme et organise son stationnement autour du binôme qui la sert afin d'en assurer le sûreté.

Le chef d'équipe qui la commande se verra préciser éventuellement par le chef de groupe la place exacte de mise en batterie de cette arme, sous la forme :

« Ici face à telle direction, en batterie ! »

Puis il lui donne ses consignes avec le PMSPCP.

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
CHOISIR UN DISPOSITIF ET DONNER DES ORDRES	• placer les binômes ou parfois les combattants, ZMSPCP.
OBSERVER ET ECOUTER	• répartir les missions de guet et préciser les consignes.
PREPARER LE COMBAT PAR LE FEU	• définir les consignes de guet et d'alerte, • préciser les consignes de l'ouverture éventuelle du feu et la nature du tir.
RENDRE COMPTE	• si l'arrêt doit se prolonger, renseigner sur les possibilités et effectuer les comptes rendus d'observation.
S'INSTALLER EVENTUELLEMENT	• améliorer la mise en place et aménager le terrain.



## EMPLOYER SES ARMES

Le groupe combat par le feu et le mouvement. Combattre, pour le chef de groupe, consiste à exécuter des actes élémentaires, en coordonnant le feu et le mouvement dans l'exécution en sûreté de missions simples.

Parfois le chef de groupe pourra être appelé, en fonction de la situation, à commander directement le tir de l'arme principale, en particulier l'arme antichar.

### Pouvoir de pénétration des différentes munitions

Matériaux	Projectile		
	Arme légère et mitrailleuse < à 7,62 mm Tir à 100 m	Mitrailleuse 12,7 mm Tir à 200 m	Projectile de 20 mm Tir à 200 m
<b>Murs</b>			
Bois	0,60	1,00	1,20
Maçonnerie en pierre	0,30		0,75
Maçonnerie en brique	0,45	0,60	0,75
Béton non armé	0,30		0,60
Béton armé	0,15	0,30	0,45
<b>Murs en matériaux meubles coffrés</b>			
Terre argileuse (1)	0,90		1,20
Gravier, petites pierres, sable sec (1)	0,30		0,75
<b>Sacs à terre remplis de :</b>			
Terre argileuse (1)	0,90	1,00	1,50
Gravier, petites pierres, sable sec (1)	0,50	0,70	0,75
<b>Parapets de :</b>			
Terre argileuse (1)	1,05		1,50
Sable sec (1)	0,60		1,20
Acier à blindage	0,03	0,04	0,06
(1) Humide : ajouter 100%			

**Nota :** Si les armes à tir tendu sont capables de placer 5 à 6 coups dans la même cible, l'épaisseur de protection doit être sensiblement double.

## 2.3- APTITUDES PARTICULIERES

### REACTION A UNE EMBUSCADE

La réaction du groupe a pour objectif de conserver l'initiative et de reprendre l'ascendant sur l'ennemi. Sa réussite dépendra essentiellement de la réactivité du chef et de son groupe.

- En véhicule

Face à une très faible résistance, le groupe force le passage en utilisant les possibilités offertes par le terrain et la puissance du véhicule. En fin d'action, le chef de groupe rend compte. Si cette réaction n'est pas possible du fait du volume de l'ennemi, de la présence d'obstacles et /ou du terrain, l'action sera la suivante :

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
FAIT OUVRIR LE FEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe riposte instantanément par le feu à cadence maximum pour réduire la vulnérabilité,</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le conducteur tente de dégager la zone battue par les feux, puis poste son véhicule.</li> </ul>
A COUVERT COMMANDE (en fonction des consignes reçues) :	
FACE à telle HEURE... DEBARQUEZ!	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe débarque, se poste et ouvre le feu,</li> </ul>
ORGANISE UN DISPOSITIF DE SURETE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le conducteur s'il le peut, met son véhicule à couvert et se poste.</li> </ul>
REND COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• position, nature, volume, attitude de l'ennemi,</li> <li>• actions entreprises et possibilités,</li> <li>• pertes subies et infligées.</li> </ul>

- A pied.

Lorsqu'il est pris à partie à moyenne portée par des tirs tendus de combattants à pied ou de blindés arrêtés, le groupe :

ROLE DU CHEF DE GROUPE	EXECUTION
COMMANDE FACE A ... FEU !	<ul style="list-style-type: none"> <li>• tombe instantanément en garde,</li> <li>• riposte.</li> </ul>
OBSERVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la position ennemie et le terrain.</li> </ul>
CONDUIT LE FEU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• veille aux consommations,</li> <li>• lève ou reporte les tirs.</li> </ul>
REND COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• position, nature, volume, attitude ENI</li> <li>• actions entreprises et possibilités de manœuvre,</li> <li>• pertes subies et infligées.</li> </ul>
EN FONCTION DES ORDRES DU CHEF DE SECTION :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuit la conduite du feu pour fixer ou appuyer, préciser ou rompre le contact</li> </ul>

## LE GROUPE ROMPT LE CONTACT

Il s'agit de quitter un poste de combat pour en rejoindre un autre :

- soit pour dégager le groupe pris sous le feu adverse ;
- soit de façon délibérée pour occuper une position plus favorable.

Ce mouvement est exécuté toujours en bon ordre :

- soit discrètement en profitant d'un moment où l'on échappe aux vues de l'ennemi (fumigène, nuit, brouillard) ;
- soit en bénéficiant de la neutralisation momentanée de l'adversaire par l'application de feux amis. La rupture de contact se fait alors en combinant feu et mouvement (latéral ou vers l'arrière) :
  - en bloc, avec l'appui d'un autre groupe ;
  - par équipe ou par binôme, avec appui de ses propres armes.

<b>ROLE DU CHEF DE GROUPE</b>	<b>EXECUTION</b>
<p>FIXER LE POINT A ATTEINDRE, DONNER L'ORDRE POUR LE PREMIER BOND.</p> <p>DECLENCHER OU INTENSIFIER LES TIRS (sauf si la discrétion est recherchée).</p> <p>SE DEPLACER PAR BONDS POUR SORTIR DE LA ZONE BATTUE.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Point de regroupement bien défini et connu de tous,</li><li>• Tout en poursuivant observation et tir, se préparer à bondir,</li><li>• Eventuellement, masquer le début du mouvement à l'aide de fumigènes.</li><li>• Au signal convenu alternativement par binômes ou par équipes s'appuyant réciproquement (en tiroir ou en perroquet).</li><li>• Hors d'atteinte des tirs ennemis, poursuivre l'observation pour être en mesure d'interdire toute poursuite.</li><li>• Contrôler l'armement et le matériel.</li><li>• Rendre compte.</li></ul>

## 2.4- LES TECHNIQUES DE COMMANDEMENT

Au cours de l'action, le chef de groupe commande à la voix, par geste, à l'imitation ou par signaux visuels ou sonores :

- commandements simples répercutant ceux du chef de section ;
- commandements réflexes déclenchant une réaction instantanée par le choc ou le feu ;
- ordres plus élaborés après observation et raisonnement simple.

Les divers modèles d'ordres, de commandements et de comptes rendus figurent ci-après.

Après avoir reçu sa mission et avant de l'exécuter, le chef de groupe doit la **COMPRENDRE** et **CONCEVOIR** l'action à entreprendre pour la mener à bien. Il doit ensuite savoir **COMMANDER** à bon escient et d'une façon aussi simple que possible pour être à son tour **COMPRIS** de ses subordonnés. Il doit enfin tenir son chef informé de la situation ou de son évolution afin de pouvoir recevoir les nouveaux ordres ou le soutien dont il a besoin.

Pour conduire sa réflexion, il s'aide éventuellement d'une Méthode de Raisonnement Tactique (MRT).

Pour commander il exprime des **ORDRES** ou des **COMMANDEMENTS**.

Pour renseigner son chef, il utilise des **COMPTES RENDUS**.

### LA MRT DU CHEF DE GROUPE

Les données de base de l'action du groupe sont les suivantes :

- le cadre espace-temps est toujours extrêmement limité ;
- le groupe n'agit que dans un seul compartiment de terrain ;
- l'action à mener est toujours simple et le nombre de solutions réduit ;
- l'utilisation des moyens est basée sur l'emploi d'une arme maîtresse (le groupe peut être doté d'un LRAC à l'occasion d'une mission particulière).

Il apparaît donc que les facteurs essentiels doivent être pris en considération **SIMPLEMENT**, de façon à ne pas encombrer l'esprit du chef de groupe obligé d'agir vite en raison de la proximité de l'ennemi.

**Le groupe est un élément d'exécution , il ne manœuvre pas , il réagit.  
Le chef de groupe n'a pas de carte, il reçoit ses ordres face au terrain.**

ETAPES	DEMARCHE DE L'ETUDE	OU TROUVER LES ELEMENTS DE REPONSE ?	CONCLUSIONS POUR LE CHEF DE GROUPE	LIEN AVEC L'ORDRE INITIAL	
<b>1 M I S S I O N</b>	DE QUOI S'AGIT-IL ?	- Action menée par la section  - Ennemi de la section	- Situation générale - Primo de l'Ordre Initial (OI) du CDS - Secundo de l'O.I du CDS	- définition de la zone d'action - nature et style de l'action - mesures de sécurité à prendre	SITUATION : - Ennemi : l'ENI ultérieur - Amis : - mission de la Section - Sections voisines - renforts de la section
	POURQUOI OI?	- Intention du chef de section - Rôle du groupe dans le cadre de l'action de la section	- Tertio Alpha de l'O.I du CDS	- qu'attend de moi mon CDS ?  - but à atteindre	EXECUTION : Je dois réaliser tel effet sur l'ennemi (verbe)
	QUOI ?	- Inventaire des tâches ou actes élémentaires à réaliser  - Marge d'initiative	- Carnet du Chef de Groupe  - OI du CDS	- effet à réaliser : actions simultanées / successives	

<b>2 D E L A I S / C O N T E X T E</b>	C O N T E X T E	- Cadre général de l'action : contextes politique, médiatique, population	- OI.(1A) du CDS	- Contraintes - Impératifs	EXECUTION :
	Q U A N D ?	- Préavis - Horaires - Délais - Caractéristiques (jour, nuit, saison)	- 1A du CDS (arrivée de l'ENI) - 3C du CDS (libellé de la mission) - 3D du CDS (horaires fixés)	- Je dois réaliser telle action à telle heure, pendant tel délai, à tel signal du CDS	dans telle zone, à tel moment, pendant tels délais
<b>3 E T U D E  A M I - E N I</b>	OU ?	- Etude du terrain : choix du meilleur emplacement pour remplir la mission	- 3C du CDS (libellé de la mission) - Etude de la carte (év) - Terrain à vue (priorité)	- points clés (Ami / Eni)  - place du guet	- <i>Coordination</i> : - limites : terrain-horaire - consignes/ NBC-LATTA - consignes / populations, média
	AVEC QUOI ?	- Quels moyens employer ?	- 1C de l'O.I du CDS - 3B/3C (missions des autres groupes)	- demandes éventuelles - choix de l'armement - sélecteur de tir.	AVEC TELS MOYENS :
	CONTRE QUOI ?	- L'ENI (N.V.A) - Comment peut-il s'opposer à ma mission ?	- 1A de l'O.I. du CDS - Points d'observation du terrain	- besoins en renseignements - feux / mouvements /	FACE A TEL ENI :

**DECISIONS**

4 CONCLUSION	QUOI ?	QUAND ?	OU ?	PAR OU ?	AVEC QUOI ?	CONTRE QUOI ?
	COMMENT ?	<b><u>Tâche N°1</u></b>				
<b>MODE D’ACTION</b>	- Déroulement de l’action	<b><u>Tâche N°2</u></b>				
	- Articulation					
	- Rôle des subordonnés	<b><u>En mesure de..</u></b>				

Je dois réaliser tel effet sur l’ennemi, dans telle zone, pendant tels délais...

Pour cela ;

1° ...,

2° ...,

En mesure de ...

**SCHEMA**

## 2.5- LES CADRES D'ORDRE DU CHEF DE GROUPE

### 1 - La mise en garde initiale :

Cette mesure est un condensé de l'ordre préparatoire. Elle précède l'ordre initial et est prise au commandement : « **dispositions de combat** ».

COMMANDEMENTS	OBSERVATIONS
<b>DISPOSITIONS DE COMBAT</b>	LE CHEF DE GROUPE VERIFIE :
	. l'état de combattre de ses hommes ;
	. le bon fonctionnement de l'armement ;
	. l'approvisionnement des armes et leur mise à la sûreté ;
	. les effets de protection NBC.
	LES CHEFS D'EQUIPE ET SERVANTS :
	. vérifient le bon état de l'armement ;
	. mettent en place et/ou vérifient les systèmes de visée ;
	. approvisionnent et mettent les armes à la sûreté ;
	. vérifient leur matériel de protection NBC.
	EN CAS DE DEPLACEMENT EN CAMIONNETTE :
	. embarquer ;
	. adopter les mesures de sûreté immédiates (mise en place des guetteurs aériens et terrestres).

Il arrivera cependant qu'il puisse être plus élaboré et aura alors la contexture d'ensemble ci-dessous qui permet de ne rien oublier :

- P** – Personnel mis sur pied
- A** – Armement emporté
- T** – Tenue des hommes
- R** – Radio ...(préparation éventuelle du matériel).
- A** – Alimentation...(en fonction de la durée probable de la mission).
- C** – Camouflage.
- D** – Divers.
- R** – Rassemblement : « dans un tel délai ».

### 2 - L'ordre initial : le SMEPP :

Le raisonnement qu'effectue le chef de groupe au reçu d'une mission, aboutit naturellement à l'ordre initial.

Cet ordre met les combattants du groupe dans l'ambiance du combat, leur exprime la mission que le groupe va remplir et donne à chacun le rôle qu'il va tenir pour l'accomplissement de cette mission.

Il contient les paragraphes suivants :

**A) SITUATION :**

- ennemi ;
- amis (voisins).

**B) MISSION :**

- répétition littérale de la mission fixée par le chef de section au groupe.

**C) EXECUTION :**

- articulation ;
- mission et place des binômes (éventuellement du véhicule) ;
- conduite à tenir ;
- liaisons.

**D) PLACE DU GROUPE** dans le dispositif de la section.

**E) PLACE DU CHEF DE GROUPE** et remplaçant éventuel.

3 - L'ordre de conduite :

Lorsque la mission du groupe est modifiée, ou (et) lorsque la situation l'exige, le chef de groupe est amené à donner un ordre de conduite. Le cadre de cet ordre est celui de l'ordre initial, allégé de tous les paragraphes qui n'ont pas subi de modifications.

En cas de changement de situation et lorsque sa mission n'est pas modifiée, le chef de groupe est amené à donner un ordre en cours d'action qui ne comporte alors que les seules rubriques de l'ordre initial concernées par le changement.

Enfin, tout au long de l'action, le chef de groupe aura à redresser des erreurs ou à donner des impulsions (direction, distances, intervalles, etc.). Il le fera à la voix ou, de préférence, au geste sans autre prescription que d'être efficace, bref et précis.

- Tableau récapitulatif des commandements

ACTES ELEMENTAIRES	COMMANDEMENTS	OBSERVATIONS
<b>1</b> <b>SE DEPLACER</b> <b>(à pied)</b>	<p><b><u>D</u>irection</b> tel point... <b>(a)</b></p> <p><b><u>P</u>oint à atteindre...</b></p> <p><b><u>I</u>tinéraire...</b></p> <p><b><u>F</u>ormation... (b)</b></p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p>En colonne                      En ligne</p> <p>1<sup>er</sup> binôme                      équipe 1 à</p> <p>en tête,                              gauche,</p> <p>Je suis                              Je suis</p> <p>En avant !                      En avant!</p>	<p><b>(a)</b> Il convient de ne pas confondre:</p> <p>– la direction indiquant l’axe de marche, matérialisé par un point de repère éloigné, à défaut une route ou une piste,</p> <p>– et le point à atteindre qui correspond au prochain point d’observation, où généralement un arrêt sera marqué.</p> <p><b>(b)</b> La place des binômes est fixée au départ cette partie du commandement n’est pas répétée en cours d’action</p>
<b>Cas particulier du bond du groupe.</b>	<p><b><u>D</u>irection</b> tel point...</p> <p><b><u>P</u>oint à atteindre...</b></p> <p><b><u>I</u>tinéraire</b> : tout droit...</p> <p><b><u>F</u>ormation</b> : en ligne,  1<sup>er</sup> binôme à gauche (ou à droite)  Intervalle : X mètres...  Je suis avec...</p> <p><b>Pour un bond du groupe</b> (ou par binômes successifs ou individuellement) en courant ou en rampant,  <b>Préparez-vous... En avant!</b></p>	<p>Il s’effectue, soit le groupe au complet, soit par binômes successifs.</p> <p>Dans tous les cas, le signal est donné par le chef de groupe.</p>

ACTES ELEMENTAIRES	COMMANDEMENTS	OBSERVATIONS
<p style="text-align: center;"><b>2</b> <b>S'ARRÊTER</b> <b>Arrêt simple.</b></p>	<p><b><u>F</u>ace à</b> (tel point...) <b><u>F</u>ormation</b> (même formation ou telle formation) <b><u>H</u>alte!</b></p>	
<p style="text-align: center;"><b>Mise en garde .</b></p>	<p><b><u>Z</u>one de mise en garde</b> (entre tel...et tel point...)  <b><u>M</u>ission...</b>  <b><u>S</u>ecteur de surveillance:</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>. limite gauche,</li> <li>. limite droite...</li> </ul> <b><u>P</u>oints particuliers</b> à observer et distances...  <b><u>C</u>onduite à tenir:</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>. nature des tirs (éventuellement),</li> <li>. conditions d'ouverture du feu,</li> <li>. compte rendu (modalités),</li> <li>. point à rejoindre (où et quand?).</li> </ul> <b><u>P</u>lace du chef et des amis.</b>  <b><u>P</u>lace:</b> ici, face à... en batterie,</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Se poster.</b></p>	<p><b><u>M</u>ission:</b>  <b><u>S</u>ecteur de tir:</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>. principal : limites G et D</li> <li>. secondaire : limites G et D</li> </ul> <b><u>P</u>oints particuliers</b> à surveiller et distances.  <b><u>C</u>onditions de déclenchement du tir</b>  <b><u>P</u>lace du chef et des amis.</b></p>	
<p style="text-align: center;"><b>Se rassembler.</b></p>	<p><b><u>F</u>ace à...</b> tel point ou telle direction.  <b>Ralliement!</b></p>	<p>L'évolution rapide de la situation peut conduire le chef de groupe à rassembler immédiatement ses hommes.</p>

ACTES ELEMENTAIRES	COMMANDEMENTS	OBSERVATIONS
<b>3</b> <b>EMPLOYER SES</b> <b>ARMES</b>	<b>1 - ARMES A TIR TENDU :</b> <b>a - Commandements de tir :</b> <u>H</u> ausse ; <u>C</u> onsonnation ; <u>O</u> bjectif ; <u>D</u> ébit et nature du tir ; <u>F</u> eu! <b>b - Commandements d'arrêt du tir :</b>  <b>Halte au feu</b> Ou <b>Cessez le feu!</b>	Ces commandements sont également donnés et répercutés par les chefs de binômes
	<b>2 - AUX ARMES EN VERSION LG :</b>  <b>a - Commandements de tir :</b> <u>G</u> enre de tir : Vertical ; Tendu ; <u>D</u> istance, <u>N</u> ombre et genre de grenades, <u>O</u> bjectif, <u>F</u> eu !	
	<b>3 - AUX ARMES AC:</b>  <b>a - Commandements de tir :</b> <u>O</u> bjectif <u>D</u> istance <u>F</u> eu !	

Il est à noter, en outre, qu'en cas de changement de sa MISSION en cours d'action, le chef de groupe est amené à donner un NOUVEL ORDRE INITIAL.

En cas de changement de situation et lorsque sa mission n'est pas modifiée, le chef de groupe est amené à donner un ordre en cours d'action qui ne comporte alors que les seules rubriques de l'ordre initial concernées par le changement.

Enfin, tout au long de l'action, le chef de groupe aura à redresser des erreurs ou à donner des impulsions (direction, distances, intervalles, etc.). Il le fera à la voix ou, de préférence, au geste sans autre prescription que d'être efficace, bref et précis.

#### 4 - Les comptes rendus :

- le compte rendu en cours d'action

En particulier lorsqu'il est encadré, le chef de groupe rend compte fréquemment et spontanément de l'évolution d'une situation que ne peut apprécier directement son supérieur.

Il suit le cadre suivant :

- I - **Ami**..... « Je suis » (position et situation du groupe).
- II. - **Ennemi**..... « Je vois » (nature volume et attitude de l'ennemi ).  
répondre aux questions :
  - qui ou quoi ?
  - combien ?
  - où ?
  - quand ?
  - comment ?
- III - **Intention**..... « Je fais » (ou j'ai fait, ou je vais faire).
- IV - **Demandes**.....« Je demande » (appui, EVASAN, etc.).

- le compte rendu en fin de mission

A l'issue de certaines missions particulières (patrouilles par exemple), le chef de groupe peut avoir à faire un compte rendu détaillé à son chef.

Normalement verbal, ce compte rendu fera ressortir les aspects propres à la mission reçue. Il ne peut donc avoir de contexture imposée.

## 2.6- LES MISSIONS DU GROUPE

### CADRE GENERAL D'EMPLOI

Le groupe ne manœuvre pas et agit presque toujours dans le cadre de sa section, il peut cependant recevoir une mission particulière limitée dans le temps et agir d'une manière autonome.

Le chef de groupe reçoit sa mission du chef de section.

Donnée de vive voix ou par radio, elle peut se schématiser par :

UN VERBE indiquant l'action à accomplir, DES COMPLEMENTS précisant l'objectif, l'ennemi, les modalités de temps, de lieu, de mouvement, etc.

#### 1 - Dans le cadre de la section

Le chef de groupe a pour souci constant :

- d'exécuter sa MISSION particulière intégralement, en respectant les différentes modalités qui lui ont été fixées (dans sa LETTRE), conformément à l'intention du chef de section (dans son ESPRIT), face à un incident imprévu (réaction de l'ennemi, obstacle, etc.). Il doit faire preuve d'INITIATIVE pour faciliter la manœuvre de la section et lui permettre d'atteindre son objectif ;
- d'agir en LIAISON avec les AUTRES GROUPEs en observant leur progression, en leur fournissant éventuellement les appuis dont ils peuvent avoir besoin, soit sur ordre, soit de sa propre initiative ;
- d'assurer la SURETE du groupe en déplacement comme à l'arrêt, il adapte constamment son dispositif en fonction de l'ennemi et du terrain, il prend selon les circonstances des décisions rapides mais réfléchies, il est conscient que la vitesse d'exécution est presque toujours un facteur de succès et souvent de sûreté ;
- de RENDRE COMPTE. Il informe le chef de section de tous les renseignements sur l'ennemi, il renseigne sur les obstacles et éventuellement le terrain, qui peuvent influencer sur la manœuvre de la section, il rend compte régulièrement de sa position, il veille à être bref et précis.

#### 2 - D'une manière autonome.

Le chef de groupe est animé par la volonté d'exécuter sa mission :

- pour favoriser l'initiative individuelle, il INFORME ses subordonnés de l'objectif qui lui est fixé et de son intention ;
- il fait preuve lui-même d'INITIATIVE suivant les circonstances ;
- il manœuvre rapidement et discrètement ;
- il a le souci d'assurer la SURETE de son groupe, et le réflexe du COMPTE RENDU.

## RECONNAITRE

### Définition

Action qui consiste à aller chercher le renseignement d'ordre tactique ou technique, sur le terrain ou sur l'ennemi, sur un point ou dans une zone donnée, en engageant éventuellement le combat <sup>(1)</sup>.

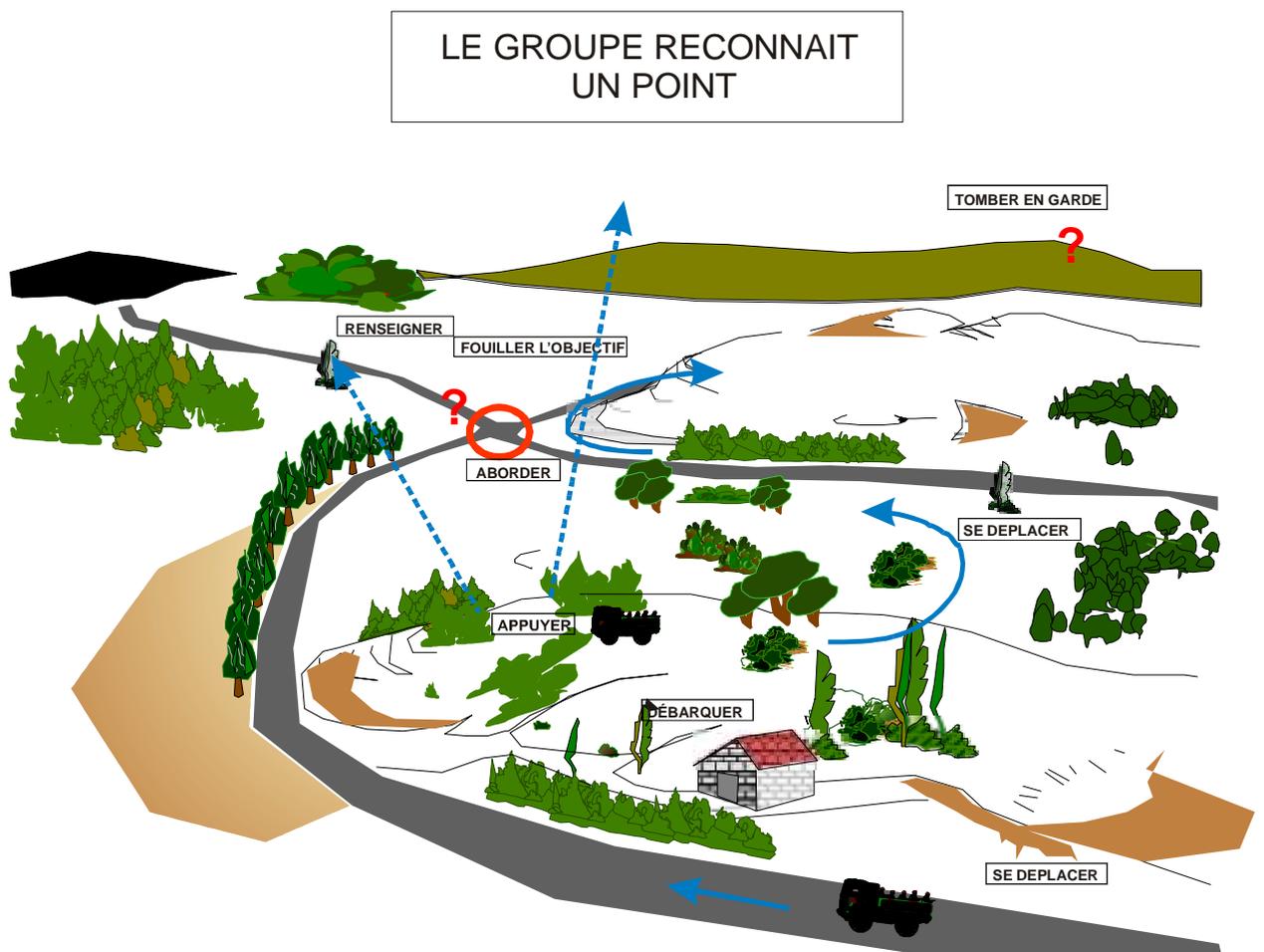
COMPOSANTES	ROLE DU CHEF DE GROUPE
<b>PREPARER</b>	<i>AU REÇU DE LA MISSION</i>
<b>ETUDE PRELIMINAIRE</b>	Etudie sa mission (MRT) et le déplacement initial (quoi, où, par où, quand, comment). Donne son ordre initial (SMEPP) à tous : situation, mission, exécution (concerne l'ordre de déplacement initial jusqu'à vue de l'objectif). Place du chef, place du groupe
<b>EXECUTER</b>	<i>LA MISSION PROPREMENT DITE</i>
<b>1 SE DEPLACER</b>	Progresses rapidement et discrètement jusqu'à un point offrant des vues directes sur l'objectif.
<b>2 TOMBER EN GARDE</b>	Poste le groupe dès son arrivée sur le site d'observation (FAFH). Donne aux binômes un ordre d'installation sommaire
<b>3 OBSERVER SE RENSEIGNER  RENSEIGNER</b>	Recherche tout indice ou activité suspecte sur le point et ses abords (2). Réfléchit à son action (cf. MRT) en recherchant sur le terrain : les points forts pour appuyer ; les repères pour les reports de tir ; les itinéraires défilés pour approcher de l'objectif ; les zones d'implantation de l'ennemi et ses possibilités d'accès au compartiment de terrain.
<b>4 APPUYER</b>	Donne ses ordres au chef de l'élément qui va appuyer (ordre en cours d'action) : constitution de l'élément d'appui ; place et mission : ZMSPCP ; conduite à tenir en fin d'action : rejoindre l'autre élément sur l'objectif (ou la recueillir).  Fixe les conditions d'ouverture du feu (sur ordre ou à l'initiative) en cas : d'intervention inopinée de l'ennemi ; d'attaque de l'autre élément en cours de déplacement. Précise les consignes de report et de lever de tir.
<b>5 DEBORDER ABORDER <sup>(2)</sup></b>	Donne ses ordres aux binômes qui vont aborder : <u>M</u> ission. <u>O</u> bjectif. <u>I</u> tinéraire. <u>C</u> onduite à tenir. <u>P</u> lace du chef. (ordre en cours d'action) itinéraire de débordement si possible à vue de l'équipe qui appuie ; point à partir duquel sera abordé l'objectif ; consignes particulières :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- reconnaissance rapide de l'objectif,</li> <li>- mise en garde au-delà de l'objectif,</li> </ul> modalités pour conserver la liaison à vue. Conduit le débordement, en privilégiant la sûreté et la discrétion, et coordonne l'appui (3).
<b>6 FOUILLER</b>	Le chef de groupe effectue une fouille plus poussée, avec éventuellement un binôme de l'élément.
<b>7 SE REORGANISER</b>	Rappelle son élément d'appui, poste son groupe face à la direction dangereuse en donnant un ZMC à son adjoint.
<b>8 RENDRE COMPTE</b>	Renseigne son chef.

(1) Le groupe agit : soit groupé dans le cadre de la section, soit isolément, dans le but de donner à son chef un renseignement précis sur un point du terrain en prenant toutes les mesures de sûreté compatibles avec les délais impartis.

(2) La reconnaissance d'un point ne se limite pas au point lui-même, mais elle s'étend aux zones avoisinantes d'où l'ennemi peut intervenir sur le point.

(3) Le chef de groupe se trouve avec l'élément effectuant l'action principale, il commande donc le plus souvent directement les binômes qui reconnaissent l'objectif.



## ECLAIRER

### Définition

Rechercher du renseignement sans engager le combat pour contribuer à la sûreté rapprochée du chef et de la troupe <sup>(1)</sup>.

COMPOSANTES	ROLE DU CHEF DE GROUPE
<b>PREPARER – EXECUTER</b>	<b>Choisit un cheminement</b> discret et à l’abri des vues, prend des repères pour conserver la direction générale fixée par le chef de section. <b>Progresse en sûreté</b> avec discrétion, dans une formation le plus souvent où les distances entre les binômes, sont grandes, et de point d’observation en point d’observation. <b>Adapte</b> en permanence la formation au terrain. <b>Commande</b> le plus souvent possible par gestes.
<b>1 SE DEPLACER</b>	<b>Fait assurer</b> la permanence de l’observation par la vue et l’ouïe. <b>Fait</b> particulièrement <b>effort</b> sur les points d’observation, en particulier avant de s’engager dans un nouveau compartiment de terrain.
<b>2 OBSERVER</b>	<b>Rend compte</b> à son chef de toute présence ou indice de présence ENI. <b>Renseigne</b> son chef sur le(s) cheminement(s) possible(s) pour remplir sa mission. <b>Rend compte</b> après rupture du contact sur sa situation.
<b>3 RENSEIGNER</b>	
<b>REAGIR</b>	Ne <b>fait ouvrir le feu</b> que pour riposter et permettre aux binômes de se poster.
<b>4 UTILISER SES ARMES ET SE POSTER</b>	
<b>5 ROMPRE LE CONTACT</b>	<b>Conduit le feu et les déplacements</b> pour dégager ses binômes pris sous le feu ENI. Place ses binômes le plus rapidement possible hors des coups et des vues de l’ENI. Quitte la position avec le dernier binôme. <b>Se replie</b> vers un point de regroupement.
<b>6 RENDRE COMPTE</b>	

(1) Il s’agit bien de déceler l’ENI le premier, sans se faire soi-même détecter et de se soustraire à son feu si l’on a été détecté, le but étant d’éviter toute surprise à la section et de permettre à son chef de prendre une décision. Cette mission sera souvent utilisée dans le cadre de missions du type reconnaître ou s’infiltrer, notamment de nuit

## SURVEILLER

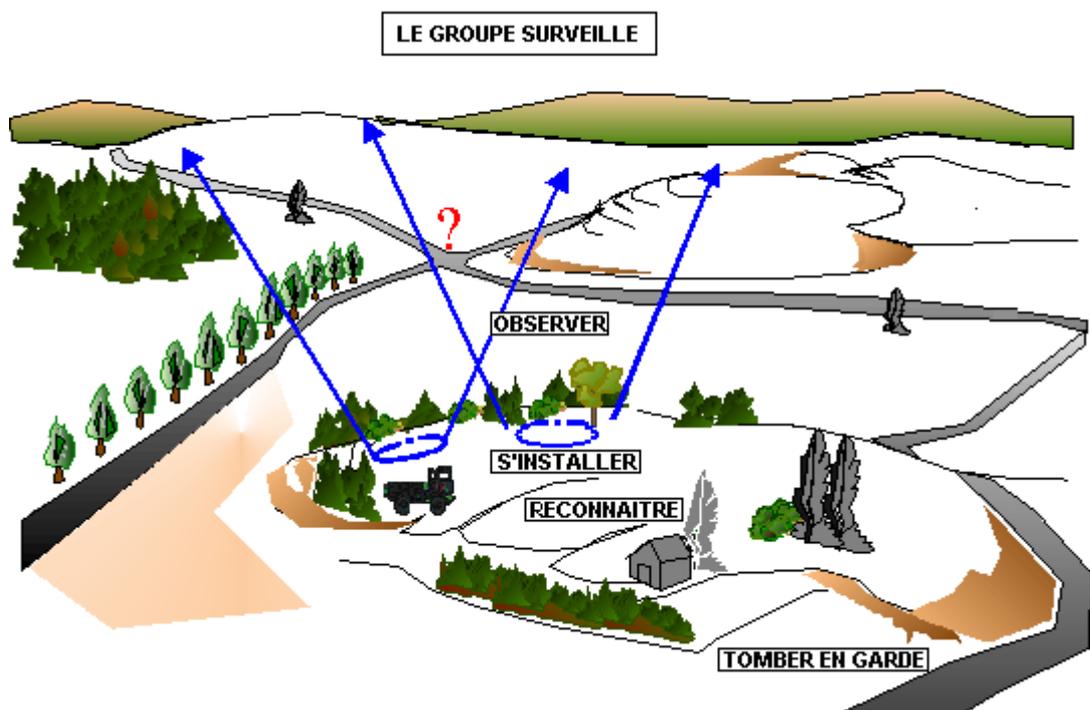
### Définition

Mission ou mesure de sûreté ayant pour objet de déceler toute activité de l'ennemi en un point, sur une direction ou dans une zone (surveiller un intervalle) dans le but d'alerter et de renseigner <sup>(1)</sup>.

COMPOSANTES	ROLE DU CHEF DE GROUPE
<b>PREPARER</b>	<p>Si la position n'est pas occupée par des amis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>effectue</b> un déplacement en sûreté avec tout son groupe</li> <li>- <b>jette</b> un dispositif sommaire (FAFH) face à la zone à surveiller</li> </ul> <p>Si la position est occupée par des amis :</p>
<b>1 ABORDER LA ZONE ET TOMBER EN GARDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>effectue</b> un déplacement en sûreté avec tout son groupe</li> <li>- <b>tombe</b> en garde à proximité de la position</li> <li>- <b>prend contact et s'identifie</b> en fonction des consignes du chef de section</li> <li>- <b>jette</b> un dispositif initial identique à celui du groupe qu'il relève.</li> </ul>
<b>2 EFFECTUER LES RECONNAISSANCES ET ORGANISER L'OBSERVATION</b>	<p><b>Détermine sur le terrain :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la zone à surveiller</li> <li>- les points dangereux susceptibles d'être utilisés par l'ENI, et les emplacements les plus favorables pour les surveiller</li> </ul> <p><b>Veille à la sûreté</b> (terrestre et aérienne)</p> <p><b>Arrête un dispositif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- emplacements des binômes</li> <li>- emplacements de l'adjoint et le sien</li> <li>- secteurs de surveillance</li> <li>- chemin de repli</li> </ul>
<b>EXECUTER</b>	<p><b>Donne un ZMSPCP</b> à l'ensemble du groupe</p> <p><b>Précise</b> dans les consignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les postes de guet</li> <li>- le guet aérien</li> <li>- les postes de combat en cas de contact avec l'ENI</li> </ul>
<b>3 S'INSTALLER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les modalités de rupture de contact</li> <li>- les modalités de transmission des compte-rendu (discrétion)</li> <li>- les emplacements de repos</li> </ul> <p><b>Place chaque binôme</b>, lui précise son secteur</p>
<b>4 SE COUVRIR</b>	<p><b>Désigne</b> un élément aux ordres de son adjoint, <b>et donne un ZMSPCP</b> qui doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre au groupe de rompre le contact au besoin</li> <li>- permettre d'interdire le franchissement par l'ENI d'une ligne précise sur le terrain</li> </ul>

COMPOSANTES	ROLE DU CHEF DE GROUPE
<b>5 ETRE EN LIAISON</b>	<p>Avec le chef de section :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>contrôle la liaison</b> prescrite par le chef de section</li> <li>- <b>effectue et fait effectuer</b> éventuellement la reconnaissance de l'itinéraire entre sa position et celle du chef de section</li> </ul> <p>Avec ses éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>fait mettre en place</b> un système de transmission de l'alerte et des comptes-rendus d'observation</li> <li>- <b>contrôle</b> que ce système fonctionne</li> </ul>
<b>6 OBSERVER DANS UN SECTEUR</b>	<p><b>Fait assurer</b> la permanence de l'observation, par la vue et l'ouïe.</p> <p><b>Donne l'ordre</b> de rupture du contact si besoin</p>
<b>7 RENDRE COMPTE</b>	<p><b>Donne l'alerte</b> dès le premier contact, visuel ou auditif</p> <p><b>Renseigne</b> en temps réel le chef de section sur la <b>nature, le volume, l'attitude et le déplacement</b> de l'ENI ( NVAD)</p>

(1) Il s'agit d'obtenir et de transmettre le renseignement demandé par le chef dans des délais compatibles avec son exploitation.



## APPUYER

### Définition

Apporter une aide à une autre unité, spontanément ou sur ordre, et comportant le plus souvent fourniture de feux.

COMPOSANTES	ROLE DU CHEF DE GROUPE
<b>PREPARER</b>	<b>Choisit un dispositif</b> et le fait adopter en donnant ses ordres à ses binômes (ZMSPCP) = il doit permettre d'avoir des vues directes sur l'objectif et d'y appliquer des feux en étant soi-même protégé. <b>Précise dans les consignes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- le guet,</li></ul>
<b>1 TOMBER EN GARDE OU S'INSTALLER</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- l'ouverture du feu, éventuellement l'intensification du feu (sur quels objectifs, durée), la levée du tir,</li><li>- le signal de report de tir, les nouvelles limites des secteurs de tir.</li></ul> <b>Place ses binômes</b> , leur précise leur secteur. <b>Fait aménager</b> les postes de combat.
<b>EXECUTER</b>	<b>Fait assurer</b> la permanence de l'observation par la vue et l'ouïe.
<b>2 OBSERVER</b>	
<b>3 ASSURER LA LIAISON AVEC L'ELEMENT APPUYE</b>	<b>Conserve la liaison à vue</b> avec l'élément appuyé <sup>(1)</sup> . <b>Fait adapter</b> les secteurs de tir en fonction de la position de cet élément.
<b>4 RENDRE COMPTE</b>	<b>Rend compte</b> à son chef de la situation. <b>Alerte</b> éventuellement le chef de l'élément appuyé en cas de changement de situation concernant l'objectif.
<b>5 APPLIQUER DES FEUX</b>	<b>Déclenche et conduit le tir :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- soit sur ordre de son chef</li><li>- soit en fonction de la réaction ENI</li><li>- soit enfin en cas de menace directe contre l'action de l'élément appuyé</li></ul> <b>Veille aux distances de sécurité.</b> <b>Fait intensifier le feu</b> selon ses consignes. <b>Lève ou reporte le tir :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- sur ordre</li><li>- en fonction des consignes reçues</li><li>- à son initiative</li></ul>

(1)les points clés de cette mission sont **la liaison à vue** avec l'élément appuyé et la capacité à pouvoir appliquer des feux pendant toute la durée de la mission.

## TENIR ( DEFENDRE)

### Définition

Occuper un point ou un espace de terrain <sup>(1)</sup>.

COMPOSANTES	ROLE DU CHEF DE GROUPE
<b>PREPARER</b>	<b>Si la position est tenue par des amis :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- effectue un déplacement en sûreté avec tout son groupe</li><li>- tombe en garde à proximité du point à tenir</li><li>- prend contact et s'identifie en fonction des consignes du chef de section</li><li>- récupère le plan de feux du dispositif en place</li><li>- jette un dispositif initial identique à celui du groupe qu'il relève</li></ul> <b>Si la position n'est pas tenue par des amis <sup>(2)</sup> :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- effectue un déplacement en sûreté avec tout son groupe</li><li>- jette un dispositif sommaire (F.A.F.H) face à la direction dangereuse.</li></ul>
<b>1 ABORDER LE POINT ET TOMBER EN GARDE</b>	
<b>2 RECONNAITRE</b>	<b>Détermine :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- les possibilités de l'ENI : voies d'approche, emplacements de tirs possibles,...</li><li>- les possibilités que lui offre le milieu : vues, camouflage, protection, champs de tir.</li></ul> <b>En déduit :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- les postes de combat de ses binômes,</li><li>- les secteurs de tir,</li><li>- les obstacles à réaliser,</li><li>- le (s) chemin (s) de repli (s), éventuellement des positions de rechange.</li></ul>
<b>3 DONNER LES ORDRES ET CONSIGNES</b>	<b>Donne un ZMSPCP à tout le groupe</b> <b>Précise :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- la position des amis les plus proches, leurs secteurs de tirs,</li><li>- les missions d'observation,</li><li>- les missions de tir et les conditions d'ouverture du feu, la durée sur zone,</li><li>- l'ordre d'urgence des travaux à réaliser,</li><li>- la conduite à tenir et les conditions de repli/rupture du contact,</li><li>- le guet aérien.</li></ul> <b>Place chaque binôme, lui précise son secteur.</b>
<b>EXECUTER</b>	<b>Contrôle</b> l'exécution de ses ordres et consignes, <b>Organise</b> le repos de ses hommes, <b>Veille</b> à la qualité des emplacements de combat, <b>Réalise un croquis.</b>
<b>4 S'INSTALLER <sup>(2)</sup></b>	
<b>5 OBSERVER</b>	<b>Fait assurer</b> la permanence de l'observation.
<b>6 RENSEIGNER</b>	<b>Rend compte</b> en temps réel sur la nature, le volume, l'attitude et le déplacement (NVAD) de l'ENI, en fonction des consignes reçues, <b>Rend compte</b> des effets obtenus sur l'ENI.

<b>REAGIR</b>  <b>7 METTRE EN ŒUVRE SES ARMES</b>	<b>Fait déclencher</b> les tirs au moment le plus favorable. <b>Fait respecter</b> la discipline du feu. <b>Conduit</b> le combat <sup>(3)</sup> , <b>Gère</b> ses munitions et rend compte de sa consommation au chef de section.
<b>8 ROMPRE LE CONTACT SUR ORDRE</b>	<b>Déclenche</b> et conduit le repli si possible à l'insu de l'ENI soit complet, soit partiel, vers les positions de rechange ou vers le point de ralliement prévu par le chef de section, <b>Quitte</b> la position avec le dernier binôme.

(1) Le groupe sera le plus souvent chargé de cette mission dans le cadre d'une manœuvre défensive de la section (TENIR, INTERDIRE) :

(2) Cette mission implique d'utiliser et d'aménager le terrain. Le poste de combat du groupe est donc choisi de façon à :

- prendre appui sur un obstacle du terrain,
- offrir des vues, des possibilités de tir et de protection,
- être peu accessible aux engins tout terrain et / ou à chenilles,
- être si possible camouflé aux vues aériennes et terrestres

(3) La défense est toujours conduite sans esprit de recul et peut être assortie d'une notion de durée, que précisera alors le chef de section.

## COUVRIR

### Définition

Prendre l'ensemble des mesures actives ou passives pour s'opposer à une action éventuelle de l'ennemi pouvant menacer le déroulement de l'action principale amie<sup>(1)</sup>.

COMPOSANTES	ROLE DU CHEF DE GROUPE
<b>1 SE DEPLACER ET TOMBER EN GARDE (EVENTUELLEMENT)</b>	<b>Effectue le déplacement</b> pour rejoindre la position qu'on lui a fixée. <b>Jette un dispositif</b> sommaire (FAFH). <b>Reconnaît</b> la position et choisit un dispositif.
<b>2 SE POSTER (POSTE DE COMBAT OU DE SURVEILLANCE)</b>	<b>Fait adopter le dispositif</b> choisi (ZMSPCP à tous les binômes) <b>Précise dans les consignes :</b> le guet les consignes d'ouverture du feu, <b>la limite que l'ENI ne doit pas franchir</b> les modalités de rupture du contact (éventuellement) <b>Place chaque binôme</b> , lui précise son secteur. <b>Fait aménager les postes de combat.</b>
<b>2 ASSURER LES LIAISONS AVEC L'ELEMENT PRINCIPAL</b>	<b>Contrôle et conserve la liaison</b> avec l'élément principal, le plus souvent commandé par le chef de section, généralement par radio.
<b>4 RENDRE COMPTE</b>	<b>Transmet</b> toute information susceptible d'intéresser le chef de section et/ou le chef de l'élément qu'il couvre.
<b>REAGIR</b>	<b>Déclenche et conduit le tir</b> à son initiative sur toute menace contre le déroulement de l'action qu'il couvre ou en légitime défense.
<b>5 UTILISER SES ARMES</b>	<b>Fait cesser le feu</b> à son initiative dès que la menace a disparu.
<b>6 ROMPRE LE CONTACT SUR ORDRE</b>	<b>Sur ordre</b> de son chef, <b>se replie</b> si possible à l'insu de l'ENI, vers le point de regroupement qui lui a été fixé. Quitte la position avec le dernier binôme. Au besoin, <b>conduit le déplacement de ses binômes</b> pour quitter sa position sous le feu ENI.

(1) Cette mission est toujours exécutée dans le cadre d'une manœuvre de la section (intercepter, embuscade, surveiller, reconnaître,...).

### **3- LE COMBAT DE LA SECTION PROTERRE**

### 3.1- GENERALITES.

#### CADRE GENERAL D'EMPLOI

La section PROTERRE est amenée à agir soit dans le cadre de la compagnie PROTERRE soit de façon isolée au profit d'une autre unité.

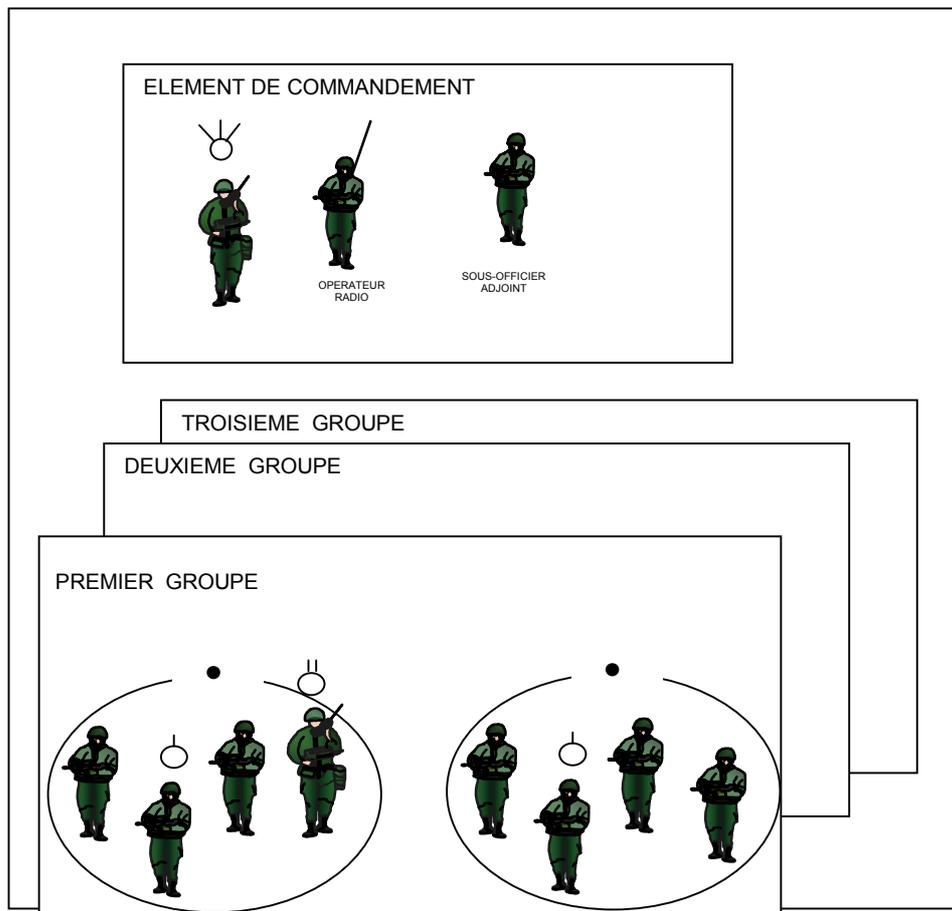
Ses capacités sont limitées aux actions à dominante de sauvegarde mais elle conserve toutefois une capacité de réaction offensive dans le cadre de sa sûreté.

La section étant très vulnérable aux feux directs et indirects, sa sûreté repose en grande partie sur ses capacités à renseigner et à utiliser au mieux le terrain.

Pouvant être dotée de véhicules de transport, elle combat exclusivement à pied après avoir débarquée son personnel en toute sécurité.

#### ORGANISATION ET MOYENS

La section est organisée, autour d'un élément de commandement, en trois groupes sensiblement identiques dont l'équipement est adapté au cadre général dans lequel elle doit agir.



Elle peut notamment disposer d'un armement collectif limité :

- Arme anti-char ;
- ANF1 ou FM.

à hauteur d'une dotation par groupe.

## **RENFORCEMENTS ET APPUIS**

La section PROTERRE ne bénéficie pas en temps normal de renforcements, néanmoins des moyens d'organisation du terrain, réglementaires ou de circonstance, peuvent être mis temporairement à sa disposition.. Elle peut bénéficier de tirs indirects (mortiers, artillerie) dans certaines circonstances (mise en place et réglages par un élément d'observation ou un élément de liaison et d'observation).

## **LE COMMANDEMENT**

### **LE CHEF DE SECTION**

Il est responsable de l'exécution de la mission reçue et toute son activité doit être dominée par LA VOLONTE DE L'ACCOMPLIR COUTE QUE COUTE.

Il COMMANDE DIRECTEMENT ses chefs de groupe à la voix, au geste ou par radio,  
- est le GUIDE et l'ENTRAINEUR de ses hommes ;  
- garde en permanence le souci d'instruire sa section.

#### **Avant l'action :**

Il prend les mesures préparatoires au combat concernant :

- l'armement ;
- les munitions ;
- les équipements divers ;
- l'habillement ;
- le ravitaillement.

Il explique à ses cadres et à ses hommes, dans toute la mesure du possible, la situation, la mission, et il leur donne ses premiers ordres.

**En cours d'action**, il a le souci :

- de se renseigner : milieu (terrain, population), ennemi, voisins... et de renseigner son commandant d'unité ;
- de rendre compte de son action comme de ses intentions ;
- d'être en liaison avec ses voisins ;
- de demander des appuis ;
- de conduire les feux.

**En fin d'action**, il :

- assure la mise en garde de la section ;
- se fait rendre compte par ses subordonnés des événements (pertes, bilans, consommation) ;
- rend compte à son commandant d'unité des divers recompléments et des évacuations

En toutes circonstances, il est RESPONSABLE de la sauvegarde et du maintien en condition des HOMMES, de l'ARMEMENT et des MATERIELS qui lui sont confiés.

Il dirige l'instruction de son personnel

**A l'instruction**, le ROLE du chef de section, est principalement de :

- faciliter la COHESION ;
- rechercher l'EFFICACITE DU TIR à toutes les armes ;
- acquérir et entretenir les REFLEXES ELEMENTAIRES individuels ou collectifs ;
- développer l'APTITUDE A MANŒVRER EN SURETE, c'est-à-dire à utiliser parfaitement le terrain et à combiner les appuis réciproques de ses groupes.

**LE SOUS-OFFICIER ADJOINT** est l'auxiliaire et le remplaçant du chef de section.

Comme auxiliaire, il contrôle la bonne exécution des ordres donnés ; il est chargé des questions matérielles de la section :

- exécution de la préparation matérielle d'une mission ;
- reconstituer et ravitaillement ;
- entretien de l'armement, des véhicules et des autres matériels et équipements.

En tant que remplaçant éventuel, il se tient informé en permanence :

- des intentions de son chef ;
- de la situation du moment ;
- de tous les problèmes concernant la section.

Au combat, sa place est normalement avec l'élément qui risque d'échapper à l'action directe du chef de section. En particulier, au cours d'une progression, il assure le rôle capital de serre-file. Il peut être appelé à commander directement un élément de la section si celle-ci est fractionnée ou si cet élément est chargé d'une mission délicate. Il participe à l'instruction de sa section.

**L'OPERATEUR RADIOPHONISTE**, porteur du poste principal de la section :

- se tient en permanence à proximité du chef de section ;
- écoute le trafic pour informer son chef ;
- transmet sur ordre, certains messages de routine ;
- répond aux appels lorsque son chef est indisponible.

### **3.2- LES ACTES ELEMENTAIRES DE LA SECTION.**

#### **GENERALITES**

Quelle que soit la nature de la mission qu'elle exécute, la section accomplit en permanence au combat les trois actes élémentaires collectifs:

- **se déplacer dans une direction donnée ;**
- **s'arrêter ou tomber en garde ;**
- **utiliser ses armes** et par extension ses autres moyens (pièges, artifices, outils, moyens de protection, etc.)

avec en permanence deux obligations:

- se renseigner ;
- assurer sa sûreté.

L'exécution de ces actes fondamentaux, en fonction de la situation, du terrain, de l'action de l'ennemi, ou de leur combinaison dans un cadre tactique, constitue la manœuvre de la section.

#### **A.LA SECTION PROGRESSE DANS UNE DIRECTION DONNEE**

La section se déplace toujours en sûreté ; elle se renseigne en permanence, en particulier par l'observation, et rend compte en cours et à l'issue de chaque mouvement.

Le chef de section est responsable du maintien de la direction fixée par le commandant d'unité.

De nuit ou par mauvaise visibilité, la section resserre son dispositif. Les distances et les intervalles à l'intérieur des groupes et entre les groupes sont réduits, l'essentiel étant de conserver les liaisons.

Toutefois elle s'efforce comme de jour d'utiliser le terrain pour échapper aux moyens de détection et aux équipements de tir de nuit de l'adversaire (utilisation des masques, des couverts, des cheminements).

La section en déplacement utilise trois formations:

- en triangle ;
- par groupes accolés ;
- par groupes successifs.

Le front et la profondeur sont décidés en fonction de la situation, de la mission, du terrain et des conditions de visibilité. Le chef de section doit pouvoir exercer aisément son commandement, si possible à vue. Il se place là où il peut le mieux guider sa section, diriger et contrôler son action. Il désigne un groupe de base auprès duquel il se tient tant que le combat n'est pas engagé.

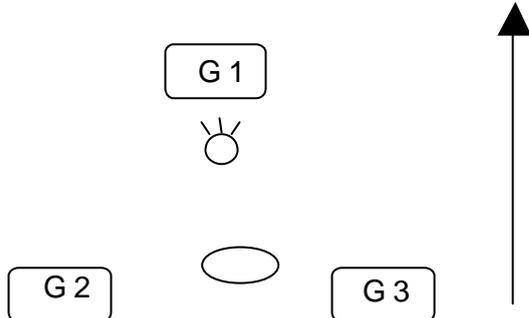
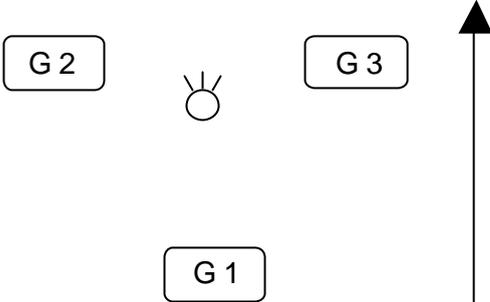
La formation au sein des groupes est laissée à l'appréciation des chefs de groupe qui l'adaptent au terrain et à la mission qui leur a été confiée.

## LES FORMATIONS DE LA SECTION A PIED

Après son débarquement, ou lorsque le terrain, l'ennemi et / ou la mission ne permettent pas d'utiliser les véhicules, la section se déplace à pied dans une formation adaptée au terrain et à la menace, de points d'observation en points d'observation, et en recherchant des positions de tir.

- **Formation en triangle**

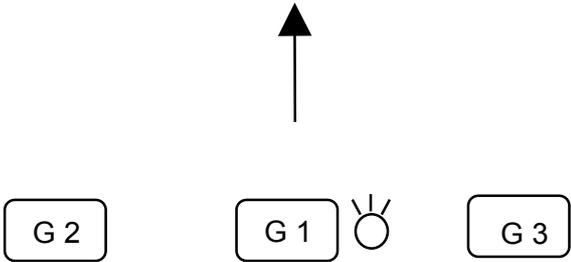
Cette formation procure à la section une plus grande sûreté et l'aptitude à faire face à une menace inopinée. Le chef de section progresse avec le groupe de base ou à proximité.

CROQUIS	COMMANDEMENT
<p><b><u>FORMATION TRIANGLE POINTE EN AVANT</u></b></p>  <p><b><u>FORMATION TRIANGLE BASE EN AVANT</u></b></p> 	<p>Direction tel point...            Point à atteindre...            Itinéraire...            Formation : en triangle, (pointe) ou (base) en avant... tel groupe de base...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Position des groupes</li> <li>• Intervalle ( tant de mètres )</li> <li>• Distance ( tant de mètres )</li> </ul> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervalle et distance ( tant de mètres )</li> </ul> <p><b>Je suis</b> avec tel groupe...</p> <p><b>Le sous-officier adjoint</b> avec tel élément.</p>

G : Groupe

- **Formation en ligne ou par groupes accolés**

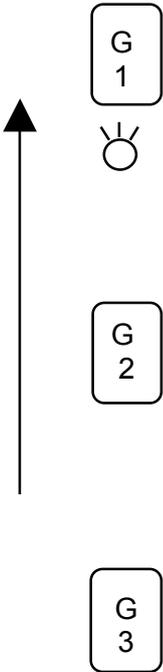
Cette formation est à privilégier pour franchir une ligne caractéristique du terrain (ligne de crête...), reconnaître sur un large front, donner l'assaut ou franchir une zone battue par les feux. C'est la formation réflexe à adopter en cas de surprise.

CROQUIS	COMMANDEMENT
	<p>Direction tel point...</p> <p>Point à atteindre...</p> <p>Itinéraire...</p> <p>Formation : tel groupe de base, par groupes accolés, intervalles (tant de mètres), de la gauche vers la droite dans l'ordre, 3<sup>ème</sup> groupe, 1<sup>er</sup> groupe, 2<sup>ème</sup> groupe,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tel groupe à droite, à gauche ; derrière...</li> <li>• Intervalle ( tant de mètres )</li> <li>• Distance ( tant de mètres )</li> </ul> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervalle et distance ( tant de mètres)</li> </ul> <p><b>Je suis</b> avec le 1<sup>er</sup> groupe.</p> <p><b>Le sous-officier adjoint</b> avec tel élément</p>

G : Groupe

- **Formation par groupes successifs**

Cette formation est prise pour suivre un cheminement, franchir un point de passage obligé ou s'infiltrer. Elle permet généralement une progression rapide.

CROQUIS	COMMANDEMENT
 <p>The diagram shows three groups, labeled G 1, G 2, and G 3, arranged in a vertical line. Group G 1 is at the top, G 2 is in the middle, and G 3 is at the bottom. To the left of G 1 is a target symbol consisting of a circle with three lines radiating from it. A vertical arrow points upwards from the level of G 2 towards the target symbol.</p>	<p><b>Direction</b> tel point...</p> <p><b>Point à atteindre</b>...</p> <p><b>Itinéraire</b>...</p> <p><b>Formation</b> : par groupes successifs, dans tel ordre, distance (tant de mètres),</p> <p><b>Je suis</b> entre le 1<sup>er</sup> groupe et le 2<sup>ème</sup> groupe,</p> <p><b>Le sous-officier adjoint</b> avec le 3<sup>ème</sup> groupe</p>

G : Groupe

En fonction de la menace. Si l'axe est praticable pour les engins, il est concevable que certains groupes, restent embarqués ou progressent à pied appuyés directement par leur véhicule.

### COMMANDEMENTS POUR UN DEPLACEMENT

- **DIRECTION** (direction générale de marche)
- **POINT A ATTEINDRE** (première limite de bond)
- **ITINERAIRE**
- **FORMATION:**
  - EN TRIANGLE, BASE OU POINTE EN AVANT  
ou PAR GROUPES ACCOLES  
ou PAR GROUPES SUCCESSIFS
  - TEL GROUPE DE BASE  
ou DANS TEL ORDRE
  - DISTANCE x METRES, INTERVALLE x METRES
  - PLACE DU CHEF DE SECTION
  - PLACE DU SOUS-OFFICIER ADJOINT

## LA SECTION S'ARRETE

A chaque fois que la section interrompt sa progression, elle tombe en garde.

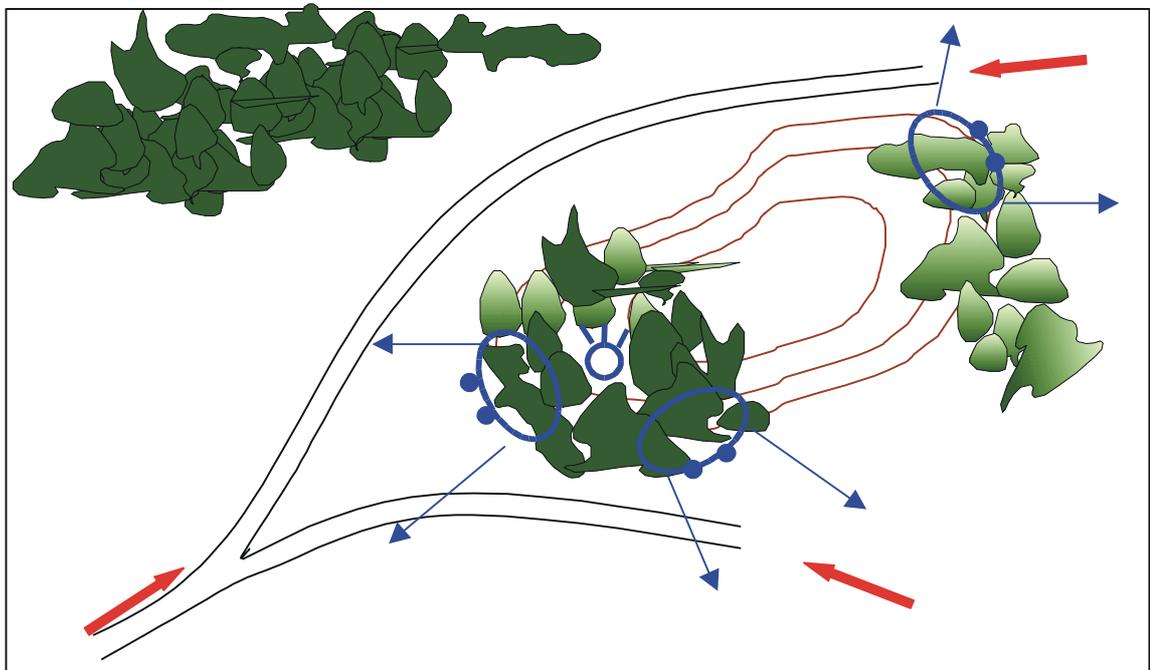
Les arrêts peuvent être brefs (observation, écoute..) ou avoir une certaine durée (stationnement, occupation d'un point ou d'une zone)

Dans tous les cas, le point de station doit permettre:

- d'avoir des vues sur le compartiment de terrain ;
- de pouvoir y appliquer des feux ;
- d'être en sûreté (camouflage aux vues terrestres et aériennes).

Dès que l'arrêt se prolonge, le chef de section:

- répartit les secteurs de surveillance ;
- donne des consignes d'ouverture du feu précises ;
- fait aménager sommairement le terrain et organise la vie sur la position (repos, alerte, surveillance).



## LA SECTION UTILISE SES ARMES

### LA SECTION RIPOSTE

Il s'agit, en cas de surprise par l'ennemi de limiter l'efficacité de ses tirs et de permettre à la section de reprendre l'ascendant à partir d'une position favorable.

ROLE DU CHEF DE SECTION	EXECUTION
DANS SON ORDRE INITIAL LE CHEF DE SECTION PRESCRIT A SES GROUPES DE REAGIR INSTANTANEMENT EN CAS DE SURPRISE PAR L'ENNEMI.	
La section est surprise à courte distance	En cas de surprise par l'adversaire (ennemi à pied, véhicule embusqué), la section: - réagit instantanément avec tous ses moyens feu ; - tombe en garde.
La section est surprise à plus grande distance.	La section tombe en garde.
Le chef de section observe et dirige le feu.	Contre les éléments ennemis les plus menaçants.
Il fait gagner à sa section une position favorable.	D'un bloc ou par groupes successifs en combinant le feu et le mouvement par le jeu des appuis réciproques.
Il réorganise ses groupes	
Il donne des ordres pour occuper et défendre la nouvelle position.	Sans oublier de donner une mission à son sous-officier adjoint.
Il rend compte et demande éventuellement des tirs d'appui.	En utilisant la méthode réglementaire.

## **LA SECTION NEUTRALISE PAR LE FEU OU DETRUIT UN ELEMENT.**

La section peut être confrontée à :

- un ennemi à pied ;
- un ennemi utilisant des véhicules.

Il s'agit de neutraliser ou de détruire cet ennemi par le feu à partir d'une position favorable en recherchant le bénéfice de la surprise.

Dans cette action la conduite du feu par le chef de section est primordiale. Si la section est dotée d'armes d'appui ou antichars, le dispositif est articulé autour de celles-ci, complété par la mise en œuvre de FLG .

<b>ROLE DU CHEF DE SECTION</b>	<b>EXECUTION</b>
<b>OBSERVER</b>	La section est en garde
<b>DONNER LES CONSIGNES DE TIR</b>	Répartir les objectifs Consignes d'ouverture du feu
<b>DECLENCHER LE FEU</b>	D'un bloc (recherche de l'effet de surprise) Élément par élément sur un ennemi déployé ou échelonné.
<b>CONDUIRE LE FEU</b> Observer les effets des tirs Observer les réactions de l'ennemi Observer la progression des amis (éventuellement)	Priorité des tirs antichars
<b>FAIRE CESSER OU REPORTER LES TIRS</b>	
<b>ROMPRE EVENTUELLEMENT LE CONTACT</b>	

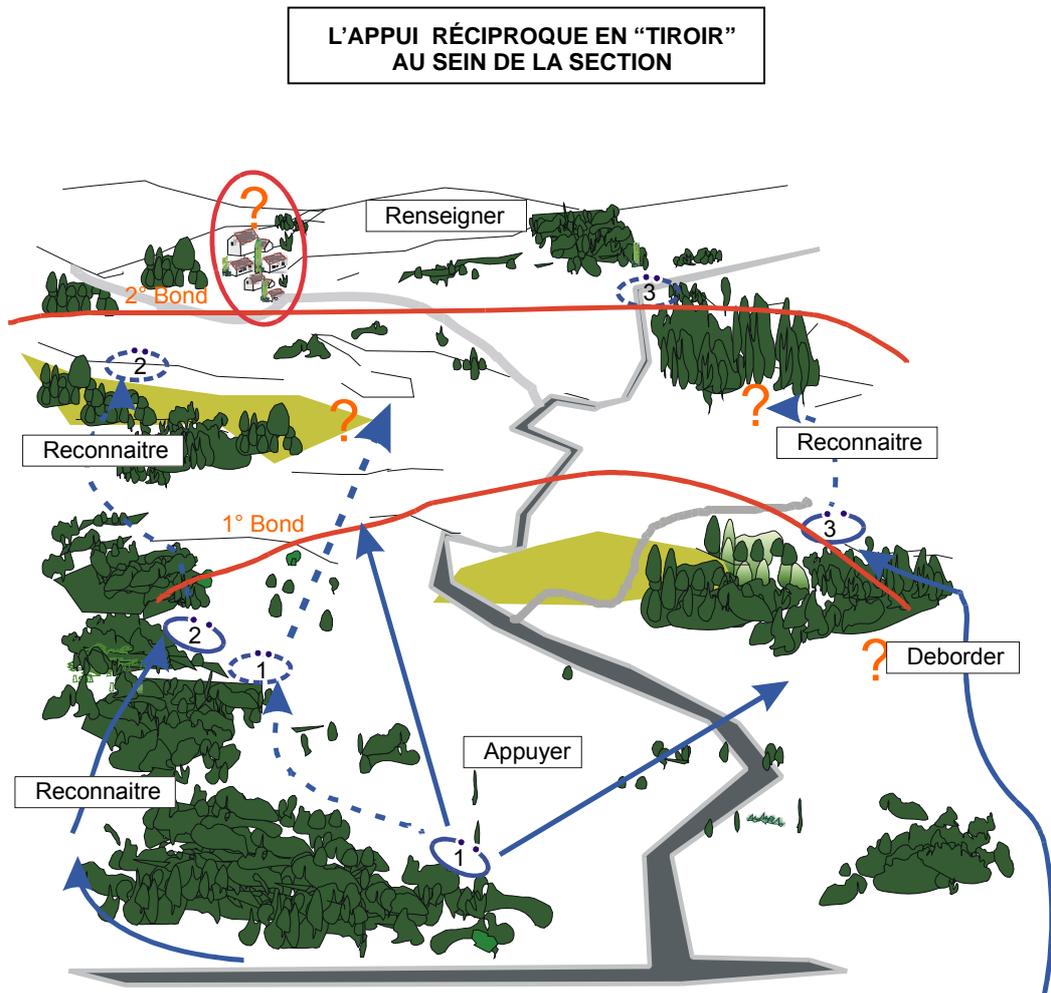
## LES APPUIS RECIPROQUES AU SEIN DE LA SECTION.

La combinaison du feu et du mouvement est obtenue par le jeu des appuis réciproques des groupes agissant au sein de la section.

Se déplaçant sous le feu de l'ennemi, le chef de section doit coordonner l'action des groupes:

1 ou 2 groupes neutralisent l'adversaire pendant que le 3<sup>ème</sup> groupe progresse et tombe en garde ;

puis un des groupes initialement en appui progresse à son tour appuyé par les deux autres ;  
et ainsi de suite.

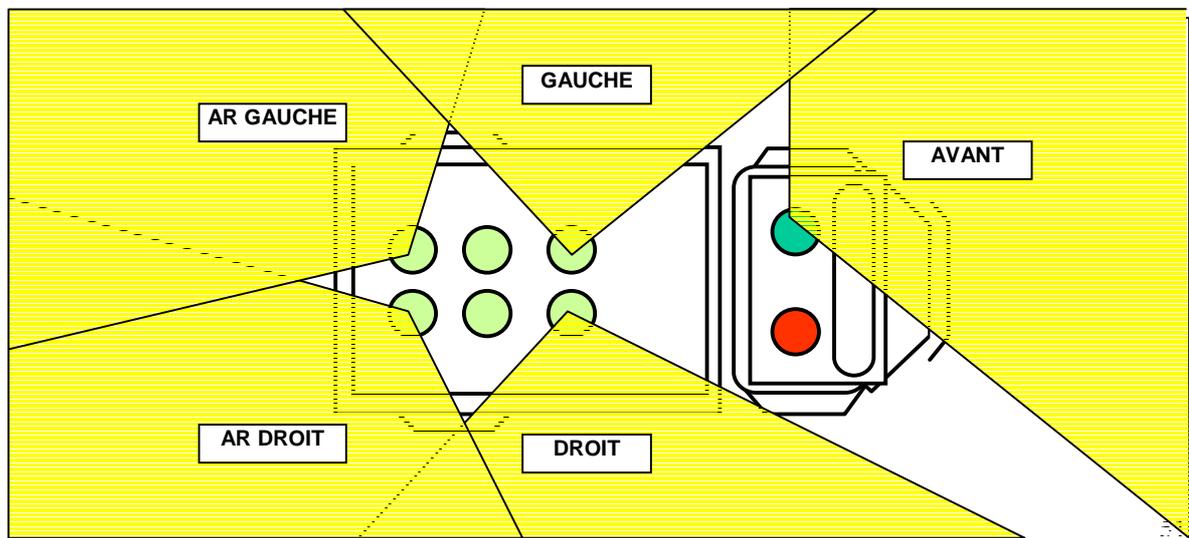


# LES ACTES ELEMENTAIRES DE LA SECTION SUR VEHICULES

## SE DEPLACER

ROLE DU CHEF DE SECTION	EXECUTION
<p>Le chef de section:</p> <p><b>PREPARE LE DEPLACEMENT EN ETUDIANT:</b> l'itinéraire et les possibilités de variantement, les actions ennemies possibles.</p> <p><b>CONTROLE L'ACTION DU SOA</b></p> <p><b>DONNE UN ORDRE INITIAL OU DE DEPLACEMENT</b></p> <p><b>FAIT PRENDRE LES DISPOSITIONS DE COMBAT</b></p> <p><b>COMMANDE LE DEPLACEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fixe : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les limites de bond ;</li> <li>- la vitesse autorisée (sécurité) ;</li> <li>- les liaisons à assurer.</li> </ul> </li> <li>- contrôle : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'action des chefs de groupe ;</li> <li>- la prise des mesures de sûreté à arrêter.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>COORDONNE L'ACTION DES GROUPES</b> en cas de prise à partie par l'ennemi ou d'événement imprévu (obstacle...).</p>	<p>Le sous-officier adjoint: fait parer les véhicules fait vérifier leur état de marche leur aménagement éventuel (bâches..) leur camouflage.</p> <p>La section progresse par bonds de point d'observation en point d'observation généralement en deux échelons.</p> <p>Si la présence ennemi est peu probable, la section progresse par bonds de grande amplitude en marquant un temps d'arrêt sur les lignes fixées par le chef de section.</p> <p>Si la présence de l'ennemi est probable, l'échelon de tête progresse par bonds plus courts en reconnaissant systématiquement les points suspects.</p>

### REPARTITION DU GUET EN VEHICULE

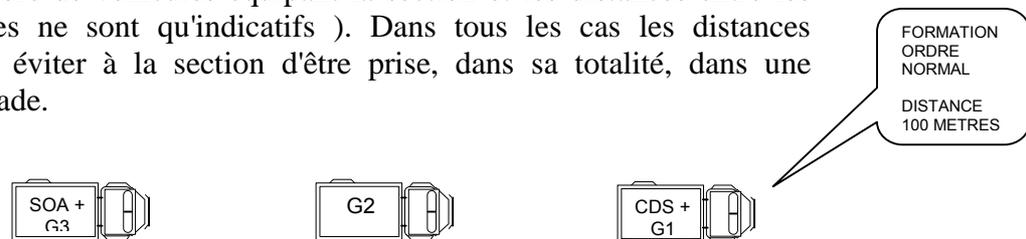


La section se déplace groupée sur un seul axe en mettant à profit les possibilités du terrain et du réseau routier

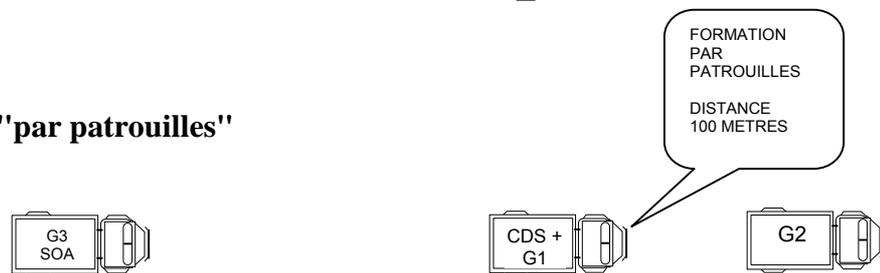
- Dans un contexte où prédomine une notion de vitesse, elle adoptera la formation:

**"en ordre normal"**

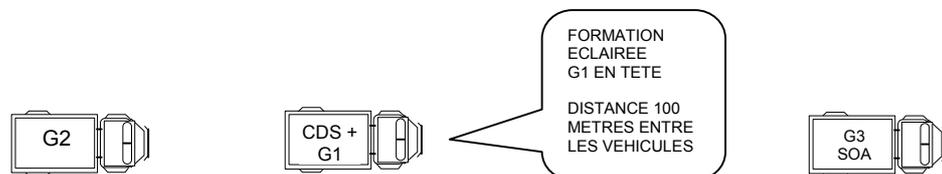
(le nombre de véhicules équipant la section et les distances entre les véhicules ne sont qu'indicatifs ). Dans tous les cas les distances devront éviter à la section d'être prise, dans sa totalité, dans une embuscade.



ou la formation: **"par patrouilles"**



Dans un contexte où prédomine une notion de sûreté, elle pourra adopter la formation: **"éclairée"**



## REACTIONS A UN ENNEMI

Ennemi terrestre :

Seule la manœuvre, même sous le feu, permet d'échapper à la destruction par l'assaut de l'ennemi.

- Prise dans un dispositif d'embuscade, la section réagit instantanément en ripostant par un feu massif et en débarquant sans délai.
- Prise à partie par un ennemi à plus grande distance, la section après avoir débarqué et s'être mise à l'abri applique des feux en recherchant le renseignement sur l'ennemi (nature, volume, attitude, dispositif..).
- En cas de rencontre avec un obstacle passif, la section débarque et reconnaît la zone en recherchant la possibilité de dégager et neutraliser l'obstacle ou de le contourner.
- Prise sous un tir d'artillerie la section accélère et sort de la zone battue.

Danger N.B.C. :

Les véhicules tactiques n'offrent aucune protection contre les effets des armes N.B.C. La sauvegarde du personnel repose sur la prise de mesures de protection individuelles. Les zones contaminées sont obligatoirement contournées.

Ennemi aérien:

Prise à partie par un ennemi aérien, la section dégage l'itinéraire, débarque et prend les mesures de lutte antiaérienne toutes armes.

La section s'arrête, débarque et tombe en garde.

L'arrêt de la section peut être de courte ou longue durée. Dans tous les cas la section devient particulièrement vulnérable. Ainsi, tout arrêt nécessite un débarquement automatique du personnel à l'exception des arrêts courts consécutifs à un resserrement ou une hésitation d'itinéraire.

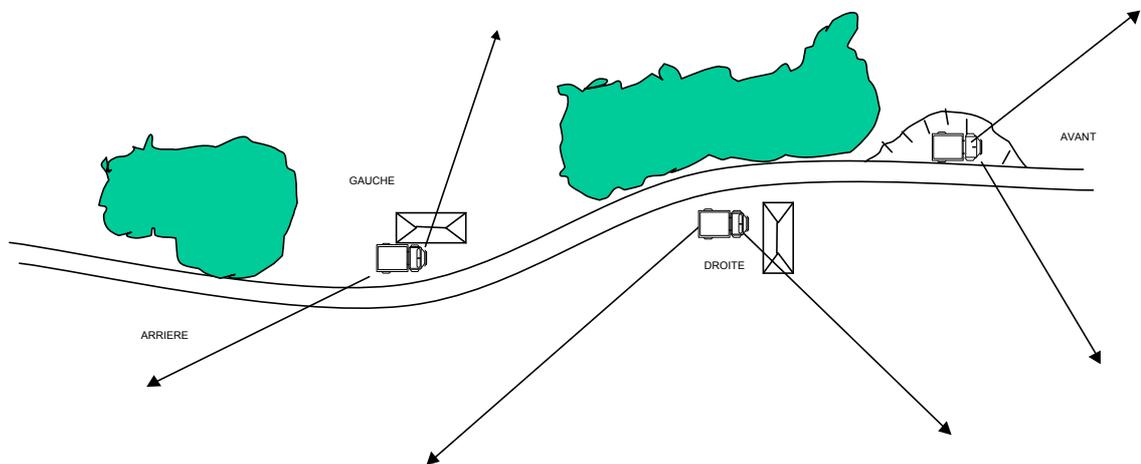
Ce débarquement est suivi par une tombée en garde immédiate à proximité des véhicules ou par la mise en place d'un dispositif de sûreté.

### Arrêts courts

Les véhicules restent à proximité de l'axe en évitant tout resserrement et en recherchant éventuellement l'abri des couverts.

Les groupes restent à proximité de leur véhicule.

A chaque groupe est assigné un secteur de surveillance.



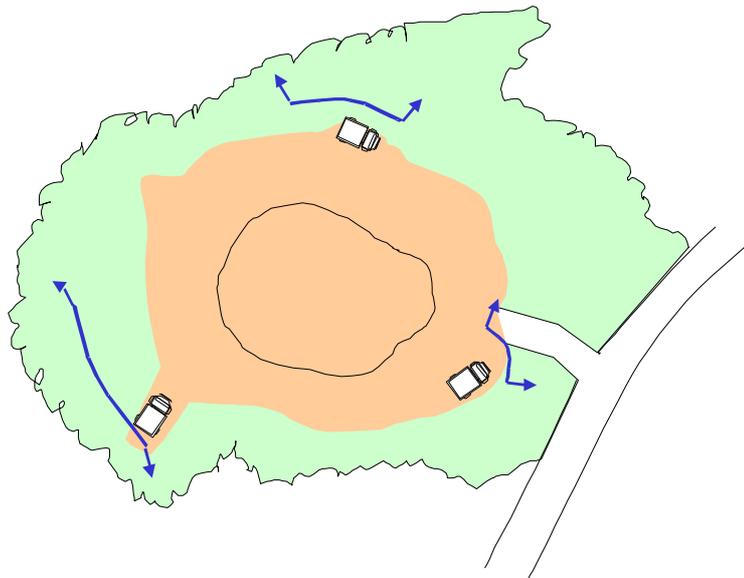
### Arrêts prolongés

Le chef de section choisit une zone de stationnement offrant de bonnes possibilités d'accès de camouflage et de liaison.

Les véhicules sont placés suivant un dispositif aéré et sont orientés de façon à pouvoir reprendre le mouvement dans les meilleures conditions.

Le chef de section met en place un dispositif de sûreté en veillant au camouflage aux vues terrestres et aériennes.

Il organise la vie sur la position en fonction de la durée du stationnement (surveillance, repos..).



### 3.3- LES TECHNIQUES DE COMMANDEMENT.

#### LA METHODE DE RAISONNEMENT TACTIQUE DU CHEF DE SECTION

Observation : La méthode s'attache à préserver la cohérence entre les démarches menées au niveau commandant d'unité, chef de section, chef de groupe.

Cette méthode de raisonnement tactique est complète. Les conclusions (contraintes, impératifs, besoins en renseignements et demandes) sont essentielles pour les missions complexes ou de longues durées.

ETAPES	Démarche de mon étude	Mes réflexions
DE QUOI S'AGIT-IL ?	Quelle est la mission de l'échelon supérieur ? <i>(mission de la compagnie / ennemi compagnie)</i>	<p>Mon rôle <i>(dans le cadre ou non de l'action de la compagnie)</i> est :</p> <p>Pour atteindre ce but je dois :</p> <p><b>produire tel effet (1)/(2)</b> <i>(c'est un verbe / en général la composante principale)</i></p> <p><b>en menant les actions : (2)</b> <i>(successivement ou simultanément)</i></p> <p><b>J'en déduis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'importance de tel point, de tel secteur ou de telle zone préférentielle</li> <li>- le moment critique de mon action</li> </ul>
POURQUOI ? (1)	Quelle est l'intention de mon chef ? <i>(l'esprit)</i> <i>( le « je veux » du capitaine )</i>	
QUOI ? (2)	Quelle est ma mission ? <i>(la lettre)</i> Quelles sont les actions à réaliser ? <i>(les composantes de la mission)</i>	
<b>SITUATION</b>		
CONTEXTE ?	Dans quelle situation générale vais-je agir ? <i>(population , média , voisins , météo, ...)</i>	
QUAND ? (3)	Mes horaires ? <i>(départ , déclenchement, repli, ...)</i> Mes délais ? <i>(préavis, préparation, déplacement, mission...)</i>	
OU ? (4) PAR OU ?	Quelles sont les meilleures possibilités du terrain pour remplir ma mission ? <i>(vues sous l'angle de l'observation, du mouvement, de la protection et du tir pour déterminer les zones favorables et/ou défavorables et le(s) point(s) clé(s))</i>	
AVEC QUOI ?	Quels moyens employer ? <i>moyens disponibles :</i> <i>moyens nécessaires :</i> Comment les voisins peuvent-ils m'aider ?	
CONTRE QUOI ? (5)	Quelle est la menace ? <i>(nature, volume, attitude, lieu)</i> Que peut faire l'ennemi face à mon action? <i>(envisager plusieurs possibilités en tenant compte de ses objectifs, du terrain et des délais)</i>	
RAPPORT de FORCES ?	Quel est le moment critique ? <i>(confrontation des capacités amies (avec quoi) avec les capacités ennemies (contre quoi))</i>	

<b>MES CONCLUSIONS</b>	
Mes <b>CONTRAINTES</b> ( <i>ces données concernent tous les domaines , elles entravent ma liberté d'action</i> )	Mes <b>IMPERATIFS</b> ( <i>mesures à prendre, indispensables pour la réussite de la manœuvre</i> )
	<i>éventuellement</i>
Mes <b>BESOINS en RENSEIGNEMENTS</b> ( <i>ces données concernent l'ennemi, mais aussi les amis , le terrain, ...</i> )	Mes <b>DEMANDES</b> ( <i>elles découlent de l'étude du problème et concernent tous les domaines</i> )
	<i>Ce peut être des demandes de : précisions (mission, limites, conduite à tenir...) modifications autorisations renforcements</i>

<b>MA DECISION</b>
<p>1. Je veux : (<i>Intention</i>)  <b>- produire tel effet (2)/(3) contre tel ennemi (5) sur tel terrain (4) à tel moment (3)</b>            Pour cela : (<i>dans l'ordre chronologique</i>)  <b>1<sup>er</sup> temps :</b>  <b>2<sup>ème</sup> temps :</b> (<i>éventuellement</i>)            En mesure de :</p> <p>2. Comment ?</p>

QUOI ?	OU ? PAR OU ?	CONTRE QUOI ?	AVEC QUOI ?	QUAND ?	<b>COMMENT ?</b>
Tâche n°1 Tâche n°2 Tâche n°3 etc...					- Rôle des éléments subordonnés
<b>MES ORDRES</b> (cf cadre d'ordres)					
<i>donnés <b>face au terrain</b></i>					
EVENTUELLEMENT SCHEMA					

## EXEMPLE DE LA MRT – NIVEAU CHEF DE SECTION

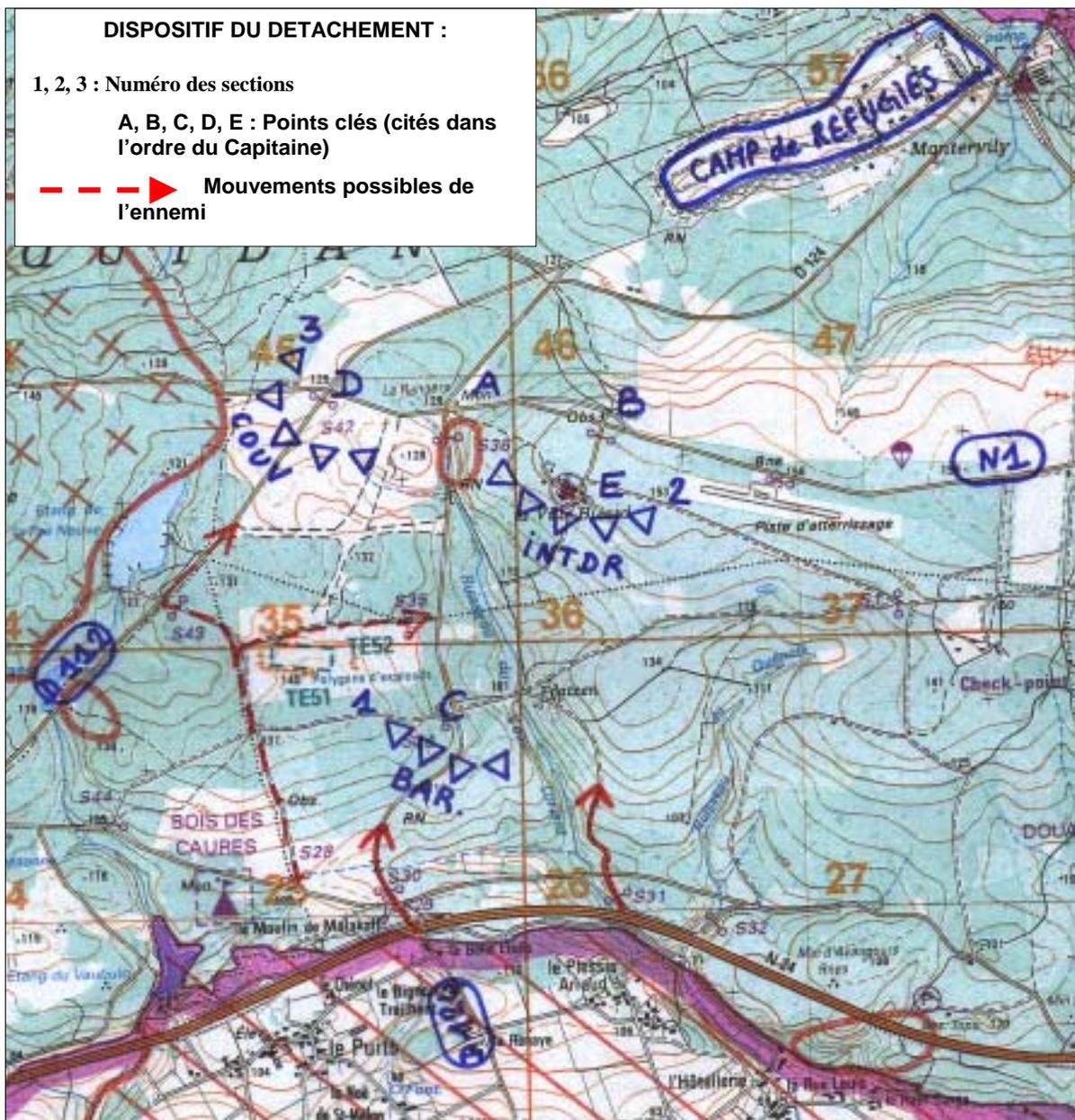
Cette MRT est conduite par le chef de section de la S3 face au terrain.

Dans la colonne « démarche de l'étude », les observations en rouge sont **directement** tirées de l'ordre initial du capitaine (qui n'est pas reproduit).

Les informations en bleu sont les composantes réglementaires des missions MICAT

Les conclusions en vert sont le résultat de la réflexion du chef de section.

La carte reproduit le dispositif de la compagnie et sert de support à l'exemple.



ETAPES	DEMARCHE DE MON ETUDE	MES REFLEXIONS
DE QUOI S'AGIT-IL ?	Quelle est la mission de la compagnie ? En vue de protéger un camp de réfugiés INTERDIRE les carrefours A , B face à un ennemi valeur trentaine d'hommes cherchant à nous harceler (coup de main, mortiers)	
POURQUOI ?	Quelle est l'intention de mon chef ? Prendre contact avec ennemi au Sud axe N1 à partir de 10 heures -1 <sup>er</sup> temps : en barrant axe principal D124 hauteur C -2 <sup>ème</sup> temps : puis au mieux intercepter sur axes de débordement , au pire le détruire à partir de E	Mon rôle (dans le cadre de l'action de la compagnie) est : de m'opposer à une action éventuelle de l'ennemi pouvant venir du sud et de l'ouest et menaçant l'action principale de la compagnie
QUOI ?	Quelle est ma mission ? A partir région D COUVRIR action de S1 et S2 face à l'Ouest et au Sud-ouest en mesure d'intercepter sur D124 Quelles sont les actions à réaliser ? PREPARER EXECUTER Assurer liaison avec élément principal S'installer Surveiller – Renseigner MANŒVRER Interdire Effectuer une interception REORGANISER RENDRE-COMPTÉ	Pour atteindre ce but je dois:(ébauche effet majeur) INTERDIRE le carrefour D  En menant les actions suivantes :  - être en liaison avec la compagnie (comment ?) - m'installer (où ?) - surveiller/renseigner face au sud et face à l'ouest - interdire N1 (face à l'ouest) et D112 (face au sud) effectuer une interception (D112/N1/D124)
<b>SITUATION</b>		
CONTEXTE ?	Dans quelle situation générale vais-je agir ? Population défavorable Méfiance vis à vis des milices Opération très médiatisée	à partir de la zone X bonnes possibilités d'observation et de tir vers l'ouest et sud ( sur N1/D112/carrefour D)
QUAND ?	Mes horaires ? Mes délais ? Il est 6 heures Mise en place pour 10 heures Durée de la mission au moins 24 heures	à partir de la zone Y possibilités limitées d'observation et de tir (carrefour D/zone X) à partir de la zone D possibilités limitées d'observation et de tir (face au sud /D112) problème de protection (découvert)
OU ? PAR OU ?	Quels sont les meilleurs emplacements terrain pour remplir ma mission ?	à partir de la zone Z bonnes possibilités d'observation face au sud mais éloignement du carrefour D (sonnette ?)
AVEC QUOI ?	Quels moyens employer ? 3 groupes (3LRAC) Comment les voisins peuvent m'aider ? La 1 <sup>o</sup> Cie est à l'ouest de mon dispositif Renfort d'un groupe du génie de 10 heures à midi	

CONTRE QUOI ?	Quel est mon ennemi ? 1 à 2 groupes armés éventuellement sur véhicules localisés sud de l'autoroute Que peut-il faire face à mon action?	- soit arriver en véhicule(s) par la D112 ou la D124 après débordement de S1 (harcèlement) - soit s'infiltrer entre Z et Y ou entre Z et A (contournement ou observation et tir mortiers)
RAPPORT de FORCES ?	Quel est le moment critique ?	si 2 incidents simultanés (carrefour A et D) la tombée de la nuit

MES CONCLUSIONS / MA DECISION	
Mes <b>CONTRAINTES</b> (ces données concernent tous les domaines , elles entravent ma liberté d'action)	Mes <b>IMPERATIFS</b> (mesures à prendre, indispensables pour la réussite de la manœuvre)
- population défavorable - méfiance vis à vis des milices - opération très médiatisée - délais de préparation brefs - incertitude sur la durée de la mission	- être capable d'intervenir sur A et/ou D - surveiller jusqu'à Z (de jour) / se limiter à D (de nuit) - tenir X - arrêter ennemi à hauteur D - se protéger des tirs de mortiers (effort protection région A/Y) - nécessité d'avoir un élément réservé
Mes <b>BESOINS en RENSEIGNEMENTS</b> (ces données concernent l'ennemi, mais aussi les amis , le terrain, ...)	Mes <b>DEMANDES</b> (elles découlent de l'étude du problème et concernent tous les domaines)
- dispositif de S1 et de la 1 <sup>o</sup> Cie ? - nature de l'armement et des véhicules de l'ennemi ?	- règles de comportement vis à vis de la population , des milices et des médias ? - autorisation de barrer la D112 par un obstacle ? - autorisation d'installer un élément hauteur carrefour A ?

<p>Pour atteindre ce but je dois : (<i>effet majeur ou intention</i>)  <b>INTERDIRE</b> le carrefour D à partir de 10 heures aux éléments de la bande armée  Pour cela : (<i>dans l'ordre chronologique</i>)  <b>1<sup>er</sup> temps</b> : Surveiller D112/N1/ lisières entre Z et X à partir de X et barrer D112 hauteur carrefour D  <b>2<sup>ème</sup> temps</b> : Détruire ou intercepter sur D112/N1 et D124 à partir de X , Y et A prêt à resserrer mon dispositif pour la nuit entre D et A</p>
---

<b>Tâche n° 1</b> Surveiller/ interdire face au sud	A partir de D/Y/Z (éventuellem ent X)	Véhicule sur D112 Individus zone Z/D/A	1 groupe et un obstacle (?)	10h00	<b>DEROULEMENT DE L'ACTION</b> - <i>Articulation</i> - <i>Rôle des subordonnés</i>
<b>Tâche n° 2</b> Surveiller/ interdire face à l'ouest	A partir de X	Véhicule sur N1/D112 Individus zone Z/D/X	1 groupe	10h00	
<b>Tâche n° 3</b> Intercepter	A partir de A en passant par ...	Véhicule ou individus Sur N1/D112 et D124	1 groupe en véhicule/SOA	Sur ordre	
<b>QUOI ?</b>	<b>OU ? PAR OU ?</b>	<b>CONTRE QUOI ?</b>	<b>AVEC QUOI ?</b>	<b>QUAND ?</b>	<b>COMMENT ?</b>

## LES CADRES D'ORDRE DU CHEF DE SECTION

Ayant raisonné son problème, le chef de section aboutit à une décision qui se traduit par des ordres :

- ordre préparatoire (éventuellement)
- ordre initial
- ordre en cours d'action

### *L'ORDRE PREPARATOIRE*

Cet ordre permet de mettre la section en condition pour remplir la mission. Il comporte les paragraphes suivants :

- P** – **Personnel** mis sur pied
- A** – **Armement** emporté
- T** – **Tenue** des hommes
- R** – **Radio** : préparation du matériel éventuel.
- A** – **Alimentation** : en fonction de la durée probable de la mission
- C** – **Camouflage**
- D** – **Divers**
- R** – **Rassemblement** à telle heure

### *L'ORDRE INITIAL*

C'est dans l'ordre initial que figurent les réponses aux questions posées lors du raisonnement tactique. Conçu pour mettre les chefs de groupe dans l'ambiance de la mission à remplir, il leur permet de connaître leur rôle au sein de l'ensemble et dans le déroulement de la manœuvre. Dans la mesure du possible, cet ordre est donné face au terrain de l'action. Il comporte les paragraphes suivants :

#### **(PRIMO) SITUATION**

##### **(ALPHA) ENNEMI actuel et ultérieur :**

- Nature
- Volume
- Attitude
- Lieu
- Réactions

##### **(BRAVO) AMI**

- Mission de l'échelon supérieur
- Rôle et emplacement des voisins

##### **(CHARLIE) RENFORCEMENTS / PRELEVEMENTS**

##### **(DELTA) CONTEXTE**

#### **(SECUNDO) MISSION / [BUT] (\*)**

- [en vue de .... (intention du capitaine ou mission de la compagnie)]
- MISSION** reçue : reprendre intégralement la mission de la section.

## **(TERTIO) EXECUTION**

### **(ALPHA) INTENTION**

**Je veux** : (produire tel effet contre tel ennemi, sur tel terrain, à tel moment)

**A cet effet** : (*dans l'ordre chronologique*)

1° temps :

2° temps : (*éventuellement*)

**En mesure de** : ....

**(BRAVO) ARTICULATION** (Fractionnement de la section en différents éléments subordonnés)

**(CHARLIE) REPARTITION DES MISSIONS** (Une mission donnée à chacun des éléments subordonnés dans un cadre espace/temps défini)

### **(DELTA) INSTRUCTIONS DE COORDINATION**

Horaires

Limites

Consignes LATTA, NBC, génie, signaux de reconnaissance

Mesures de sécurité

Règles de comportement

Consignes d'ouverture du feu

### **(QUARTO) ADMINISTRATION / LOGISTIQUE**

Ravitaillement (alimentation, eau, munitions, carburant, ...)

Maintien en condition (dépannage, évacuation,...)

Santé (premiers soins, EVASAN, ...)

Position du TC1

### **(QUINTO) COMMANDEMENT / TRANSMISSIONS**

Place du chef de section

Place du sous-officier adjoint

Consignes transmissions

Liaisons

(\*) : La rubrique « BUT » n'est pas impérativement à remplir au niveau du chef de section.

### ***L'ORDRE EN COURS D'ACTION***

L'ordre en cours d'action reprend le même canevas que l'ordre initial du chef de section, mais seuls les éléments nouveaux ou les consignes qui ont changé sont repris.  
La précision de cet ordre dépendra du temps dont dispose le chef de section pour le faire.

**(PRIMO) NOUVELLE SITUATION**

**(SECUNDO) NOUVELLE MISSION**

**(TERTIO) EXECUTION**

### ***COMMANDEMENT POUR SE DEPLACER***

S'adressant à ses chefs de groupes, le chef de section utilise le même cadre de commandement que ceux-ci :

<b>D</b>	<b>Direction</b> générale et lointaine, pas forcément visible sur le terrain
<b>P</b>	<b>Point</b> à atteindre..... Point précis (si visible, l'indiquer)
<b>I</b>	<b>Itinéraire</b> ..... Le chef impose l'itinéraire à suivre.
<b>F</b>	<b>Formation</b> .....
	1 <sup>er</sup> cas : en triangle : en colonne, tel groupe de base – en triangle. Tel groupe à droite, gauche, derrière intervalle (en mètres), distance (en mètres)
	2 <sup>eme</sup> cas : par groupes accolés : tel groupe de base – par groupe accolés, intervalle (en mètres)
	3 <sup>eme</sup> cas : par groupes successifs : par groupes successifs, dans tel ordre, distance (en mètres)

### ***COMMANDEMENT POUR S'ARRETER***

<b>F</b>	<b>Face</b> à telle direction,
<b>H</b>	<b>Halte !</b>

### ***ORDRE POUR TOMBER EN GARDE***

Le chef de section donne à chaque chef de groupe un ordre de mise en garde :

<b>Z</b>	<b>Zone</b> d'installation du groupe entre tel et tel point
<b>M</b>	<b>Mission</b> précise impartie au groupe
<b>S</b>	<b>Secteur</b> de surveillance : entre tel et tel point
<b>P</b>	<b>Point</b> particulier à observer : le chef de section désigne les points du terrain où l'ennemi peut apparaître
<b>C</b>	<b>Conduite</b> à tenir : - consignes d'ouverture du feu - modalités d'alerte - signaux, etc....
<b>P</b>	<b>Place</b> du chef de section dans le dispositif (si la section n'agit pas seule, le chef précise la place des éléments amis voisins).

### ***LE COMPTE RENDU EN COURS D'ACTION***

Régulièrement, le chef de section rend compte de son action et/ou de l'évolution de la situation afin de renseigner son chef.

Il respecte le cadre suivant :

- « Je suis » position et situation de la section
- « Je vois » nature, volume et attitude (ennemi/amis), terrain
- « Je fais » ou j'ai fait, ou je vais faire
- « Je demande » appui, EVASAN, etc.

### ***LE COMPTE RENDU EN FIN DE MISSION***

A l'issue de toute mission, le chef de section rend compte à son chef.

Normalement verbal, ce compte rendu détaillé n'a pas de contexture imposée.

### 3.4- MISSIONS

#### SURVEILLER

##### Définition

Mission ou mesure de sûreté ayant pour objet de déceler toute activité de l'ennemi en un point, sur une direction ou dans une zone (surveiller un intervalle) dans le but d'alerter et de renseigner.

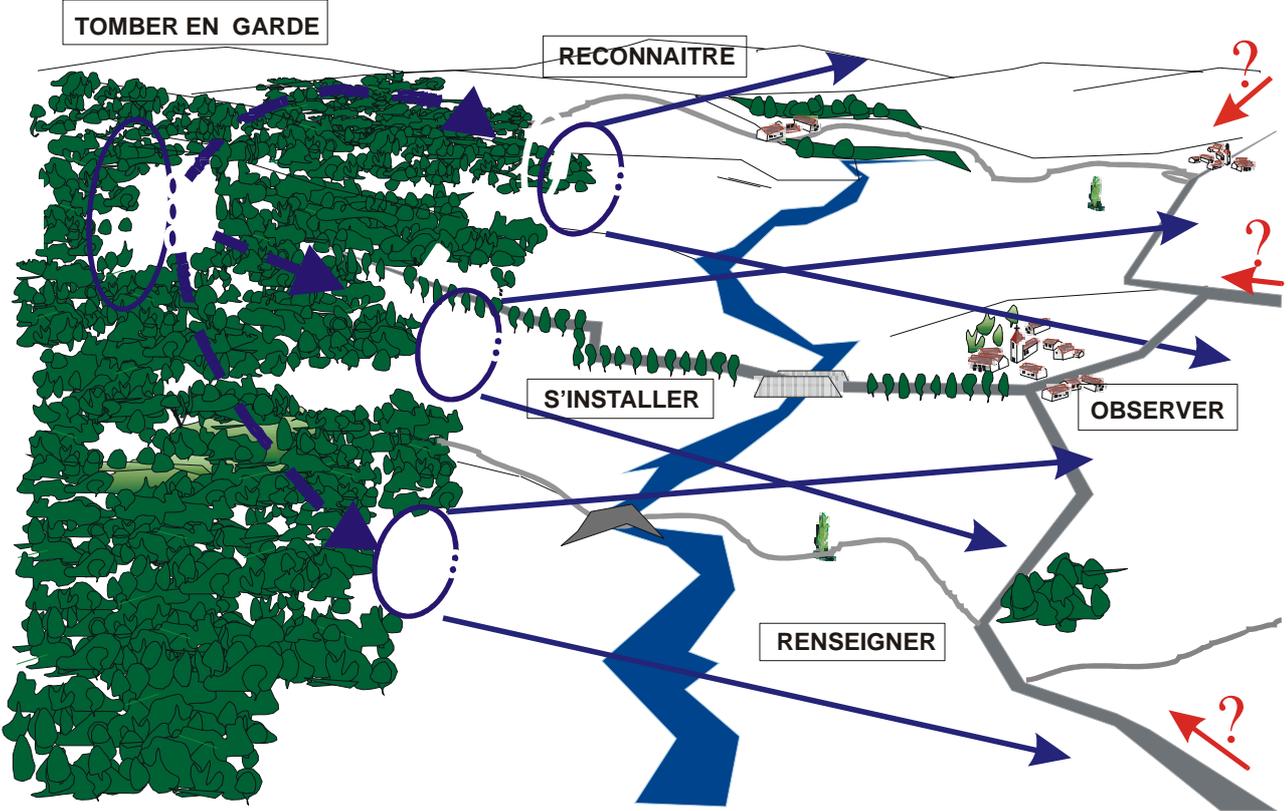
COMPOSANTES	CHEF DE SECTION - POINTS CLEFS
<p><b>Préparer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● étudier la mission (ordres reçus, terrain) ;</li> <li>● donner les ordres.</li> </ul> <p><b>Exécuter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● se déplacer ;</li> <li>● tomber en garde ;</li> <li>● jeter un dispositif provisoire ;</li> <li>● reconnaître, donner les ordres, s'installer ;</li> <li>● observer ;</li> <li>● alerter.</li> </ul> <p>● renseigner.</p> <p><b>Mancœuvrer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● se couvrir ;</li> <li>● se replier.</li> </ul> <p><b>Réorganiser</b></p> <p><b>Rendre compte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ordre initial, ordre de déplacement.</li> <li>- <b>discrétion</b> lors de l'approche , la mise en place et l'observation.</li> <li>- déterminer les <b>points clefs</b> <sup>(1)</sup> du terrain.</li> <li>- établir une <b>ligne de sécurité</b> <sup>(2)</sup></li> <li>- effectuer un <b>baptême du terrain</b></li> <li>- tenir à jour le "journal" des observations.</li> <li>- ajuster le dispositif, en fonction des conditions de visibilité (nuit, brouillard..).</li> <li>- établir de <b>bonnes liaisons</b></li> <li>- transmettre le renseignement sans délai <sup>(3)</sup>.</li> <li>- articuler le décrochage de la section (appuis réciproques).</li> <li>- reconnaissance des <b>itinéraires de repli</b>.</li> <li>- compte rendu de synthèse.</li> </ul>

(1) Zones d'intérêt particulier (en raison de la situation générale ou de la difficulté qu'elles entraînent pour l'observation).

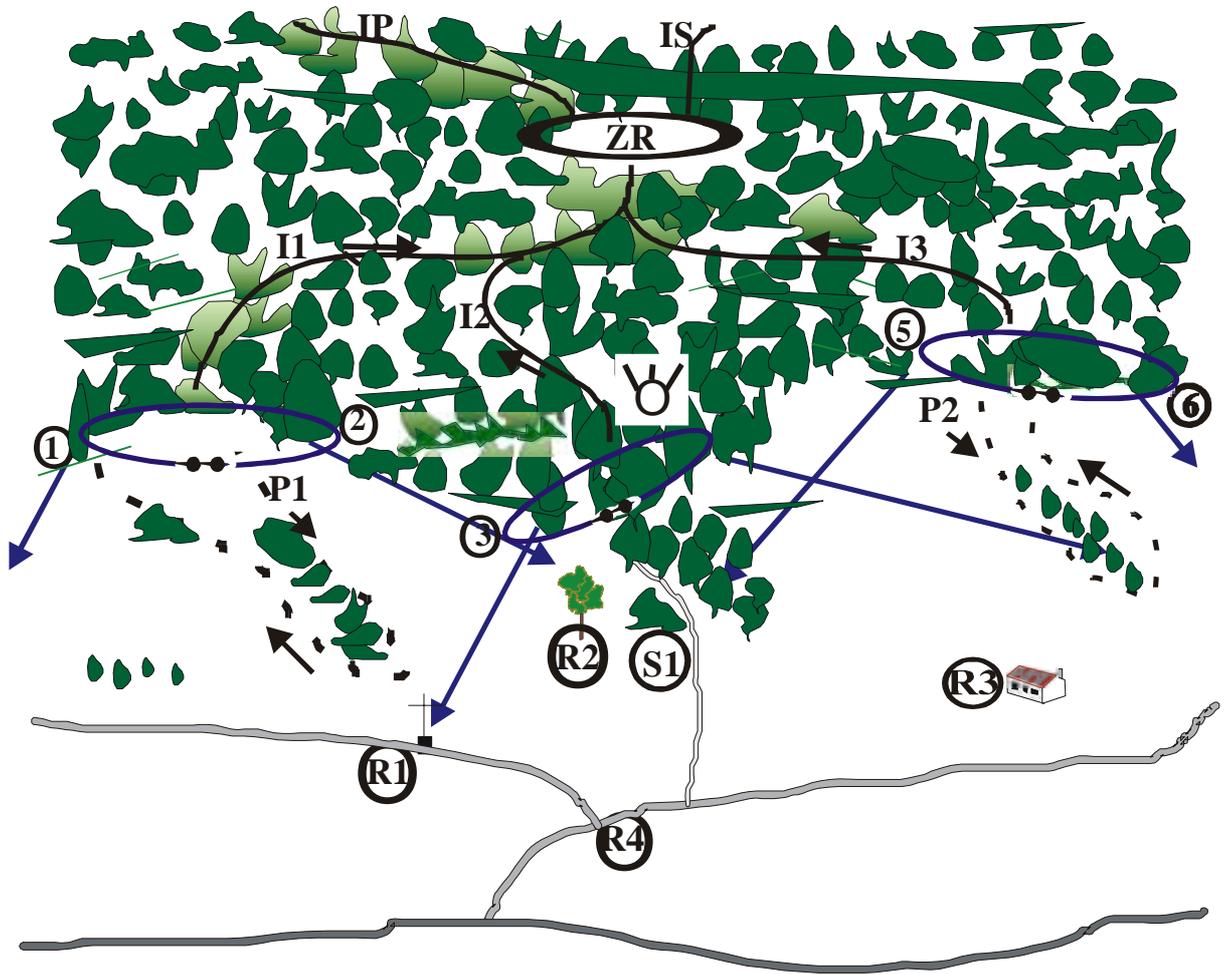
(2) Ligne nécessitant un décrochage, temporaire ou définitif, en cas de franchissement par l'ennemi.

(3) Renseignement d'ordre tactique et d'ambiance (population, activité,....)

# LA SECTION EN POSTE DE SURVEILLANCE



# EXEMPLE DE PLAN D'OBSERVATION



LIMITES				
CODE	LIMITE	GROUPE	AZM	NATURE
1	O	G1	3550	piquet vert
2	E	G1	2050	piquet vert et jaune
3	O	G2	3500	piquet rouge
4	E	G2	1850	piquet rouge et jaune
5	O	G3	3600	piquet noir
6	E	G3	3100	piquet noir et jaune
REPERES				
CODE	NATURE	GROUPE	DIST.	COORDONNEES
R1	calvaire	G1	400	510035
R2	arbre	G2	200	515035
R3	maison	G3	350	518035
R4	carrefour	G1 G2	500	513034

ITINERAIRES				
CODE	NATURE	GROUPE	BALISAGE	NATURE
I1	sentier	G1	AD	repli groupe
I2	sentier	G2	AD	repli groupe
I3	sentier	G3	AD	repli groupe
IP	chemin	section	papier blanc	repli principal section
IS	chemin	section	papier bleu	repli secondaire section
ZR	clairière	section		regroupement section
DIVERS				
CODE	NATURE	GROUPE	COMPOSITION	
P1	patrouille	G1	équipe	
P2	arbre	G3	équipe	
S1	sonnette	G2	binôme	

## TENIR

### Définition

Occuper et défendre un point ou un espace de terrain.

COMPOSANTES	CHEF DE SECTION - POINTS CLEFS
<p><b>Préparer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• tomber en garde ;</li><li>• reconnaître ;</li></ul> <p>• donner les ordres.</p> <p><b>Exécuter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• organiser la position (mettre en place les postes de combat et/ou les points de contrôle) ;</li></ul> <p>• observer ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• se renseigner ;</li><li>• renseigner.</li></ul> <p><b>Manœuvrer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• mettre en œuvre ses armes ;</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• faire intervenir l'élément réservé de la section ;</li><li>• sur ordre, rompre le contact. se replier.</li></ul> <p><b>Réorganiser</b></p> <p><b>Rendre compte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>reconnaissance approfondie</b> de la zone et de ses accès, détermination de l'emplacement du ou des points de contrôle.</li><li>- ordre d'installation, conduite à tenir, consignes d'ouverture du feu.</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>- rechercher <b>l'appui mutuel</b> entre les groupes, conserver un <b>élément réservé</b> <sup>(1)</sup>.</li><li>- améliorer le dispositif en permanence (protection, camouflage, patrouilles) <sup>(2)</sup>, l'adapter aux conditions de visibilité ;</li><li>- établir un <b>croquis d'installation</b> (dispositif, plan de feu) ;</li><li>- <b>contrôler l'installation</b> des groupes.</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>- maintenir l'observation durant toutes les phases d'installation <sup>(3)</sup>.</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>- de façon maîtrisée afin de ne pas dévoiler le dispositif.</li><li>- nécessité de faire <b>reconnaître les itinéraires d'intervention</b> <sup>(4)</sup>.</li><li>- par appui réciproque entre les groupes.</li></ul>

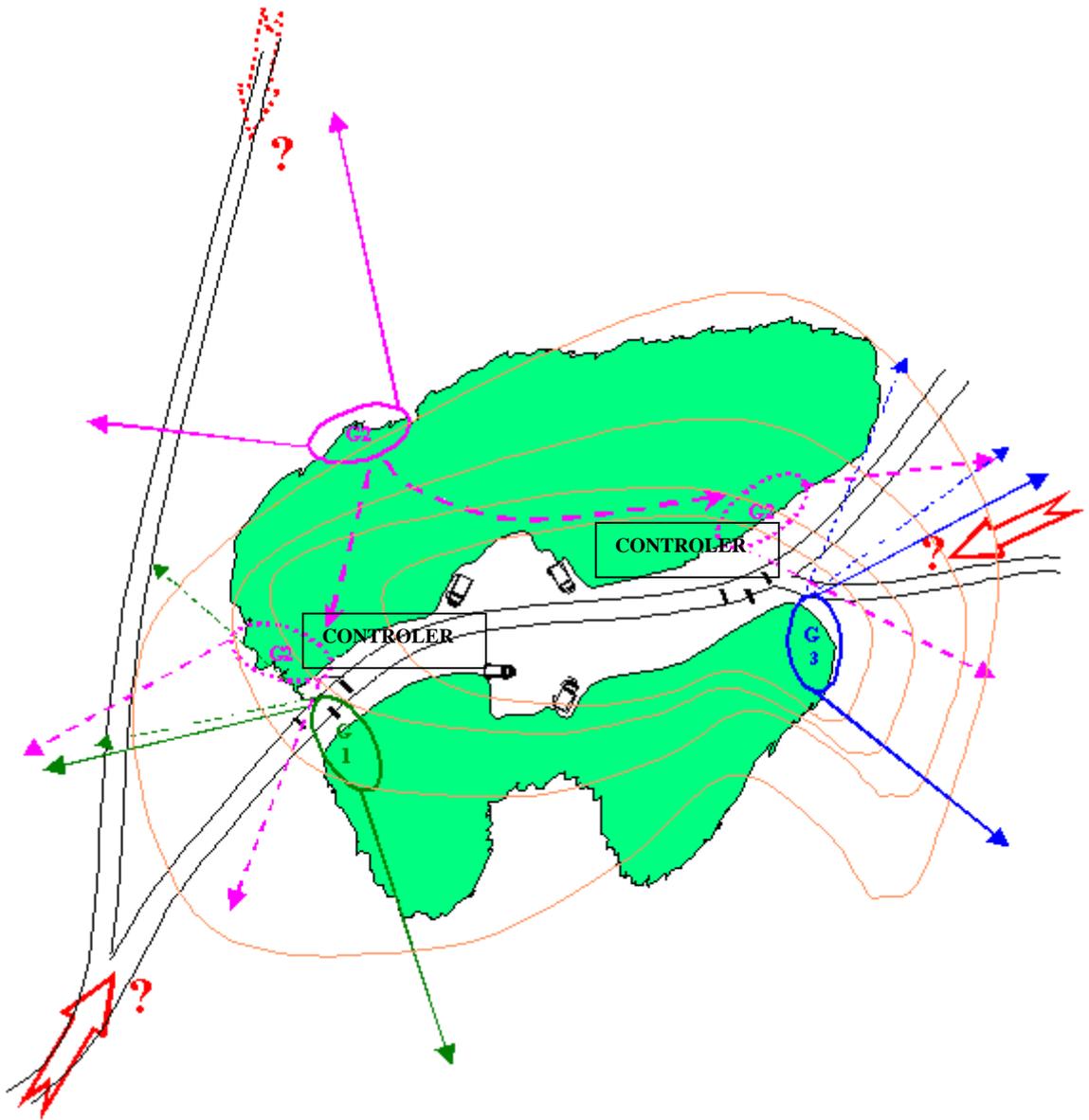
(1) Peut être constitué d'un groupe organique (solution à privilégier) ou à partir d'éléments prélevés sur plusieurs groupes.

(2) L'organisation du terrain peut faire l'objet de demandes de renforcements en moyens du génie.

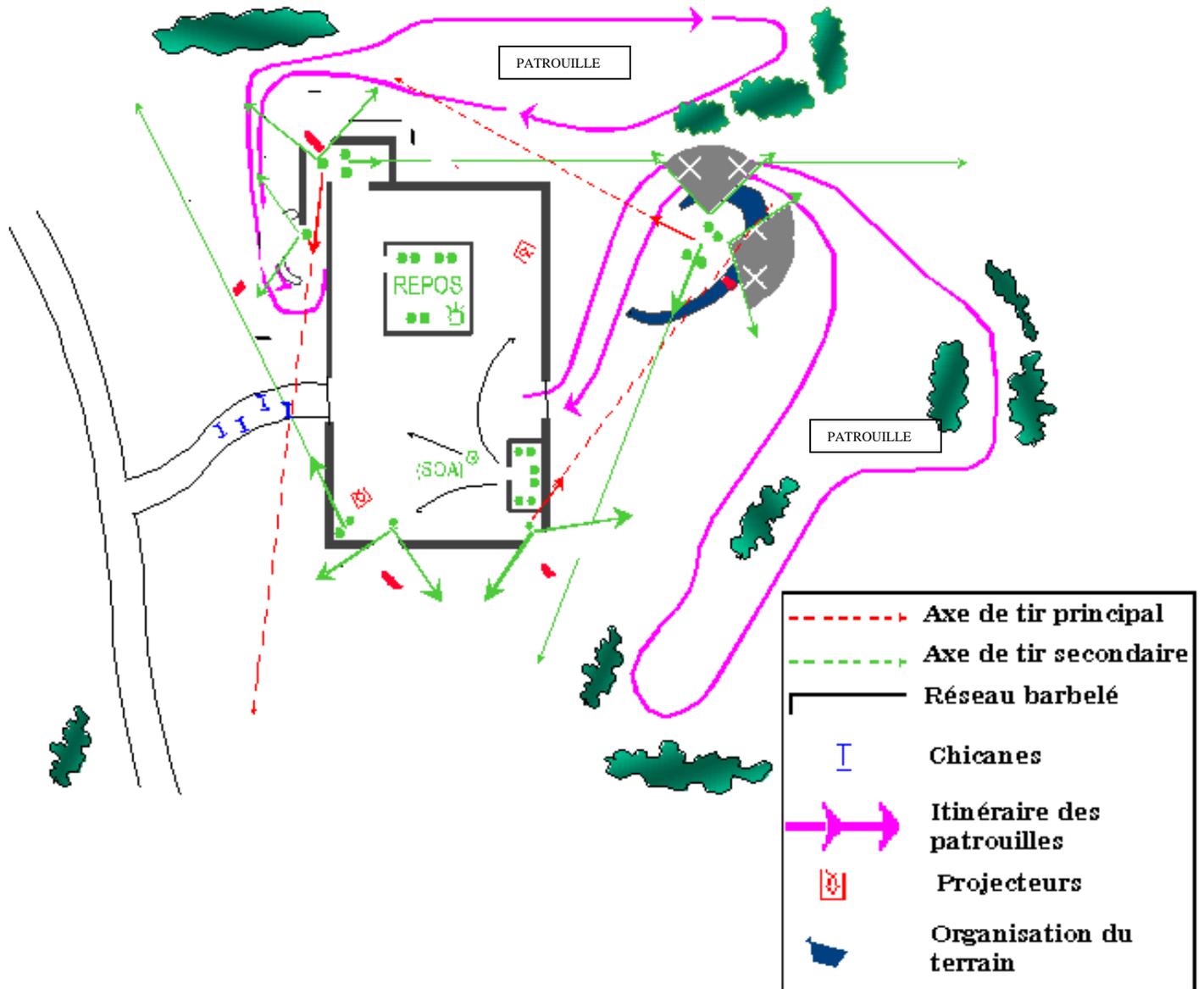
(3) Permanence à organiser soit au niveau de la section, soit au niveau de chacun des groupes.

(4) Reconnaissances à faire par les chefs de groupe.

LA SECTION TIENT



# EXEMPLE DE DISPOSITIF DE DEFENSE DE POINT SENSIBLE



## INTERDIRE

### Définition

Empêcher l'ennemi d'avoir accès à telle portion de terrain ou de franchir telle ligne ou d'utiliser tel personnel ou telle installation.

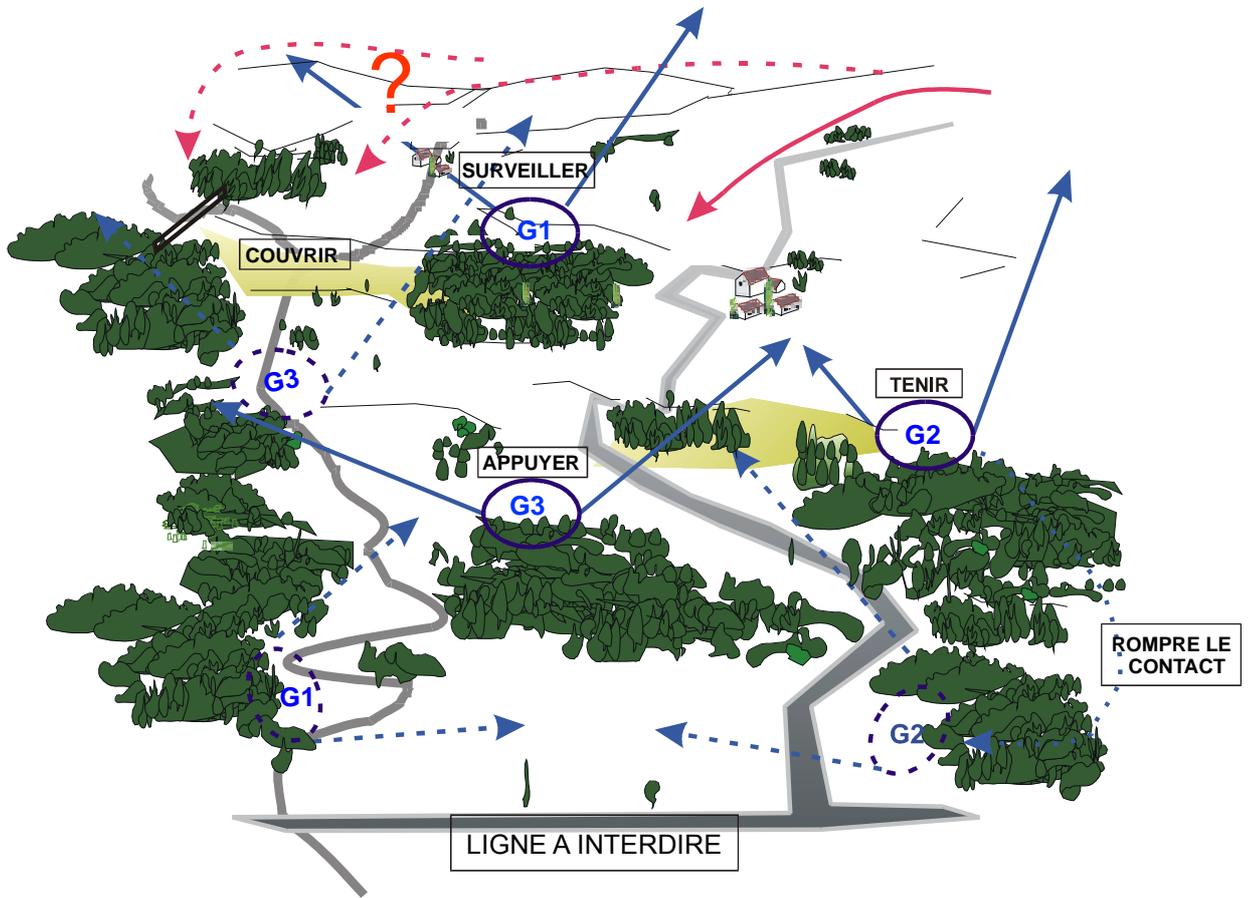
COMPOSANTES	CHEF DE SECTION - POINTS CLEFS
<p><b>Préparer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• tomber en garde ;</li> <li>• reconnaître ;</li> <li>• donner les ordres ;</li> <li>• organiser la position.</li></ul> <p><b>Exécuter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• se couvrir ;</li> <li>• observer ;</li> <li>• se renseigner ;</li><li>• renseigner.</li></ul> <p><b>Manœuvrer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• mettre en œuvre ses armes ;</li> <li>• faire intervenir l'élément réservé de la section ;</li><li>• sur ordre, rompre le contact.</li></ul> <p><b>Réorganiser.</b></p> <p><b>Rendre compte.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- mise en place discrète d'un <b>dispositif provisoire</b> en fixant à chaque groupe: un emplacement de combat, un secteur de surveillance, un secteur de tir.</li> <li>- <b>reconnaissance approfondie</b> de la zone et de ses accès.</li> <li>- ordre d'installation, conduite à tenir, consignes d'ouverture du feu <sup>(1)</sup>.</li> <li>- ajustement du <b>dispositif dans la profondeur</b> <sup>(2)</sup> ;</li><li>- rechercher <b>l'appui mutuel</b> entre les groupes, conserver un <b>élément réservé</b> <sup>(3)</sup> ;</li><li>- établir un <b>croquis d'installation</b> (dispositif, plan de feu) ;</li><li>- <b>contrôler l'installation</b> des groupes.</li> <li>- mise en place éventuelle de sonnettes et d'obstacles (mines, abattis..).</li> <li>- maintien des liaisons avec l'échelon supérieur.</li> <li>- <b>répartition des objectifs</b> si nécessaire.</li> <li>- <b>rejeter l'ennemi.</b></li> <li>- par appui réciproque entre les groupes, par des itinéraires reconnus à l'avance.</li> <li>- se regrouper sur une <b>position d'attente.</b></li></ul>

(1) En fonction de la situation, établir des priorités d'emploi des armes (antivéhicules, antipersonnels).

(2) Contrairement à la mission TENIR, le dispositif peut être placé en avant de la ligne ou du point à interdire cela afin de favoriser la manœuvre de la section et/ou de gagner des délais.

(3) Constitué d'un groupe organique.

# LA SECTION INTERDIT



## SOUTENIR

### Définition

Mission qui consiste pour une unité à être en mesure d'intervenir au profit d'une autre soit par le feu, soit par la manœuvre, soit par la fourniture de moyens ou de services.

**Principes :** Il s'agit, pour la section qui a reçu mission de soutenir une autre section de la compagnie ou un autre élément, d'être prête en permanence à intervenir sans délai à son profit par le mouvement, le feu ou le cas échéant en les renforçant.

La section en soutien progresse généralement à bord des engins en deuxième échelon. Elle doit avoir en permanence le souci de lier son mouvement à celui de l'élément soutenu, de manière à être en mesure de l'appuyer par le feu ou de manœuvrer à son profit.

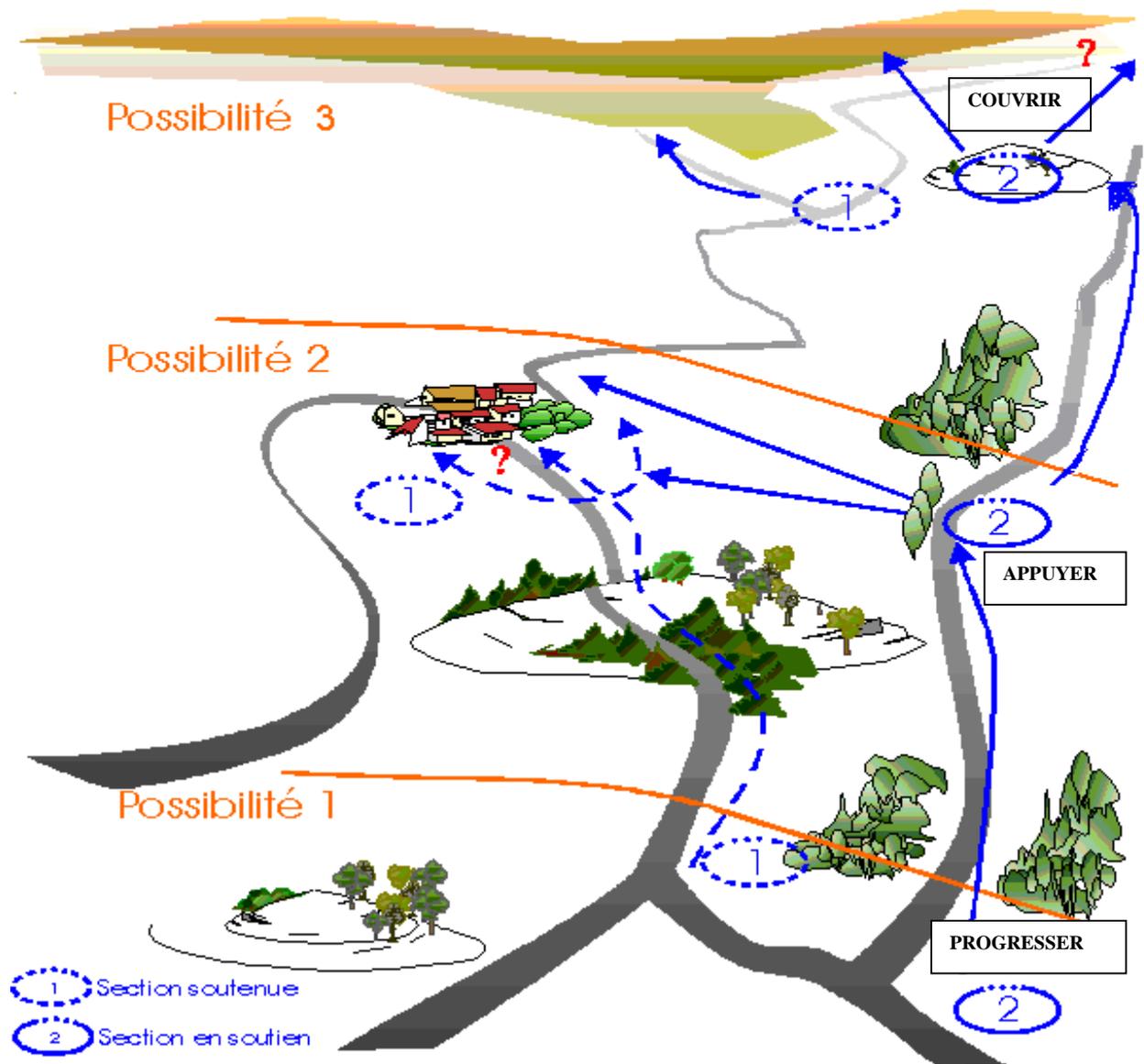
Les manœuvres sont conduites aussi longtemps que possible en véhicules.

COMPOSANTES	CHEF DE SECTION – POINTS CLES
<b>Préparer :</b> prendre la liaison ;  donner les ordres.	- étude des <b>modalités</b> de soutien avec l'élément soutenu (1), - <b>choix du lieu</b> ou de l'axe de déplacement le plus favorable à la mission de soutien
<b>Exécuter :</b> se renseigner ;  enseigner ; progresser.	- être informé en <b>permanence</b> de la situation à l'avant, - disposer d'un dispositif de transmission infaillible avec l'élément soutenu (2), - rester à une distance permettant à la fois de <i>conserver sa liberté d'action</i> si l'élément soutenu est pris sous le feu et d'intervenir rapidement.
<b>Manœuvrer :</b>  faire intervenir l'élément réservé ;  sur ordre rompre le contact.	- dans la mesure du possible, au point de rendez vous, l'élément qui intervient est accueilli, et reçoit <i>avant de s'engager les dernières informations sur la situation</i> (en particulier de nuit, ou lorsque la situation évolue très vite).
<b>Réorganiser</b>	
<b>Rendre compte</b>	

(1) Délais d'intervention, signaux de reconnaissance, point de rendez-vous, conditions d'ouverture du feu.

(2) La liaison doit être sûre, donc si possible à vue. Le cas échéant, un agent de liaison peut être détaché auprès de l'élément soutenu.

# LA SECTION SOUTIENT



## **4- LE COMBAT DE LA COMPAGNIE PROTERRE**

# CHAPITRE 1

## LES TECHNIQUES DE COMMANDEMENT

Les commandants d'unité étudient leur mission fixée par l'ordre initial de l'échelon supérieur. Il applique pour cela la méthode de raisonnement tactique ( MRT ), puis élabore et donne son ordre initial à ses subordonnés.

### LA MRT

#### Généralités

La méthode de raisonnement tactique est un procédé qui doit permettre à un commandant d'unité, ne disposant que de délais réduits, et placé dans des conditions matérielles et psychologiques difficiles, de déterminer rapidement le mode d'action qui assurera le succès de sa mission.

L'enchaînement des étapes du raisonnement doit le conduire à tirer successivement un certain nombre de conclusions quant à la situation, à sa mission et au rapport de forces, pour aboutir de manière précise à l'effet majeur à obtenir en tenant compte des impératifs à prendre en considération.

#### Quelques définitions ( TTA 106 )

##### Effet majeur

Condition essentielle à réaliser sur l'ennemi (ou malgré lui), sur les amis, sur les protagonistes, ou sur le terrain, en un lieu donné, à un moment donné, pendant un temps donné et **qui concrétise le succès de la mission.**

Remarques :

- le lieu peut être fixé dans l'ordre de l'échelon supérieur ou laissé sur l'initiative du capitaine,
- le moment et la durée découlent du cadre espace temps défini dans l'ordre reçu et de l'étude de l'ennemi.

##### Contrainte

Prescription ou donnée objective de toute nature imposée et constituant une entrave à la liberté d'action du chef, entraînant des mesures à prendre.

##### Impératif

Mesure à prendre, indispensable pour la réussite de la manœuvre, c'est-à-dire pour la réalisation de l'effet majeur.

## Les étapes de la MRT

1 - ANALYSE DE LA MISSION		2- ETUDE DE LA SITUATION		3- ANALYSE DU RAPPORT DE FORCES	
<p>11 - DE QUOI S'AGIT - IL ?</p> <p>LA MISSION DU REGIMENT</p> <p>ENNEMI DU REGIMENT</p> <p>12 - POURQUOI ?</p> <p>L'INTENTION DU CDC</p> <p>ROLE CIE /ACTION RGT</p> <p>13 - QUOI ?</p> <p>MISSION DE LA CIE</p> <p>ACTIONS A REALISER</p> <p>EFFET A REALISER</p>		<p>21 - CONTEXTE ?</p> <p>22 - QUAND ?</p> <p>23 - OU ?</p>		<p>31 - AVEC QUI ?</p> <p>32 - CONTRE QUI ?</p> <p>FACE AU RGT ( VOLUME GLOBAL, OBJECTIF )</p> <p>FACE À LA CIE</p> <p>GLOBAL :OBJECTIF + NVA</p> <p>INITIAL :OBJECTIF + NVA</p> <p>ULTERIEUR :NVA + POSSIBILITES</p> <p>ME1 : OBJECTIF/ACTIONS/DELAIS/TTI</p> <p>ME2 : OBJECTIF/ACTIONS/DELAIS/TTI</p> <p>ACTIONS PARTICULIÈRES ART. HELI. NBC ( OÙ, QUAND ? )</p>	
QUESTIONS REGLEMEN-TAIRES	REPONSES CORRESPONDANTES	QUESTIONS REGLEMEN-TAIRES	REPONSES CORRESPONDANTES	QUESTIONS REGLEMEN-TAIRES	REPONSES CORRESPONDANTES
DE QUOI S'AGIT-IL?	<ul style="list-style-type: none"> <li>•VOICI CE QUE VA FAIRE LE REGIMENT</li> <li>•IL DISPOSERA DE TELS MOYENS</li> <li>•IL A LA MISSION SUIVANTE...;</li> <li>•SON ENI SERA GLOBALEMENT LE SUIVANT...;</li> </ul>	CONTEXTE	•JE VAIS AGIR DANS TEL CONTEXTE POLITIQUE, MEDIATIQUE, PSYCHOLOGIQUE, ECONOMIQUE ET POPULATION	AVEC QUI ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>•LE RAPPORT DE FORCES SERA LE PLUS FAVORABLE POUR MOI A TEL (S) MOMENT(S) , A TEL ENDROIT (S).</li> <li>•L'ARTILLERIE, LE GENIE PEUVENT M'AIDER, DE TELLE FACON, A TEL MOMENT, A TEL ENDROIT.</li> </ul>
POURQUOI?	<ul style="list-style-type: none"> <li>•LE CHEF DE CORPS COMPTE SUR MOI POUR....</li> <li>• EFFET A REALISER</li> </ul>	QUAND?	<ul style="list-style-type: none"> <li>•J'AI TANT DE TEMPS AVANT LE 1° CONTACT. IL FERA JOUR... (NUIT...)</li> <li>•JE VAIS ME BATTRE PENDANT TANT DE TEMPS. IL FERA JOUR... (NUIT...)</li> </ul>	CONTRE QUI ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>•MON ENI, AVEC TEL OBJECTIF PEUT EVOLUER AINSI : <ul style="list-style-type: none"> <li>•A X HEURE, TELS MOYENS, FAISANT TELLE ACTION</li> <li>•A Y HEURE, TELS MOYENS, FAISANT TELLE ACTION</li> </ul> </li> <li>•FACE A MON ACTION, IL PEUT: <ul style="list-style-type: none"> <li>•A TEL MOMENT, AVEC TELS MOYENS, A TEL ENDROIT TELLE ACTION (ME1)</li> <li>•A TEL MOMENT, AVEC TELS MOYENS, A TEL ENDROIT TELLE ACTION (ME2)</li> </ul> </li> </ul>
QUOI?	•LE SCENARIO DE MA MANŒVRE COMPORTERA LES ACTIONS PARTIELLES SUIVANTES :	OU?	•POUR MOI LE TERRAIN EST FAVORABLE A TELS ENDROITS, POUR FAIRE TELLES CHOSES EN PARTICULIER A TEL ET TEL ENDROIT.	COMMENT?	<ul style="list-style-type: none"> <li>•JE PEUX JOUER LA MANŒVRE MA 1 ( LA DECRIRE) OU LA MANŒVRE MA 2</li> <li>•C'EST LE MA... QUI EST LE PLUS ADAPTE QUEL QUE SOIT LE ME. DONC JE CHOISIS LE MA...</li> </ul>

## **Points particuliers :**

### **L'ennemi :**

Ce terme générique sous-entend un adversaire désigné ou potentiel au sens traditionnel du terme, des belligérants ou des protagonistes, c'est à dire des parties prenantes à un conflit déclaré ou latent, constituant une menace immédiate ou potentielle.

L'étude de cette menace, et du contexte de l'engagement, est fondamentale car elle conditionne les modes d'action et procédés de combat de l'unité d'une part, et la liberté d'action au regard du droit et de règles d'engagement d'autre part.

Il est essentiel de se rappeler quelques éléments de base.

- L'ennemi manœuvre. Il a donc une intention et des objectifs à atteindre sur le terrain ou sur son adversaire. Pour cela, il met en œuvre différents procédés de combat classiques ou subversifs. Le commandant d'unité doit analyser les éléments donnés par le PRIMO ALPHA de l'ordre initial de l'échelon supérieur et en déduire la menace immédiate et ultérieure pour son unité.
- L'adversaire est un soldat entraîné et animé de la volonté de combattre.
- La menace peut être clairement définie et paraître rationnelle, ou diffuse et sembler incontrôlée, voire irrationnelle.

### **Le terrain**

- Le terrain commande la manœuvre. Il conditionne les mouvements et les déploiements et donc, l'aptitude à engager l'adversaire ou à contrôler le milieu.
- Le terrain est marqué par des points clés dont la saisie, ou le contrôle, permet de marquer un effort ou de prendre l'ascendant sur l'ennemi.
- Le terrain est neutre, c'est à dire que généralement, les points clés pour la manœuvre amie sont aussi des points clés pour celle de l'adversaire.

### **Le milieu humain**

La population présente sur la zone des combats peut constituer un enjeu majeur des opérations. Son attitude et son volume conditionnent la liberté d'action. Elle peut être neutre, bienveillante ou hostile, et sera souvent changeante soit au gré de l'évolution de la situation soit du fait de manipulation. Par ailleurs, son attitude fera, de même que l'action militaire, l'objet d'une médiatisation omniprésente.

Dans certains contextes d'engagement, tels que l'interposition ou l'évacuation de ressortissants, elle peut devenir l'acteur principal du conflit dans la mesure où l'action militaire vise directement à assurer sa sécurité et son soutien.

### **Les délais**

La manœuvre de l'unité demande des délais, tant pour la préparation de l'action (réflexion, reconnaissance terrain ... ) que pour l'exécution de la mission et la réorganisation en fin d'action. Ces délais s'appliquent aussi bien à la réflexion du commandant d'unité qu'à celle de ses subordonnés. Le capitaine doit donc intégrer dans l'étude du facteur temps les délais nécessaires à l'étude de la mission, aux reconnaissances et à la préparation des ordres de ses subordonnés.

## LES CADRES D'ORDRE

### Généralités

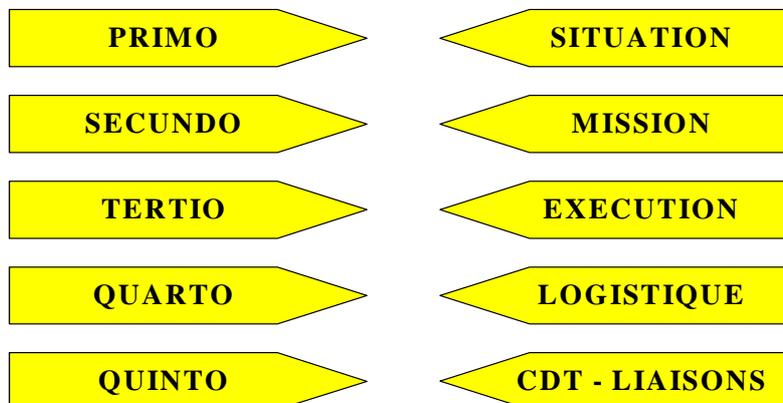
Les cadres d'ordre sont des documents formatés qui expriment « la décision du chef qui, verbalement ou par écrit, donne des prescriptions précises exécutables généralement à courte échéance et dans des conditions nettement déterminées ».

Le principal cadre d'ordre est celui de l'ordre initial. L'ordre préparatoire et l'ordre de conduite peuvent être considérés comme des dérivés de l'ordre initial dans la mesure où ne sont utilisés que les paragraphes qui permettent, en fonction des éléments connus, d'orienter les subordonnés pour le premier, ou qui marquent des changements ( situation, mission...) pour le second.

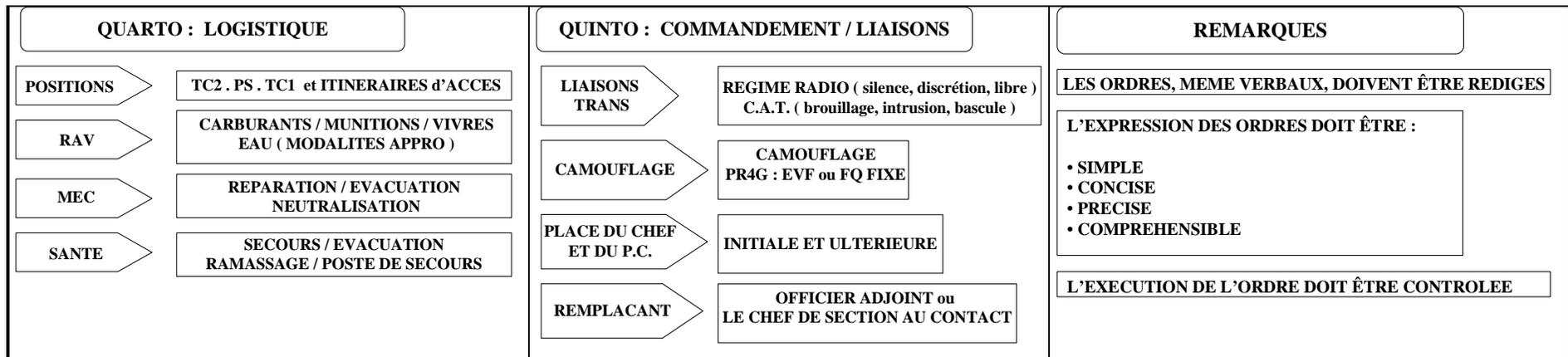
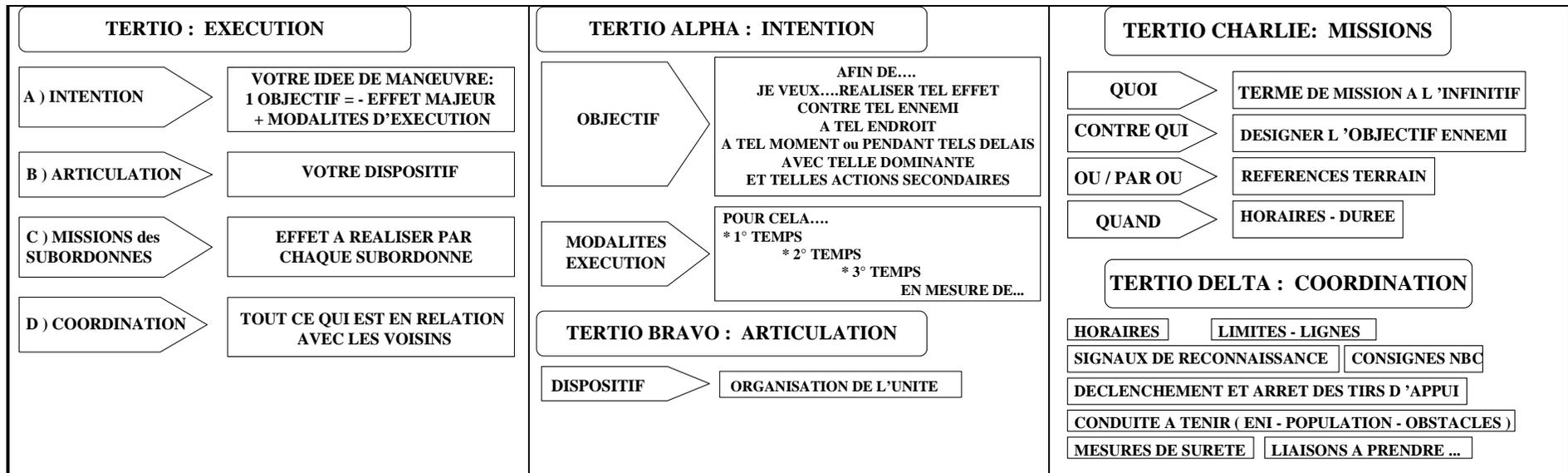
### L'ordre initial du commandant d'unité PROTERRE

Il doit être exhaustif et précis et s'appuie, quand la situation le permet, sur des reconnaissances préalables.

#### CONTEXTURE GENERALE



PRIMO : SITUATION		PRIMO ALPHA : SITUATION ENIE		PRIMO BRAVO, CHARLIE, DELTA	
A ) ENI	L'ENI DE LA CIE DANS LE CADRE ESPACE TEMPS DE SA MISSION	ENI RGT	NVA / OBJECTIFS / OU / QUAND	B ) AMIS	UNITES / POSITIONS / MISSIONS
B ) AMIS	VOISINS + CEUX QUI PEUVENT VENIR AIDER	ENI CIE	<u>GLOBAL</u> : NVA / OBJECTIFS <u>IMMEDIAT</u> : NVA / GDH ENGAGEMENT <u>ULTERIEUR</u> : NVA / GDH ENGAGEMENT	C ) RENF. / PRELEV.	NV et/ou DE H à H+ / FRQ + INDICATIF
C ) RENF. / PRELEV.	OU ET QUAND ?	FACE ACTION CIE dans tel but l'eni peut	ME1 / ME2 : * engt eni immédiat : où ? Par où ? Comment? * engt eni ultérieur : où , Par où ? Comment?	D ) MILIEU	• POPULATION EVACUEE / FAVORABLE ? / AIDE-GENE • METEO FAVORABLE ou DEFAVORABLE? QUAND ? POURQUOI ? • CARACTERISTIQUES DU TERRAIN POINTS CLES
D ) MILIEU	CARACTERISTIQUES DE LAZONE CIE ET CE QUI PEUT Y SURVENIR	MENACES	OHP / APPUIS / NBC / G.E.		
SECUNDO : MISSION		E X P R E S S I O N L I T T E R A L E D E L A M I S S I O N R E C U E			



## CHAPITRE 2

### MISSIONS

**L'unité PROTERRE est articulée en 2 sections. Les missions qu'elle est susceptible de remplir sont des missions de protection et d'appui aux opérations du niveau supérieur. Leur nombre est limité :**

- surveiller ;
- tenir ;
- interdire ;
- soutenir ;
- boucler une zone.

Pour les missions : surveiller, tenir, interdire et soutenir, il faut se référer au chapitre combat de la section. Pour ce type d'action, deux cas sont possibles :

- soit la compagnie à 2 sections est utilisée de façon organique et le commandant d'unité a plus un rôle de coordonnateur et de liaison avec le haut ;
- soit la compagnie est ré articulée pour l'occasion avec un dispositif centralisé au niveau de la compagnie. Dans ce cas, le commandant de compagnie commande plus directement.

La mission « boucler une zone » appelle un développement particulier.

### BOUCLER UNE ZONE

#### Définition

Par un dispositif continu établi le long d'une ligne définie, isoler une portion de terrain déterminée en vue d'interdire ou, au minimum, de signaler, tout franchissement de cette ligne par l'ennemi.

#### Exécution

Deux cas sont possibles :

- soit le dispositif est imposé (application d'un plan) ;
- soit le dispositif est défini par le commandant d'unité.

La mission « boucler une zone » comporte deux volets : un volet renseignement et un volet interdiction.

- Le renseignement : il s'agit d'acquérir le maximum d'informations sur le milieu, le ou les adversaires par la coordination de postes de surveillance fixes de points particuliers, de patrouilles et de contacts avec l'ensemble des acteurs sur la zone ( population,... ).
- L'interdiction : il s'agit d'empêcher « le personnel ou des mobiles jugés indésirables » de pénétrer dans la zone ou d'en sortir.

Les dimensions de la zone à boucler sont variables selon la nature du terrain et de l'adversaire. La réussite de la mission dépend principalement de l'aptitude de l'unité à conserver l'ascendant sur l'ennemi en maintenant ou en rétablissant dans les meilleurs délais un rapport de forces favorable. Ceci est lié à une reconnaissance détaillée terrain.



## **5- ANNEXES**

## ANNEXE 1

### DEVOIRS ET RESPONSABILITES DU MILITAIRE AU COMBAT

(réf : Règlement de discipline générale, Code du soldat)

#### 1<sup>ère</sup> Partie

Tout combattant, quel que soit son grade, sa fonction ou sa mission, a des devoirs permanents au combat :

- se garder en bonne condition physique et morale ;
- obéir aux ordres, dans le respect des lois, des coutumes de la guerre et des conventions internationales ;
- remplir sa mission avec la volonté de gagner et de vaincre, et si nécessaire au péril de sa vie ;
- respecter l'adversaire et veiller à épargner les populations ;
- rester à son poste ;
- renseigner son chef en toutes circonstances ;
- continuer à combattre jusqu'à épuisement de ses forces et de ses moyens de combat ;
- rejoindre l'unité la plus proche s'il se trouve isolé ou égaré.

De façon plus générale, en toutes circonstances, il doit :

- prendre soin de ses armes et de son matériel ;
- mépriser la propagande ennemie ;
- respecter intégralement les règles du droit des conflits armés acceptées par la France, en particulier celles relatives à la conduite à tenir envers la population civile et les prisonniers de guerre, ainsi que celles relatives à l'emploi des mines antipersonnelles et des pièges (Protocole II modifié et convention Ottawa). S'il est lui-même fait prisonnier :
- bien connaître ses droits et les faire valoir ;
- s'efforcer de rejoindre une unité amie ;
- refuser d'aider l'ennemi ;
- en cas d'interrogatoire ne déclarer que ses nom, prénom, grade, date de naissance, numéro matricule ou, à défaut, une indication équivalente.

#### 2<sup>ème</sup> Partie

En tant que chef, le responsable conduit la lutte et poursuit le combat jusqu'au succès ou à l'épuisement de tous ses moyens. Il doit :

- stimuler la volonté de combattre ;
- maintenir en toutes circonstances l'ordre et la discipline, au besoin forcer l'obéissance ;
- prendre toutes dispositions pour qu'aucun document important et matériel utilisable ne tombe aux mains de l'ennemi.

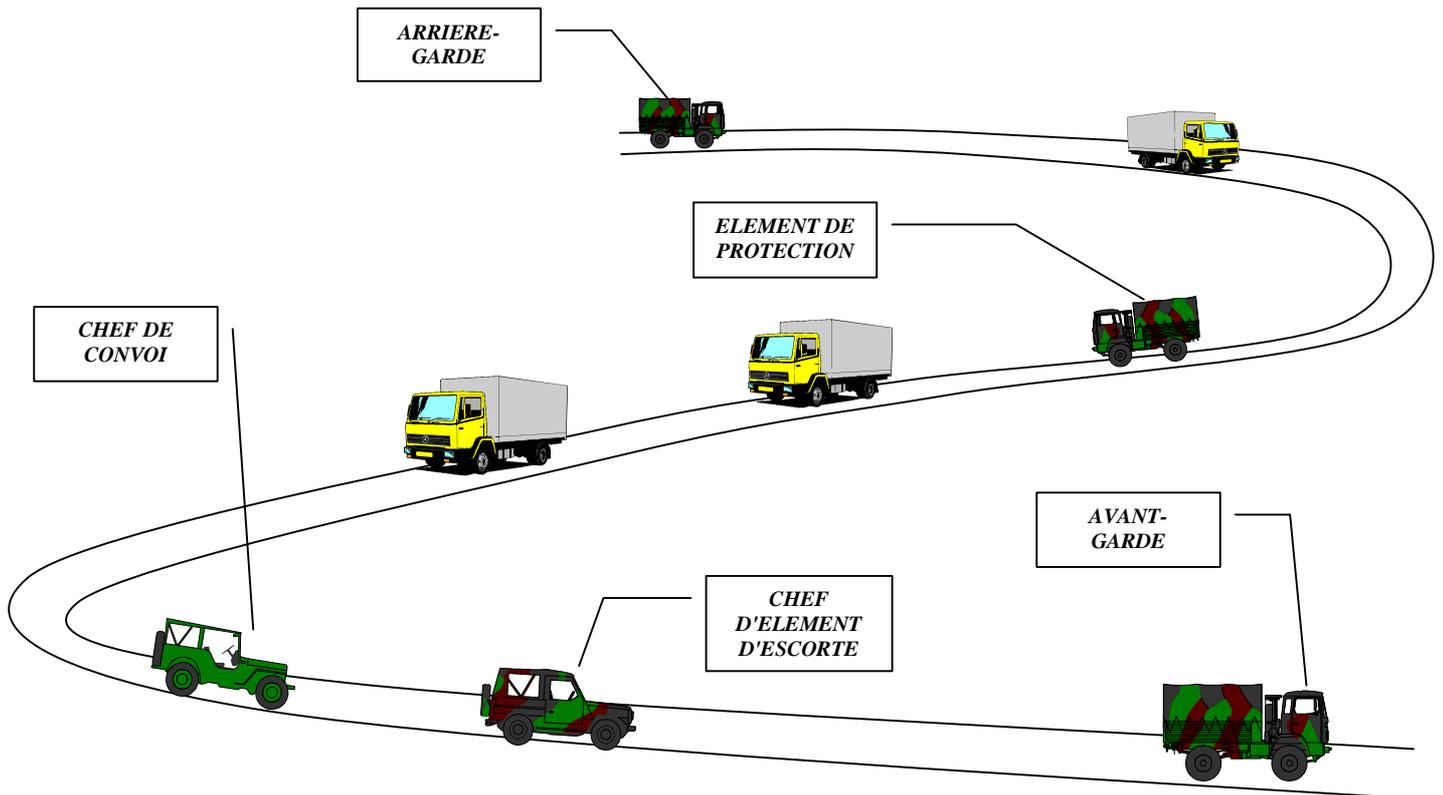


**Réorganiser :**

- rendre compte.

Après la mission ; le chef de détachement d'escorte :

- réorganise sa section,
- rend compte et prend les dispositions nécessaires pour effectuer éventuellement une autre mission.



## ANNEXE 3

### LA FOUILLE

( Réf : Recueil de savoir-faire crises du CoFAT)

La fouille est un savoir-faire technique individuel et collectif qui s'applique soit au terrain, soit à un suspect, soit à un véhicule.

Dans tous les cas, le cadre juridique déterminera les limites de l'action du militaire dans ce domaine, que ce soit sur le territoire national ou en opération extérieure.

#### **1- CONSIGNES POUR LA FOUILLE TERRAIN.**

(l'inspection des 5m et des 20m, procédé en vigueur dans l'armée britannique).

C'est un acte réflexe du niveau de l'équipier qui consiste à inspecter l'emplacement où l'on va se poster ou où l'équipe va s'installer pour vérifier qu'il n'est pas piégé. Il est fait systématiquement à chaque arrêt. Il consiste en une inspection visuelle et éventuellement tactile de l'emplacement avant de se poster. Si la progression ne reprend pas tout de suite, l'équipier procède à la même inspection sur les 10m de rayon autour de lui. Chaque point particulier est considéré comme suspect et inspecté. Cette inspection des 20m est particulièrement importante en zone urbaine où les possibilités de camouflage de pièges sont plus grandes.

#### **2- CONSIGNES POUR LA FOUILLE SOMMAIRE D'UN INDIVIDU (PALPATION)**

Sur le territoire national, la fouille menée par des militaires est exceptionnelle (cf. Directive interarmées concernant les règles d'engagement et de comportement en défense militaire terrestre n°00519/DEF/EMA/EMP.3/NP du 12 mai 1998). Indépendamment des restrictions liées au cadre juridique de l'action, il convient de prendre en compte les éventuelles règles d'engagement (et/ou de comportement) en vigueur. Toute fouille doit être menée avec le souci de la sécurité du personnel mais aussi en évitant toute humiliation ou embarras de la personne à laquelle elle s'applique. Dans la mesure du possible, la fouille doit s'effectuer à l'abri des regards de tierces personnes et par une personne de même sexe (cette restriction s'appliquant même pour une simple « palpation de sécurité »). La fouille s'effectue toujours sous la protection rapprochée d'un homme armé. Elle doit être extrêmement méthodique. Le fouilleur dépose son brelage et son arme auprès de l'équipier en appui.

Elle doit s'effectuer soit de derrière ou de côté ( avec si possible le suspect en position instable, contre un mur lisse par exemple).

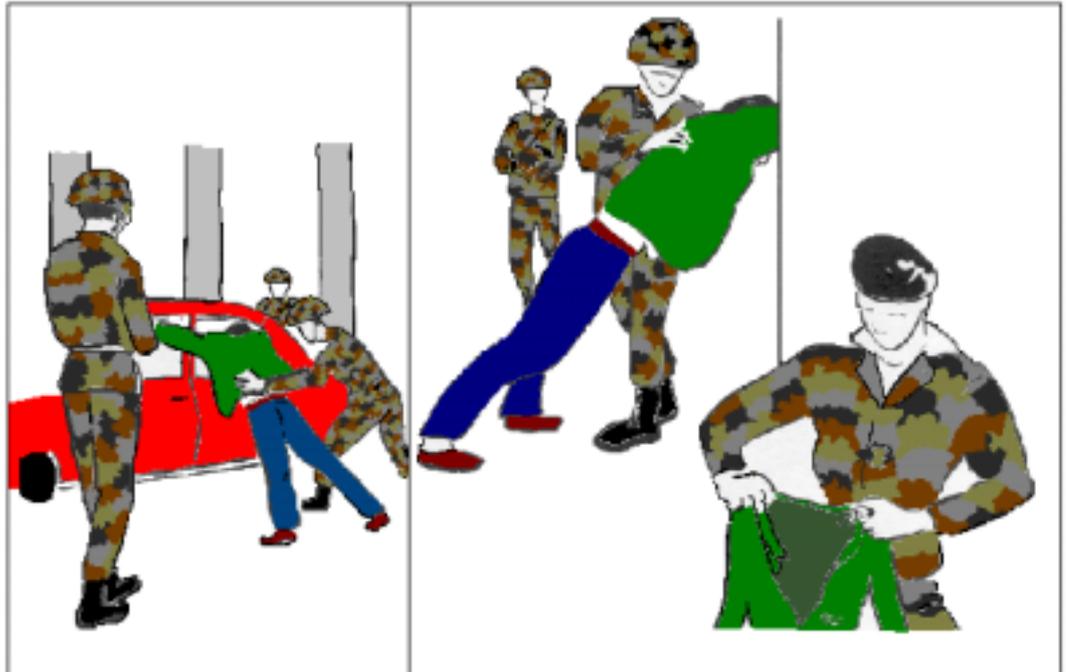
Le suspect doit être les bras et les pieds écartés au maximum, les mains ouvertes, les jambes écartées le plus loin possible en arrière.

L'homme chargé de la fouille ne porte pas d'arme. Il engage un de ses pieds entre les jambes du suspect de manière à pouvoir le faucher en cas de rébellion, puis il procède à la palpation en commençant par le haut : bras, cou, insister sous les aisselles, dos, buste, jambes, insister au niveau de la ceinture et des faces intérieures des chevilles, inspecter soigneusement les bottines si le suspect en porte.

Il est souhaitable de commencer la fouille après avoir recueilli le contenu des poches dans un sac plastique translucide et noté sur une fiche formatée l'identité du suspect, la sienne, la date et le lieu. Quand il y a plusieurs suspects, il sont séparés. (procédé en vigueur dans l'armée britannique).

Si une arme ou un objet dangereux est trouvé :

- le jeter assez loin en arrière (de manière à ce que le suspect ne puisse pas s'en emparer) ;  
puis dans ce cas procéder à la fouille complète du suspect (ne faire fouiller les femmes que par du personnel féminin) ;
- si possible le conduire dans un local.



### 3- CONSIGNES POUR LA FOUILLE D'UN VEHICULE.

En cas de suspicion, un véhicule contrôlé peut être fouillé ; c'est un équipier qui en a la charge (les autres ne modifiant pas le dispositif adopté pour la fouille du personnel). La fouille est faite méthodiquement et est plus ou moins approfondie . Une feuille de fouille identique à la précédente est remplie. Pour une plus grande efficacité, chaque patrouille peut entraîner un binôme plus particulièrement pour cette tâche ; il pourra être employé lors d'un check-point du niveau de la patrouille.

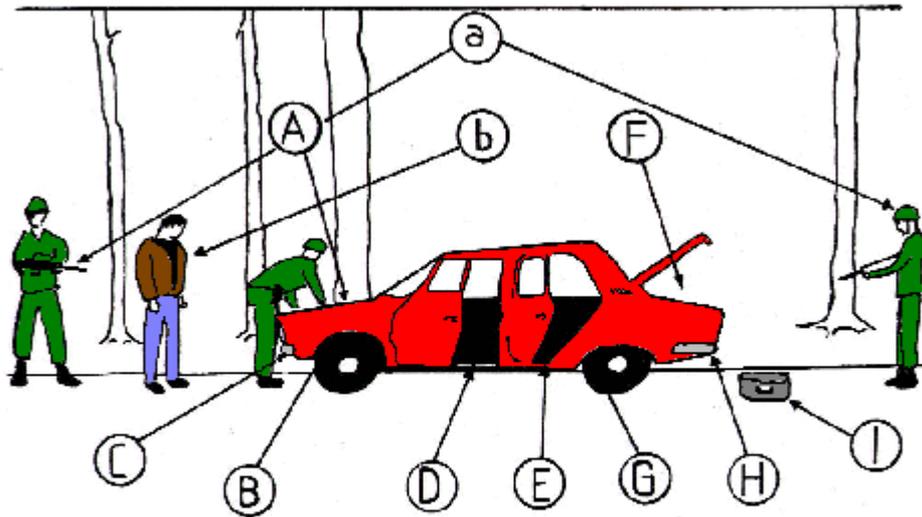
Pour cela il faut :

- arrêter le véhicule ;
- le surveiller (1 devant, 1 derrière) ;
- faire arrêter le moteur ;
- faire descendre les passagers (même côté) ;
- les surveiller – vérifier leurs identités (par une personne habilitée pour le faire / cadre juridique) ;
- fouiller (sur ordre) successivement les passagers ;
- fouiller un véhicule :
  - 1 homme seul ;
  - le propriétaire à proximité.

Détail des opérations.

- Arrêter le véhicule ; le signal d'arrêt du véhicule à contrôler doit être fait de façon visible et impérative et ne pas prêter à confusion : bras levé verticalement, paume de la main tournée vers l'avant : gyrophare de nuit.
- Surveiller le véhicule : 1 homme armé à l'avant et à l'arrière du véhicule. Prévoir planche à clous à défaut de herse.
- Faire arrêter le moteur. De nuit, faire éteindre les phares si l'éclairage local est suffisant (prévoir phare portatif halogène ; à défaut utiliser les phares des véhicules militaires).
- Faire descendre les passagers un par un et par le même côté du véhicule. Les placer sous surveillance « mains en l'air » à deux mètres les uns des autres (individus douteux).
- Procéder à la fouille sommaire de chacun d'entre eux successivement.
- Vérifier leurs identités si cela n'a pas été fait dans le véhicule.
- Garder sous surveillance les passagers et procéder à la fouille du véhicule. Toujours garder le propriétaire à proximité immédiate du véhicule – pour le cas où celui-ci serait piégé.
- Attention aux fils électriques suspects : en cas de découverte ou de doute rendre compte.
- Le véhicule est fouillé par un seul homme à la fois, un deuxième le couvrant à une dizaine de mètres.
- Pour fouiller l'intérieur du véhicule, pénétrer par la porte utilisée pour la sortie du ou des passagers.
- Pour l'ouverture des autres portières, coffre et capot, il existe 2 possibilités entre lesquelles choisir en fonction du contexte local : le faire soi même ou le faire faire par un des occupants. Faire ouvrir par un occupant devrait permettre d'éviter les pièges explosifs, en revanche, le risque est que l'individu en profite pour récupérer une arme prête à tirer.
- Elaborer un moyen de visite sous le véhicule à l'intérieur d'une chicane est la solution préférable (il est gêné pour s'échapper en marche arrière).

## FOUILLE D'UN VEHICULE SUSPECT



La fouille doit être rigoureuse et méthodique  
Pour éviter les oublis respecter la chronologie suivante :

### 1 - L'avant du véhicule

Faire ouvrir le capot par le propriétaire (piège).

- A. MOTEUR : contrôler l'avant du radiateur, les évidements intérieurs des ailes, sous le filtre à air, derrière la batterie.
- B. LES AILES : (droite et gauche) regarder et passer la main sous les ailes.
- C. PARE CHOCS : passer la main dans l'évidement.

### 2 - l'habitacle du véhicule

- D. AVANT : vérifier la boîte à gants, les évidements sous le tableau de bord, les protections de sol, les garnitures de portière, sous les sièges avant.
- E. ARRIERE : contrôler les dossiers avant, sous les sièges arrière, les dossiers des sièges arrière, les garnitures de portières.

### 3 - l'arrière du véhicule

faire ouvrir le coffre par le propriétaire (piège)

- F. COFFRE : - le vider et le fouiller.  
secouer la roue de secours.
- G. LES AILES : - (droite et gauche) regarder et passer la main.
- H. PARE-CHOCS : - passer la main dans l'évidement.
- I. BAGAGES : - après les avoir sortis du véhicule, les fouiller soigneusement.

(A l'avant ou à l'arrière : vérifier que la roue de secours soit gonflée sinon la démonter)

## ANNEXE 4

### EVACUATION DE RESSORTISSANTS

**But :**

Mettre à l'abri les ressortissants français et étrangers par récupération, regroupement et évacuation dans le cadre d'une intervention armée en pays étranger dans un climat insurrectionnel.

**Niveau d'exécution :** L'unité PROTERRE n'est pas habilitée pour récupérer ou extraire les ressortissants mais elle peut être utilisée dans l'organisation d'une zone de regroupement.

**Partage des responsabilités :** AD, Ambassade, Force.

**Déroulement : '**

Récupération des ressortissants (1)

SAVOIR-FAIRE PARTICULIERS	ACTIONS A MENER
Ouvrir un axe	<ul style="list-style-type: none"><li>- si possible en véhicules militaires ;</li><li>- signaler clairement l'itinéraire ;</li><li>- se déplacer de point d'observation en point d'observation ;</li><li>- utiliser un gigaphone pour signaler sa présence aux ressortissants et expliquer ses intentions à la population locale ;</li><li>- afficher la nationalité en déployant le drapeau français sur les véhicules.</li></ul>
Organiser des points de rassemblement temporaire	<ul style="list-style-type: none"><li>- choisir un carrefour, en interdire l'accès par des barrages (véhicules) ;</li><li>- mettre en place un dispositif défensif ;</li><li>- déployer un drapeau français.</li></ul>
Donner des coups de sonde	<ul style="list-style-type: none"><li>- sur un renseignement aller chercher les ressortissants chez eux ;</li><li>- n'accepter que le minimum de bagages ;</li><li>- regrouper dans le minimum de véhicules ;</li><li>- imposer aux patrouilles des limites précises (liaison radio).</li></ul>
Escorter le convoi	<ul style="list-style-type: none"><li>- prévoir des véhicules de transport collectifs ;</li><li>- donner des consignes précises en cas d'arrêt ou d'accrochage ;</li><li>- limiter la longueur du convoi, faire plusieurs rotations au besoin ;</li><li>- conserver des éléments d'avant et d'arrière garde ;</li><li>- éclairer la progression avec une patrouille.</li></ul>

(1) Les ressortissants français sont normalement tenus de rejoindre des points de rassemblement à partir desquels des convois généralement escortés sont organisés vers la zone de regroupement. L'ouverture d'axe et l'escorte incombent aux unités chargées de l'évacuation. La récupération des ressortissants à domicile n'est pas prévue mais peut se justifier en cas de situation particulière.

## Organisation d'une zone de regroupement :

### Organisation défensive :

Choisir une zone caractéristique (lycée, résidence de l'ambassadeur, société connue) pouvant être aisément défendue sans y engager trop de personnels, à l'abri des tirs directs et permettant au mieux deux types d'évacuation (aérienne et terrestre par exemple).

SAVOIR-FAIRE PARTICULIER	DESCRIPTION
Défense lointaine	<ul style="list-style-type: none"><li>- isoler la zone ;</li><li>- marquer la zone avec des pavillons nationaux ; matérialiser ses accès par des chicanes permettant une arrivée facile (flux des réfugiés), un départ rapide (flux des évacués), tout en évitant les véhicules piégés ;</li><li>- prévoir si possible des axes différents pour l'entrée et la sortie. Cette limite marque le début de la zone sous protection.</li></ul>
Poste de contrôle	<ul style="list-style-type: none"><li>- mise en place au niveau du sas d'entrée pour contrôler les personnels et fouiller les véhicules :<ul style="list-style-type: none"><li>-1 élément de protection extérieur ;</li><li>-1 élément de protection intérieur ;</li><li>-1 élément accueil et commandement.</li></ul></li></ul>
Défense rapprochée	<ul style="list-style-type: none"><li>- mettre en place un dispositif de sentinelles ;</li><li>- conserver un élément d'intervention ;</li><li>- élaborer un plan de feux avec poste de combat.</li></ul>

### Organisation interne :

SAVOIR-FAIRE PARTICULIER	DESCRIPTION
Accueil	<ul style="list-style-type: none"><li>- rassurer :<ul style="list-style-type: none"><li>- sourire aux femmes et aux enfants ;</li><li>- tenue moins agressive (arme à la bretelles, béret).</li></ul></li></ul>
Triage	<ul style="list-style-type: none"><li>- se faire assister par les autorités du consulat ou par des civils ;</li><li>- enregistrer : nom, prénoms, sexe, âge ;</li><li>- récupérer des renseignements ou des moyens pouvant être utiles (listing de noms, micro ordinateur...)</li></ul>
Regroupement	<ul style="list-style-type: none"><li>- regrouper par nationalité dans des îlots nettement marqués ;</li><li>- désigner un responsable civil par îlot. Ne traiter qu'avec lui ;</li><li>- prévoir une infirmerie avec médecin ;</li><li>- informer les ressortissants une à deux fois par jour à heure fixe ;</li><li>- diffuser des consignes de vie courante et imposer des horaires stricts (réveil, extinction des feux, etc...)</li><li>- régler les problèmes de couchage et d'alimentation, d'hygiène, de ravitaillement en eau en liaison avec les responsables civils.</li></ul>

Points particuliers	<p>Délimiter des zones distinctes pour accueil, soins médicaux, hébergement, alimentation, évacuation d'urgence ;  Prévoir un parking très vaste à l'extérieur de la zone de regroupement pour les véhicules civils ;  Interdire aux civils de ressortir sans autorisation et limiter leur circulation interne.  Dès que possible, demander aux consulats de désigner ou de confirmer le responsable de leurs ressortissants sur la zone de regroupement ;  Mettre en place un officier de liaison auprès des forces locales ;  Résoudre les problèmes de télécommunication, de transport des ressortissants, du rechargement en carburant en liaison avec le corps diplomatique et les responsables des ressortissants.  L'utilisation, au besoin la réquisition, des moyens civils peuvent s'avérer indispensables ;  Etre très précis sur les consignes d'ouverture du feu.</p>
---------------------	--

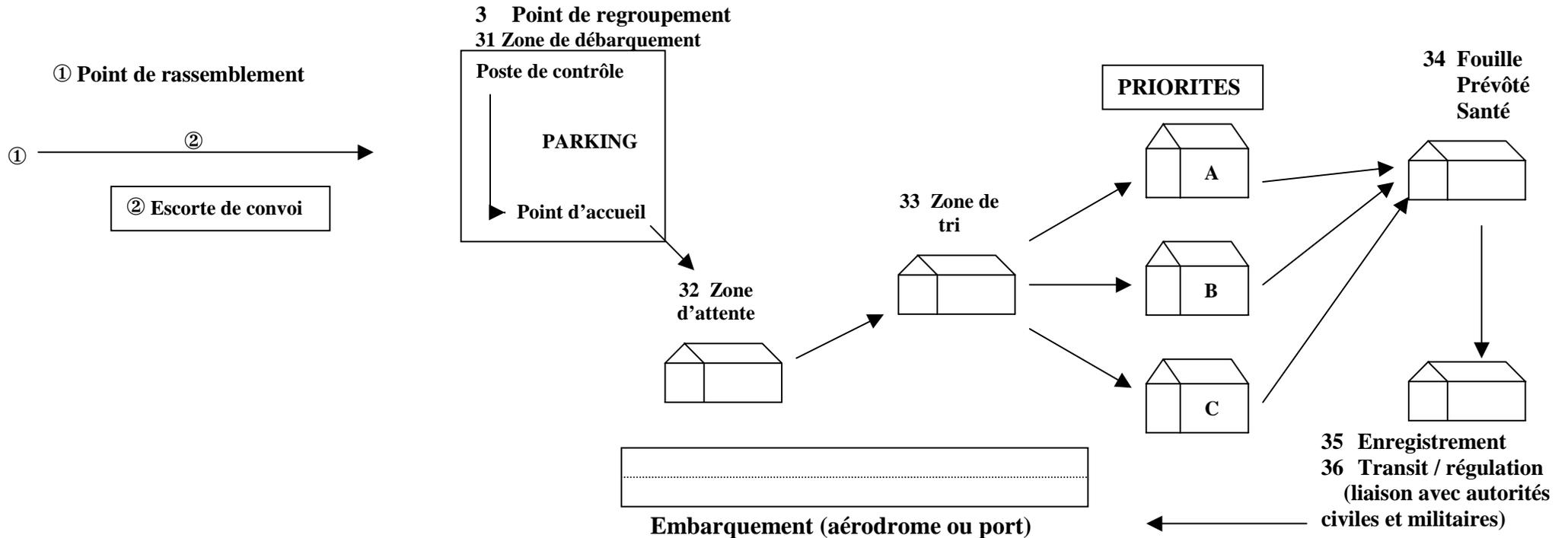
Quelques problèmes à résoudre sur place (donc à prévoir) :

- L'obtention des renseignements sur une situation par définition très fluctuante ;
- La récupération de moyens de transport : voitures des civils déjà évacuées ;
- Le nombre exact des personnels à évacuer ;
- La récupération de plans et de cartes à jour, - de moyen radio performants (MOTOROLA civils) ; de moyens d'éclairage appropriés (projecteurs) ; - d'effet d'habillement chauds ou imperméables ; - de réserve d'eau potable ; - d'aliment pour bébés ;
- La présence d'une ou plusieurs équipes médicales au point d'accueil ;
- Le cas de ceux qui n'ont plus de papier = l'ambassade délivre des visas provisoires.

A n'oublier en aucun cas :

Les casques et les gilets pare-balles, les IL

## ORGANISATION ET ACTIVATION D'UNE CHAÎNE D'ÉVACUATION



Observations :

### 1 point de rassemblement

- Attitude bienveillante et réconfortante, Mais suffisamment directive pour éviter le désordre, le tout dans un environnement toujours tendu.
- Prévoir drapeaux français.
- Le plan des points de rassemblement, la liste des ressortissants et le noms des responsables sont fournis par l'ambassade.
- Mais prévoir que l'ambassade peut être neutralisée.

### 2 Escorte de convois

- Prévoir des incidents de type manifestations, barrages, jets de pierres, éventuellement des tirs isolés.
- Prévoir des véhicules vides en cas de pannes.
- La présence des médias peut être dissuasive.

### 3 Point de regroupement

- Assurer la sûreté rapprochée du site, évaluer les mesures et prévoir les réactions adaptées, ainsi que les conditions d'utilisation des armes.

*Matériel nécessaire : tresses, piquets, fléchage, gigaphones, lits, chaises....*

**31** Prévoir le « discours » d'accueil (responsabilité du chef de site).  
Prévoir le filtrage des véhicules au poste de contrôle.

**32** Réconfort et rigueur. Prévoir alimentation et boissons, salle de repos, sanitaires, infirmiers.

**33** Cloisonner les catégories A, B et C (prioritaires et différées).  
Prévoir au minimum une certaine tension qui ira croissant avec la proximité des premiers départs



**MODELE DE DECHARGE**

Lieu : ..... Date : .....

Je soussigné(e) (nom, prénom, date de naissance) .....

Accompagné de : .....

.....

.....

**CERTIFIE AVOIR REFUSE D'ÊTRE EVACUE DU TERRITOIRE  
APRES Y AVOIR ETE INVITE PAR LES AUTORITES FRANCAISES  
ET ALORS QUE POSSIBILITE M'EN ETE OFFERTE.**

(éventuellement) Motif succinct : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature Signature

Autorité recevant  
la déclaration : ..... .....

1<sup>er</sup> témoin : .....

2<sup>ème</sup> témoin : .....

**EXEMPLE DE FICHE D'EVACUATION**



N° d'ordre : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : ..... NAT : .....

Pièce d'identité présentée :  
.....

Remarques :  
.....

.....

Fouille  Bagages

Par : .....

Santé (si nécessaire) : .....

.....

.....

Observations : .....

.....

.....



## ANNEXE 5

### ORGANISATION D'UN CAMP D'ACCUEIL EN DEPARTEMENT FRANÇAIS DE « PERSONNES DEPLACÉES » ETRANGERES

**But :** Organiser des infrastructures d'accueil et de vie courante, et participer au fonctionnement d'un camp de personnes déplacées (l'appellation de « personne déplacée » est une restriction juridique au statut de réfugiés) .

**Niveaux d'exécution :** Chef de section.

**Partage des responsabilités :** Forces - Préfecture - UNHCR.

**Déroulement de la mission :**

#### Préparation du cantonnement.

Pour éviter les trop grands regroupements et faciliter les contrôles, un camp doit avoir une capacité de 1.000 à 1.500 personnes maximum :

- soit installations en dur rapidement réhabilitables.
- soit tentes ou constructions légères en bois, facilement démontables lors du départ d'une famille pour éviter la réinstallation d'une autre.
- installation à proximité d'un point d'eau ou forage.
- construction immédiate de latrines pour l'hygiène.
- 1 à 2 familles par tente ou habitation.
- secteur pour hommes célibataires et secteur pour femmes seules ou avec enfants.

#### Organisation vie courante.

- les gendarmes sont chargés de faire respecter la loi française. Ils ont délégation de police pour le maintien de l'ordre, aidés par les militaires présents.
- soutien médical : 1 médecin par camp avec 1 à 2 infirmiers civils ou militaires.
- spécialisation d'un camp dans l'accueil des femmes enceintes prêtes à accoucher et après accouchement (le plus proche de la ville et de l'infrastructure hospitalières).
- 1 section par camp (pour 1.500 réfugiés)
- 1 chef de section désigné « chef de camp » responsable des approvisionnements, des commandes et de la gestion des stocks – en contact avec la préfecture. Permanent pour 4 à 6 mois.
- distribution des repas quotidiens : organisée par le chef de camp aidé par la section.
- ce sont les réfugiés qui distribuent les rations sous contrôle des soldats.
- mise en place d'un système de plaquettes comportant le numéro de l'habitation et le nombre de personnes de la famille – donc le nombre de rations alimentaires accordées.
- tout ce qui est distribué doit l'être boîtes ouvertes ; viande, poissons découpés etc... pour éviter les trafics et la revente sur le marché local en grosses quantités.
- nettoyage du camp assurée par une équipe de réfugiés payée par des rations supplémentaires (boîtes fermées).
- « Police » interne assurée par un chef de réfugiés proposé par eux et désigné par le chef de camp en liaison avec les responsables HCR et préfet.
- le chef des réfugiés peut être assisté d'1 ou 2 adjoints. Lors des réunions avec les autorités civiles et HCR, ces responsables représentent officiellement les réfugiés.

- régulièrement (1 à 2 fois par mois) recensement des réfugiés pour cerner leur nombre (difficile par manque de papiers officiels).
- scolarisation des enfants dans leur langue maternelle par des instituteurs « réfugiés ». La scolarisation permet d'éviter le désœuvrement.
- tous les réfugiés travaillant au profit de la communauté en liaison avec les forces françaises sont rémunérés – un peu d'argent et en rations supplémentaires pour leur famille.

### Sécurité.

La section vit dans un espace clos et gardé comportant :

- logement.
- cuisine.
- salle de détente et réfectoire.
- hangar à denrées.
- coin atelier véhicules.
- sanitaire ;
- terrain de sport (volley) éventuel
- armurerie et local pour déposer l'armement et les munitions récupérés. Les réfugiés n'ont pas accès normalement à cette zone protégée.
- Interdiction des contacts, autres que pour le travail, entre militaires et réfugiés.

### Camp ouvert sans enceinte.

- contrôle des déplacements par un « cahier de permissions » et des « autorisations d'absence » permettant de savoir la veille qui veut aller en ville et de prévoir le transport (en véhicule militaire).
- contrôle par poste de gendarmerie fixe des mouvements en taxis et des denrées transportées (pour éviter les trafics) dans les véhicules civils.
- patrouille de nuit (niveau groupe) sur les itinéraires d'accès au camp.

## ANNEXE 6

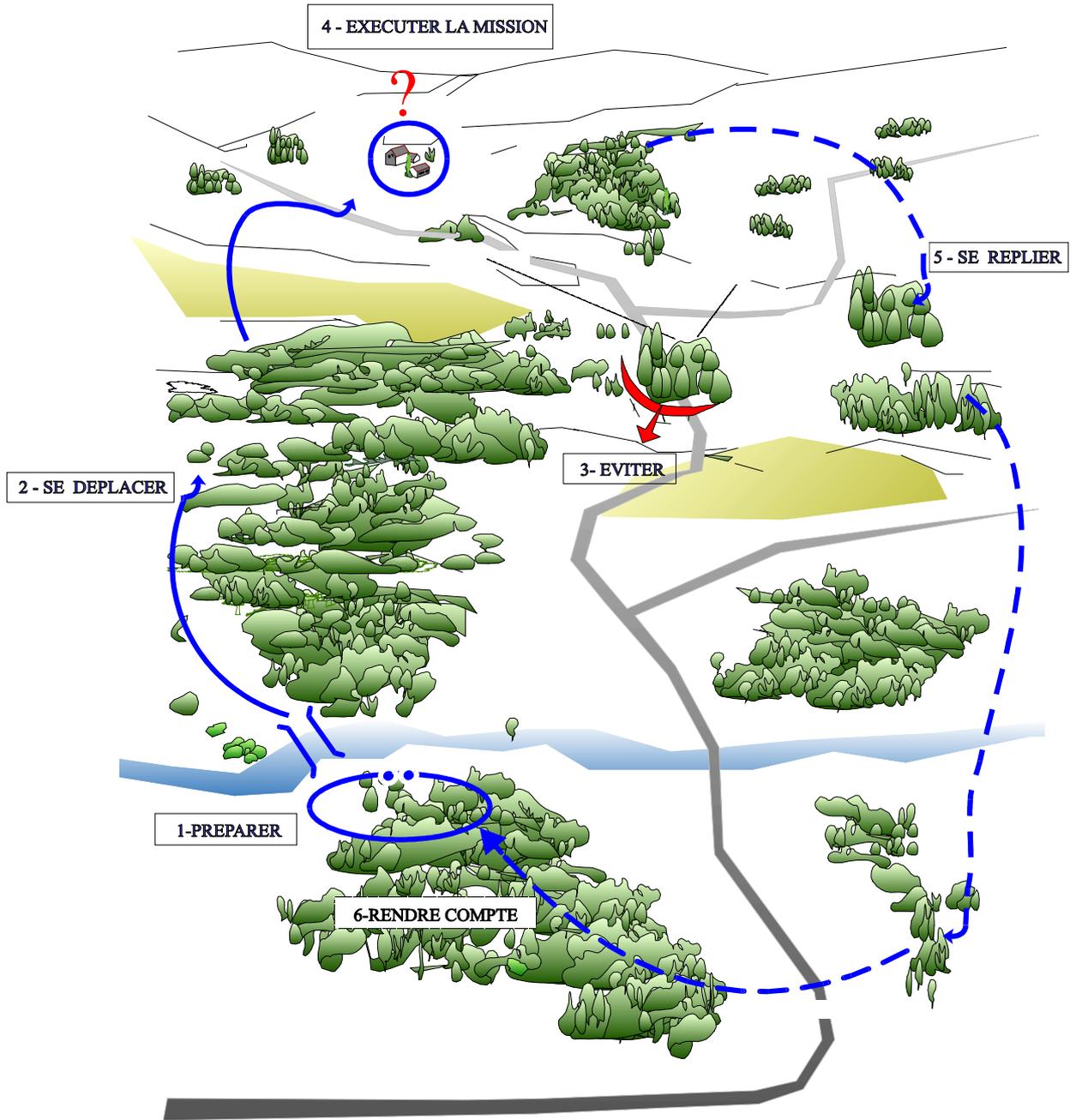
### LA PATROUILLE

#### Définition

Action de combat d'un élément isolé de faible effectif qui se déplace dans une zone donnée en vue d'exécuter une mission déterminée (recherche du contact, reconnaissance, observation, liaison, embuscade, capture de prisonniers).

COMPOSANTES	ROLE DU CHEF DE GROUPE
<b>PREPARER ETUDE DE LA MISSION</b>	<b>Etudie la mission (MRT/1), l'ENI : QUOI ?, CONTRE QUI ?, QUAND ? COMMENT ?</b>
<b>CHOIX DE L'ITINERAIRE</b>	<b>Etudie le terrain : OU ? , PAR OU ?.</b> En particulier : itinéraires aller – retour points de repères limites de bond points d'observation
<b>ORGANISATION</b>	<b>Donne un ordre préparatoire (PATRACDR). Choisit une articulation de son groupe.</b>
<b>EXECUTER SE DEPLACER (ALLER)</b>	<b>Conduit le déplacement</b> en deux phases : approche lointaine : en bloc et en sûreté de point d'observation en point d'observation approche immédiate : par bonds courts et coups de sonde
<b>EXECUTER LA MISSION</b>	<b>Répartit les missions</b> à partir du dernier point d'observation, par un ordre en cours d'action (SMEPP). <b>Exécute</b> la mission reçue.
<b>SE DEPLACER (RETOUR)</b>	<b>Conduit le déplacement</b> retour par un itinéraire différent avec les mêmes précautions qu'à l'aller. <b>Se fait reconnaître</b> en abordant les positions amies, selon les consignes reçues.
<b>REAGIR RIPOSTER</b>	<b>Conduit le feu</b> en cas d'agression par l'ENI et <b>manœuvre</b> pour dégager les binômes pris sous le feu.
<b>S'ESQUIVER</b>	<b>Rejoint</b> un point favorable pour se défendre, ou le point de ralliement fixé par le chef de section, en utilisant un cheminement à l'abri des vues et des coups.
<b>RENDRE COMPTE</b>	<b>Rend compte</b> à son chef de section par radio, verbalement et/ou par écrit selon la contexture précisée en annexe.

LE GROUPE  
EFFECTUE UNE PATROUILLE



## COMPTE RENDU DE PATROUILLE OU DE RECONNAISSANCE

Désignation de la patrouille :

Cartes utilisées :

**A-COMPOSITION-EFFECTIF :**

**B-MISSION RECUE :**

**C-HEURE DE DEPART :**

**D-HEURE DE RETOUR :**

**E-ITINERAIRE ALLER ET RETOUR :**

**F-TERRAIN :**

(décrire l'état du terrain : sec, marécageux, taillis, rocheux, état des ponts, praticabilité aux engins blindés, aux véhicules à roues, etc. )

**G-ENNEMI :**

(effectifs, dispositif, matériels, armement, mouvements, le cas échéant moral.

**H- MODIFICATIONS A APPORTER AUX CARTES :**

**J-RENSEIGNEMENTS DIVERS ET NBC :**

(en particulier relatifs à la population)

**K-RESULTAT DES RENCONTRES AVEC L'ENNEMI :**

(pertes ennemies, prisonniers capturés, documents, matériels pris à l'ennemi , dégâts à ses installations)

**L-ETAT DE LA PATROUILLE**

(y compris mesures à l'égard des morts et des blessés)

**M-CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :**

Signature, grade, fonction et unité du chef de patrouille.

- Calques et croquis seront utilement joints au C.R. de patrouille.

## ANNEXE 7

### TENIR UN POINT DE CONTROLE

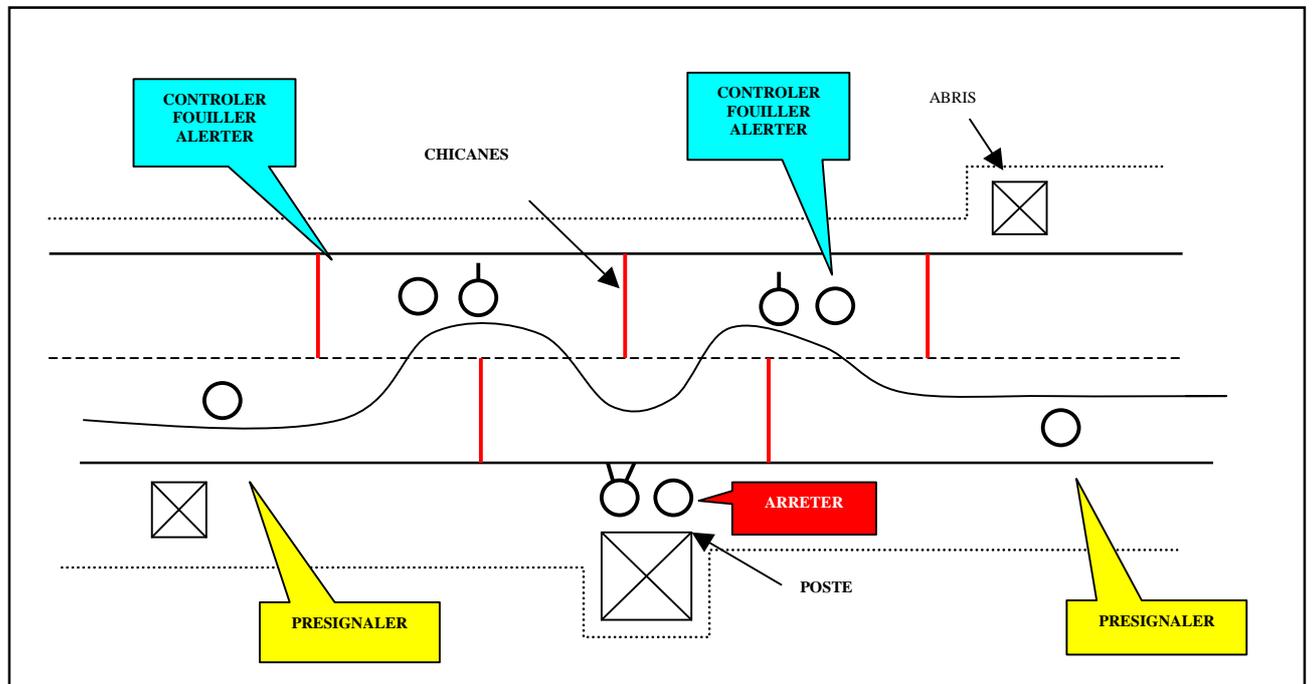
#### Définition

Occuper et défendre un point de contrôle. Il s'agit de contrôler l'application par les usagers des consignes données par des autorités nationales et internationales.

COMPOSANTES	ROLE DU CHEF DE GROUPE ET DES ELEMENTS
<p><b>PREPARER</b></p> <p><b>RECONNAITRE</b></p>	<p><b>Détermine</b> sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les zones d'application de sa mission,</li> <li>- les points favorables du terrain sur lesquels il s'appuiera,</li> <li>- les possibilités d'aménagement du terrain offertes par le milieu,</li> <li>- la limite qu'un élément indésirable ne devra pas franchir.</li> </ul>
<p><b>ARTICULER</b></p>	<p><b>Articule son groupe en trois éléments :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un élément de présignalisation</li> <li>- un élément de contrôle et de fouille</li> <li>- un élément d'arrêt, chargé d'arrêter, si nécessaire par le feu, tous les véhicules ou le personnel qui tenteraient de forcer le barrage.</li> </ul> <p><b>Il assure également la sûreté éloignée du site.</b></p>
<p><b>EXECUTER</b></p> <p><b>S'INSTALLER</b></p>	<p><b>Fait aménager</b> le site :</p> <p style="padding-left: 20px;">postes de combat, chicanes, zones vie, barrages, abris.</p>
<p><b>PRESIGNALISER</b></p>	<p><b>L'élément désigné</b> est chargé de <b>faire ralentir</b> la circulation et de la <b>réguler</b> de façon à éviter l'engorgement du point de contrôle. Il <b>surveille</b> la zone en avant du site, <b>est en mesure de réagir</b> contre toute agression ou tentative de passage en force.</p>
<p><b>CONTROLLER</b></p>	<p><b>L'élément désigné fait arrêter</b> le véhicule ou le personnel, fait couper le moteur, et descendre le personnel, <b>vérifie</b> les pièces d'identification conformément aux ordres reçus.</p>
<p><b>FOUILLER</b></p>	<p><b>L'élément de contrôle</b>, si les ordres reçus le précisent, <b>procède à la fouille</b> du véhicule et du personnel. Durant ces deux dernières actions, l'élément <b>assure sa propre sûreté rapprochée</b>.</p>
<p><b>ALERTER</b></p>	<p><b>Les éléments présignalisation et contrôle</b> disposent d'un moyen d'alerte, généralement sonore, permettant <b>de déclencher la procédure d'arrêt</b> en cas de tentative pour forcer le barrage, <b>ou de protection</b> en cas d'agression directe contre le site.</p>
<p><b>ARRETER</b></p>	<p>Commandé directement par le chef de groupe, <b>l'élément d'arrêt est chargé de stopper, si nécessaire par le feu</b>, toutes les tentatives pour forcer le barrage. Il dispose de moyens d'arrêts passifs type herse, chicane, fût, véhicule,...</p> <p>Les consignes d'ouverture du feu auront été précisées par le chef de section.</p>
<p><b>RENDRE COMPTE</b></p>	<p><b>Tient à jour un registre</b> des contrôles effectués, permettant un compte rendu quotidien.</p> <p><b>Transmet immédiatement</b> toute information susceptible d'intéresser le chef de section, qui en aura précisé les limites dans son ordre initial (demande de recherche).</p>
<p><b>REAGIR</b></p> <p><b>RIPOSTER</b></p>	<p>Met en place un système de protection de son personnel (abris, postes de combat), que les personnels rejoignent en cas d'alerte.</p> <p><b>Commande le feu</b> en cas d'agression directe contre le site ou l'un de ses éléments, selon les ordres reçus.</p>

Un point de contrôle peut être décidé pour filtrer les accès à toute installation militaire. Il peut également servir pour réguler la circulation de véhicules militaires dans le cadre d'un mouvement important.

Le choix de l'emplacement est primordial. Ce doit être un point de passage obligé qui interdit les possibilités d'esquive.



Les enseignements des opérations extérieures montrent que les incidents sont liés à la présignalisation (en particulier de nuit) et à l'organisation des points de contrôle (« checkpoint »). La présignalisation doit aussi avoir pour but d'éviter tout accident causé par la surprise. L'emploi de herses ou de dispositifs équivalents associés à une bonne exploitation du terrain permet l'arrêt de véhicules récalcitrants sans recourir à l'ouverture du feu. Par ailleurs, au stade de la préparation, le responsable du point de contrôle doit prendre en compte les règles d'engagement pertinentes et diffuser des consignes d'ouverture du feu.

## ANNEXE 8

### **SENSIBILISATION A LA MENACE ENGENDREE PAR LA POLLUTION DU CHAMP DE BATAILLE.**

#### 1-GENERALITES.

La sécurité des forces face à la menace engendrée par la présence de mines et de munitions non explosées sur un théâtre d'opérations passe par la prévention.

La sensibilisation des militaires, notamment de ceux engagés dans les missions extérieures, doit revêtir un caractère obligatoire et toucher tous les échelons de la hiérarchie.

Pour atteindre un niveau d'autoprotection satisfaisant de chaque individu, il convient de procéder par étapes.

- La première consiste, dès le temps de paix, à faire prendre conscience par tous les cadres et militaires du rang du danger "mines – munitions" en acquérant une connaissance générale de la menace et des règles de comportement élémentaires destinées à préserver l'intégrité physique des individus.
- La seconde étape vise à sensibiliser le personnel sur les risques spécifiques liés à la pollution recensée sur le théâtre d'engagement programmé. Cette phase doit être considérée comme un des points forts de la préparation des troupes et à ce titre mérite d'être intégrée dans les activités précédant le départ des unités (camps de cohésion, etc...)

Il faut noter enfin que des séances de sensibilisation au danger "mines – munitions" organisées en amont ne trouvent leur intérêt que si leurs effets se prolongent dans le temps. Elles doivent donc faire l'objet, une fois sur le théâtre, de rappels réguliers visant à lutter contre une baisse de vigilance des cadres et militaires du rang engendrée par un phénomène d'accoutumance au contexte d'intervention.

#### 2-CONNAISSANCE DE LA MENACE.

##### 21-Présentation générale.

Les risques inhérents à la présence de zones minées dans la profondeur du champ de bataille ne doivent pas occulter un facteur d'accident potentiel que sont les munitions. En effet, la fin des hostilités laisse les zones de confrontation parsemées d'une grande variété d'engins explosifs. Il est généralement admis que 20 à 30% des munitions utilisées au cours des combats ne fonctionnent pas complètement. Elles demeurent alors en surface ou partiellement enfouies, sensibles à toute manipulation inopportune. Ces munitions représentent une menace permanente pour l'ensemble du personnel des forces.

##### 22-Les mines terrestres.

Conçues pour répondre à un besoin ponctuel dans un contexte tactique particulier, les mines terrestres sont des dispositifs pyrotechniques destinés à fonctionner suite à l'action involontaire d'un individu, au passage d'un véhicule, etc...

Il convient, pour s'en protéger efficacement que chaque cadre et militaire du rang puisse mesurer les risques réels qu'elles engendrent au travers d'une connaissance générale de leurs caractéristiques et de leurs effets.

Leur principe de fonctionnement, leur nombre, le fait qu'elles soient souvent invisibles ainsi que leur aptitude à demeurer actives de nombreuses années leur confèrent une capacité de nuisance particulièrement importante.

Les mines terrestres peuvent être posées d'une manière très structurée, par des armées encadrées, ou de façon complètement anarchique, par des éléments incontrôlés. Elles peuvent également être dispersées à partir d'aéronefs ou d'autres vecteurs (roquettes, obus, etc...)

Les mines terrestres peuvent être valorisées par des dispositifs de piégeage destinés à empêcher le relevage. Dans ce cas, elles s'apparentent à des pièges de combat.

Les mines terrestres peuvent être classées en trois catégories :

- Les mines antipersonnel à action locale (totalement enterrées);
- Les mines antipersonnel à action de zone (partiellement enterrées);
- Les mines antichar (généralement enterrées).

**a) *Les mines antipersonnel à action locale :***

Conçues pour être posées sous deux à trois centimètres de terre, elles sont parfaitement invisibles à l'œil nu.

- Elles sont en bois, en métal ou en matière synthétique.
- Elles sont de formes et de couleur très diverses.
- Elles possèdent une faible charge d'explosif variant de 10 à 250g.
- Elles explosent si l'on exerce une pression de l'ordre de 5kg sur leur partie supérieure.
- Elles sont posées sur les chemins, autour des positions militaires, autour des sites présentant un intérêt économique (ponts, usines, pylônes électriques, exploitations agricoles...).
- Leurs effets se traduisent par un arrachement du membre qui a actionné la mine ainsi que par des effets secondaires liés à la surpression et à la projection de multiples éclats et particules.

**b) *Les mines à action de zone :***

Posées sur les chemins, autour des emprises militaires ou pour optimiser l'efficacité d'une embuscade, les mines antipersonnel à action de zone ont pour caractéristique le fait de dépasser partiellement du sol, ce qui ne permet que très rarement de les détecter à distance. En effet, la végétation se charge de parfaitement camoufler ces mines ainsi que les fils métalliques de traction qui les commandent.

Une mine antipersonnel à action de zone est constituée d'une partie métallique qui, au moment de l'explosion, se fragmente en une multitude d'éclats. Couvrant un secteur de 60 à 360°, ces derniers, projetés à grande distance, sont destinés à tuer plusieurs personnes simultanément.

Il existe deux types de mines antipersonnel à action de zone :

- Les mines fixes :
  - Elles sont fixées sur un piquet en bois ou en métal planté dans le sol ;
  - Elles fonctionnent suite à une traction de 1kg sur un fil métallique ;
  - Elles peuvent tuer jusqu'à 15m et blesser jusqu'à 25m.
- Les mines bondissantes :
  - Partiellement enfouies dans le sol, elles ne laissent dépasser que la partie allumeur ;
  - Elles fonctionnent lorsque l'on marche sur la tête de l'allumeur ou lorsque l'on trébuche sur le fil de traction. Elles bondissent alors jusqu'à environ 1 mètre du sol avant d'exploser ;
  - Elles peuvent tuer jusqu'à 25 à 30m et blesser jusqu'à 100m.

### ***c) Les mines antichars :***

Contenant en général une charge d'explosif variant entre 5 et 11kg, les mines antichars sont utilisées pour interdire des itinéraires et détruire, le cas échéant, les véhicules qui s'y aventurent.

Les mines antichars les plus couramment rencontrées sur le terrain sont réalisées en métal, en bois, voire en matière synthétique. Elles explosent lorsqu'une pression de plus de 150kg est exercée sur la partie supérieure.

Des mines de génération plus récente sont déclenchées par capteurs sophistiqués et fonctionnent par envoi d'un projectile performant.

### Les munitions

La présence de munitions, quelle que soit leur famille d'appartenance (obus de canon ou de mortier, roquettes, grenades, missiles, sous-munitions, etc.), revêt un danger considérable pour les militaires évoluant sur un théâtre d'opérations dans l'accomplissement de leurs missions quotidiennes.

Les munitions tirées et n'ayant pas fonctionné ne représentent pas l'unique facteur de risque. Celles abandonnées ou découvertes lors d'investigations confiées aux unités de l'interarmes doivent également être considérées comme dangereuses du fait :

- d'une exposition permanente aux intempéries et aux écarts de température ;
- d'un piégeage éventuel dont elles ont pu faire l'objet.

### Les pièges de combat

Ces dispositifs sont généralement conçus à partir de munitions voire d'explosif de récupération. Leur système de mise de feu est basé sur le comportement humain et sur les réflexes du militaire en campagne (curiosité, récupération de matériel et de renseignements, etc.). Ils sont souvent très ingénieux et très bien camouflés.

### Les zones susceptibles d'être dangereuses

Les mines peuvent être rencontrées partout. Néanmoins, certains emplacements sont plus favorables à leur mise en œuvre. Ce sont notamment :

- les anciennes zones de confrontation .
- les sites militaires occupés ou abandonnés (check points, postes de combat, etc..) ;
- les habitations abandonnées ;
- les sites de ravitaillement potentiels (points d'eau, vergers, etc..) ;
- les itinéraires (sentiers, pistes et accotements, passages à gué, etc ...) ;
- les forêts et champs en friches ;
- les sites économiques importants ;
- les abords des zones frontalières.

Les pièges de combat se rencontrent essentiellement :

- sur les positions évacuées par les belligérants ;
- dans les locaux pouvant servir d'abri à une troupe de passage ;
- dans les villages abandonnés ;
- sur les véhicules, armes et autres matériels abandonnés.

### Les indices laissant supposer la présence d'une zone dangereuse

La détection à vue est primordiale. Elle permet de suspecter la présence de zones minées, soit directement, soit grâce à des indices tels que :

- obstacles (abattis, fossés antichar, destructions, obstructions,...) ;
- mines en surface ou à demi enterrées ;

- terre remuée, nids de poules sur un axe routier ;
- emballages et/ou équipements abandonnés sur le terrain ;
- réseaux de fils de fer barbelés ;
- alignements de piquets en bois ou en métal dépassant du sol ;
- véhicules endommagés ;
- cadavres ;
- moyens de marquage réglementaire ou de circonstance.

### 3-REGLES DE COMPORTEMENT

Garantes de la préservation de l'intégrité physique des combattants, elles reposent sur le respect absolu de **consignes générales** et sur l'observation de certaines **conduites à tenir** face à des situations clairement énoncées.

#### 31-Consignes générales

Quel que soit le théâtre d'engagement des forces, des consignes très strictes doivent être définies en matière de prévention contre les accidents par mines et engins explosifs. Elles doivent être connues et comprises de tous, régulièrement rappelées et contrôlées dans leur application.

Ces consignes doivent faire clairement apparaître :

- qu'il est strictement interdit aux cadres et militaires du rang de s'approcher et de manipuler toute munition et/ou engin inconnu pouvant être découvert sur le terrain ;
- que l'investigation de dépôts, caches et autres lieux confinés ne peut être réalisée que sur ordre, par des spécialistes du génie ;
- que tous les bâtiments vides, le matériel, etc.. doivent être considérés comme dangereux ;
- que tout déplacement en zone suspecte doit se faire revêtu des équipements de protection en dotation ;
- qu'en cas d'explosion, le premier réflexe doit être de suspecter la présence d'autres engins explosifs ;
- qu'un marquage de circonstance doit systématiquement être réalisé lorsque des mines et/ou des munitions sont découvertes ou lorsque une zone s'avère suspecte.

#### 32-Conduite à tenir

*Déplacement dans une zone inconnue – en véhicule.*

a) Avant le départ – préparation de la mission :

- se renseigner sur la localisation des zones dangereuses ;
- se renseigner sur les marquages existants sur l'itinéraire planifié ;
- effectuer une remise à niveau de sensibilisation à tout le personnel concerné.

b) Pendant le déplacement :

- n'utiliser que les "itinéraires approuvés" par le commandement ;
- éviter les accotements ;
- être en permanence vigilant quant à la présence d'indices de pose de mines ;
- respecter les marquages indiquant les zones dangereuses ;
- ne pas céder à la curiosité et/ou à l'envie de collecter des "souvenirs" ;
- le véhicule de tête doit prévenir le reste du convoi lorsqu'il pénètre dans une zone à haut risque (mines sur le bas côté de l'axe de progression, etc..) ;

- rendre compte immédiatement en cas de découverte d'une mine ou d'un engin inconnu (unité, position, nature de la menace, éventuellement nombre et état des blessés, mesures immédiates prises).
- c) Après le déplacement :
- rendre compte au PC de l'unité des observations effectuées durant la mission (découverte de zones suspectes non recensées, marquages détériorés, etc.) ;
  - tirer des enseignements de la mission avec les personnels ayant été impliqués.

*Règles de déplacements dans une zone inconnue – patrouille à pied.*

Pour réduire les risques et augmenter l'efficacité de la patrouille, les consignes de sauvegarde suivantes doivent être appliquées :

- a) Avant le départ – préparation de la mission :
- se renseigner sur la localisation des zones dangereuses ;
  - se renseigner sur les marquages existants sur l'itinéraire planifié ;
  - chaque patrouille doit posséder un moyen d'orientation (GPS, boussole) ;
  - le responsable de la mission doit rappeler les consignes établies et entraîner ses hommes essentiellement dans le domaine des procédures à suivre en cas d'accident (dont EVASAN).
- b) Pendant le déplacement :
- n'utiliser que les itinéraires reconnus comme sûrs ;
  - se déplacer lentement en étant en permanence vigilant quant à la présence d'indices de pose de mines ;
  - respecter les marquages indiquant les zones dangereuses ;
  - ne pas céder à la curiosité et/ou à l'envie de collecter des "souvenirs" ;
  - en cas de doute, s'arrêter, rendre compte par radio ;
  - en cas de présence de mines, appliquer les mesures figurant au paragraphe suivant.
- c) Après le déplacement :
- rendre compte au PC de l'unité des observations effectuées durant la patrouille (découverte de zones suspectes non recensées, marquages détériorés, etc...) ;
  - tirer des enseignements de la mission avec le personnel ayant été impliqué.

33-Conduite à tenir en présence d'une mine ou d'un engin explosif.

a) Cas du personnel à pied.

En cas de pénétration involontaire dans une zone minée, le réflexe immédiat doit être de :

- conserver son calme ;
- ne plus bouger ;
- alerter les autres personnes présentes dans la zone ;
- inspecter attentivement le terrain autour de soi pour tenter de localiser la présence d'une autre source de danger (mine, fil de traction, etc..) ;
- rendre compte de la situation et demander de l'aide.

Puis, en fonction des circonstances, le chef de détachement devra adopter l'une des attitudes suivantes :

- si les traces des pas des individus ayant pénétré dans la zone minée ou polluée sont apparentes, ordonner à ceux-ci de se replier jusqu'à une zone sûre en suivant rigoureusement leurs propres traces ;
- dans le cas contraire, se frayer soi-même un itinéraire de repli en utilisant la technique du sondage et en ayant indiqué au préalable la même marche à suivre à ses subordonnés afin de créer un cheminement unique pour sortir de la zone ;
- une fois en zone sûre, matérialiser le danger avec des moyens réglementaires, voire de circonstance, afin d'en interdire l'accès ;
- enfin rédiger un compte rendu de localisation de la zone dangereuse (le plus détaillé possible).

b) Cas de personnels embarqués à bord d'un véhicule.

La présence d'une zone minée est parfois révélée par la détection visuelle d'une mine ou son explosion au passage d'un véhicule. Dans ce dernier cas, les armes de bord doivent être tenues prêtes à intervenir et, lorsque la situation tactique le permet, les véhicules voisins s'arrêtent et leurs tireurs se mettent en garde.

*Les réflexes immédiats doivent être de :*

- conserver son calme ;
- stopper le véhicule sur place (ne pas tenter de le garer sur les accotements) ;
- ne pas tenter d'extraire le véhicule de la zone minée en le faisant reculer sur ses propres traces ;
- ne pas débarquer précipitamment de son véhicule pour l'abandonner ou pour se porter au secours des occupants de celui qui vient d'être touché ;
- rendre compte de la situation et alerter par radio ou tout autre moyen de communication à distance les autres véhicules présents dans la zone.

Puis, en fonction des circonstances, chaque chef de bord devra adopter les attitudes suivantes :

- si l'itinéraire est une piste en terre sur laquelle les traces des véhicules sont visibles, organiser l'évacuation du personnel par l'arrière. Faire sortir les hommes de la zone minée, colonne par un, en progressant sur l'une des traces de roues ou de chenilles et en respectant un intervalle de vingt mètres entre chaque individu. Si aucune trace n'est apparente à l'arrière des véhicules et si la situation tactique le permet, le chef de bord doit procéder comme suit :
  - empêcher quiconque de quitter le véhicule ;
  - attendre les secours ;
  - en cas de danger imminent seulement, tenter de s'en extraire par l'arrière en réalisant, par sondage, un cheminement dans l'axe supposé d'une des traces de l'engin ;
- si l'itinéraire est goudronné et qu'aucune mine n'est apparente en surface, les occupants du véhicule peuvent l'abandonner par les côtés. Ils doivent ensuite quitter la zone minée, colonne par un, en restant sur le revêtement goudronné et en respectant un intervalle de vingt mètres entre chaque individu ;
- quelles que soient les circonstances, les blessés sont extraits du véhicule et évacués par le même chemin que les hommes valides.

#### 34-Conduite à tenir lorsque l'on est témoin d'un accident par mine.

Le traitement d'un accidenté par mine est classé en "urgence absolue" nécessitant rapidement des soins intensifs.

La conduite à tenir en présence d'un accidenté par mine concerne chaque cadre et militaire du rang engagé en opération. Elle doit faire l'objet de fréquents rappels sous forme d'un entraînement permettant de roder chacune des étapes qui la compose.

Ces étapes sont les suivantes :

- prise en compte de l'accident ;
- extraction de la zone minée ;
- apport des premiers soins ;
- évacuation vers un poste de secours.

a) Prise en compte de l'accident :

Lorsque l'on est témoin d'un accident par mine, il faut agir vite mais sans précipitation afin d'éviter un sur-accident. Il convient donc :

- d'empêcher quiconque de se précipiter vers le blessé pour lui porter secours ;
- de mesurer l'état de conscience du blessé en l'interpellant depuis la zone sûre ;
- s'il est conscient et peut entendre, lui dire que les secours arrivent et lui demander de ne pas bouger ;
- simultanément rendre compte et alerter les secours.

b) Extraction de la zone minée :

- faire établir le plus rapidement possible un cheminement (par sondage) pour permettre l'accès au blessé ;
- transporter le blessé hors de la zone minée soit à l'aide d'un brancard (réglementaire ou de fortune), soit directement à dos d'homme.

c) Dispense des premiers soins :

- donner le plus tôt possible les premiers soins au blessé. Si la pose d'un garrot est nécessaire, elle doit être directement effectuée sur le lieu de l'accident ;
- conditionner le blessé en vue de son évacuation.

d) Evacuation vers un poste de secours :

- évacuer le blessé vers la première structure médicale capable de l'accueillir.

## **ANNEXE 9**

### **MISE EN OEUVRE DE L'APPUI MANOEUVRE ALAT**

#### **1- GENERALITES SUR LES OPERATIONS HELI PORTEES**

##### **11-DEFINITIONS**

Il est indispensable de distinguer les définitions suivantes (référence TTA 106) :

- Hélicoptère : Transport par hélicoptères de personnel ou de matériels destinés à être déposés en zone contrôlée. Un hélicoptère s'intègre généralement dans le cadre d'une action aéromobile autonome ou conjuguée et nécessite des éléments de reconnaissance, de couverture et d'appui.
- Hélicoptage : Mouvement par hélicoptères d'éléments destinés à être engagés dès la mise à terre. L'hélicoptage est une opération délicate, qui impose des délais et une préparation rigoureuse. Il nécessite une coopération étroite entre l'ALAT et l'unité transportée. Cette coopération étroite commence dès la phase de préparation et d'élaboration de la manœuvre au niveau supérieur et doit se poursuivre lors de l'exécution jusqu'au niveau le plus bas, la section, afin de lui permettre, une fois déposée sur la zone prévue, de réaliser l'effet attendu.

##### **12-LES TYPES D'APPAREILS**

L'annexe proposée a été réalisée à partir de l'appareil PUMA SA 330, mais les mesures de sécurité et la procédure générale peuvent être transposées à tout autre appareil, même étranger susceptible d'être utilisé dans un cadre interalliés. En règle générale, le chef de section devra prévoir le fractionnement de la section en deux à trois éléments, selon les renforcements qu'il aura pu recevoir et selon le type d'appareil utilisé.

##### **13-RÔLE DU CHEF DE SECTION**

Lors d'un hélicoptage, le chef de section est responsable de la manœuvre à terre jusqu'à l'embarquement et à l'issue du débarquement. Son vis à vis ALAT est le chef de patrouille, qui est responsable de la partie déplacement en vol, dès l'embarquement effectué et jusqu'au débarquement.

Le choix de la zone de départ sera réalisé en fonction des impératifs tactiques (élongation, situation du moment...) et techniques (choix de l'aire d'enlever) par le chef de section après accord du chef de patrouille.

La phase d'approche finale sur le point de poser doit toutefois faire l'objet d'une approbation de la part du chef de section en vue de la réalisation de sa mission par rapport à la réalité terrain.

## **131-AVANT L'EMBARQUEMENT**

Le chef de section fait prendre certaines dispositions matérielles :

- **Au reçu de la mission :**

en fonction du type et du nombre d'appareils, il effectue le fractionnement de la section (en tenant compte des renforts éventuels). Il fixe la tenue, l'armement, les munitions et les équipements à emporter, ainsi que la répartition éventuelle des munitions collectives. Le cas échéant, il fixe les ordres au chef de l'élément chargé de le récupérer avec les véhicules à l'issue de l'action aéromobile.

- **Sur la zone d'enlever :**

il fait assurer la sûreté immédiate de sa section et, éventuellement, de la zone d'enlever, et fait prendre l'écoute radio sur la fréquence ALAT. Il fait rappeler les règles de sécurité pour l'embarquement et le débarquement et fixe la conduite à tenir, à l'issue du débarquement. Il fait préparer par appareil, conformément au fractionnement le manifeste passagers (" ticket d'embarquement ").

- **Dès que les appareils sont sur zone :**

Il guide par radio le chef de patrouille sur sa position, authentifie l'aire de poser et autorise le poser en assurant le guidage final des appareils sur l'aire de poser. Il précise à chaque groupe l'appareil dans lequel il doit prendre place et embarque à bord de l'appareil du chef de patrouille. Avant le décollage, il l'informe de la situation tactique, notamment dans les zones de survol et de poser, si possible sur carte et lui transmet les renseignements suivants : son indicatif, sa mission et les coordonnées du ou des points où la section doit être déposée.

## **132-EN VOL**

Le chef de section doit communiquer avec le chef de patrouille en utilisant le casque " 3<sup>ème</sup> homme ", mis en œuvre à la demande par le mécanicien navigant. Ce casque permet de communiquer avec l'équipage et de suivre l'évolution de la situation sur le réseau extérieur, accessible après autorisation du commandant de bord.

En pratique, il convient de limiter les communications à l'indispensable, et de n'émettre sur le réseau extérieur qu'après autorisation du commandant de bord.

Averti par le chef de patrouille au moment d'aborder la zone de poser, le chef de section doit, avec l'aide du commandant de bord effectuer un tour d'horizon, confirmer le point de poser souhaité et donner les dernières consignes avant le poser.

## **133-AU SOL**

Une fois débarqué, le chef de section entre en liaison avec ses chefs de groupe, réarticule éventuellement sa section et rend compte à son commandant d'unité de son poser afin de libérer au plus vite les moyens hélicoptères.

## **14-RÔLE DU CHEF DE PATROUILLE**

En dehors des procédures particulières de vol, le chef de patrouille :

- Avant d'arriver sur l'aire d'enlever : il prend contact radio avec le chef de section, demande l'authentification de l'aire de poser et la liberté de manœuvre. Il dispose ses appareils sur l'aire de poser en fonction de la disposition des troupes au sol.
- Au sol : il veille à ce que le chef de section embarque à bord de son appareil et s'assure qu'il y a concordance entre les coordonnées des aires de poser du chef de section et les siennes.
- En vol : il se fait communiquer les derniers renseignements sur l'ennemi et sur l'objectif et en informe le chef de section (casque 3<sup>ème</sup> homme).
- Avant de poser : il fait identifier l'objectif par le chef de section , effectue un " tour d'horizon " avec le chef de section et pose au plus près du point choisi. Responsable de la sécurité des appareils et des personnels jusqu'au poser, il peut, en dernier ressort, changer d'aire de poser, s'il estime que celle initialement choisie n'est pas sûre.

## **2-LE FRACTIONNEMENT DE LA SECTION**

### **21-GENERALITES**

Les dispositions d'embarquement et de débarquement traitées dans ce document sont prévues pour l'hélicoptère de manœuvre PUMA SA 330 et doivent être adaptées en cas d'emploi d'un appareil différent. Dans la mesure du possible, le chef de section s'efforce de respecter les structures organiques de la section, tout en ayant le souci de privilégier la rentabilité des HM.

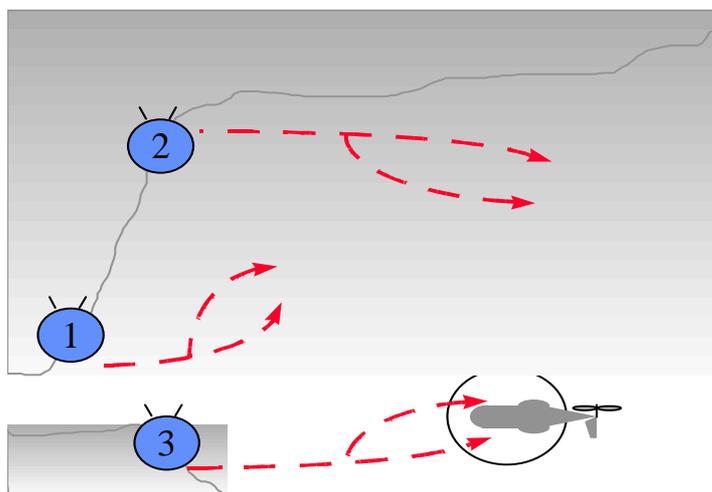
- Une patrouille de PUMA SA 330 à 3 appareils = 1 section de combat ;
- 1 HM = 1 groupe de combat renforcé .

Les caractéristiques des principaux hélicoptères sont précisées en appendice.

## 22-LES MODALITES D'EXECUTION DE L'EMBARQUEMENT

### 221-AVANT L'EMBARQUEMENT

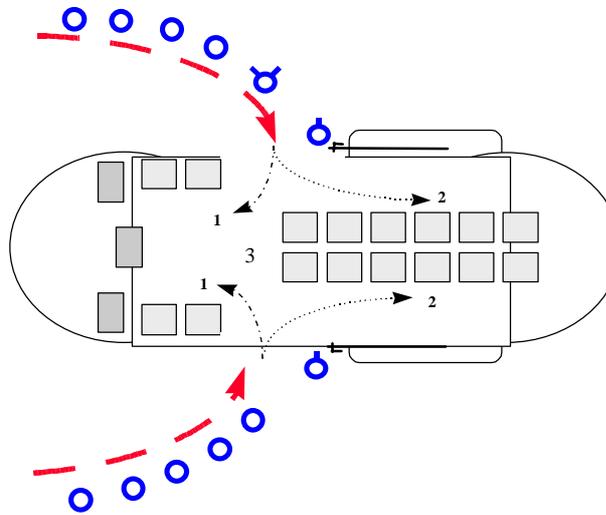
Les groupes en attente sont répartis sur la zone d'enlever, en fonction du nombre d'appareils attendus. Chaque groupe est divisé en deux colonnes correspondant aux deux portes d'embarquement de chaque appareil.



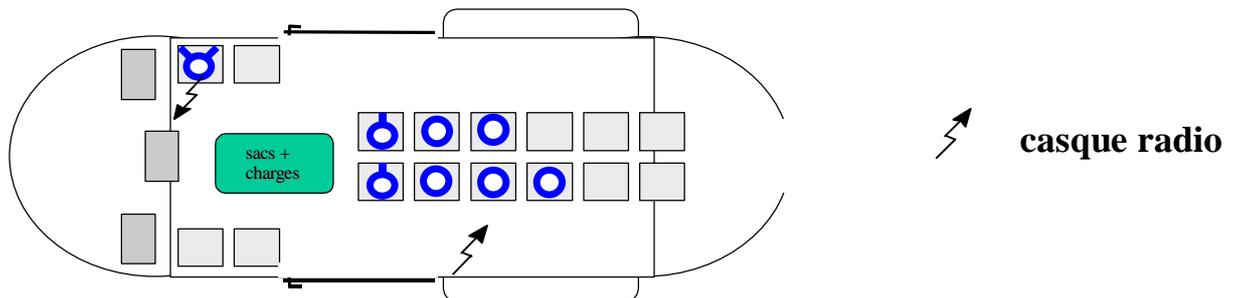
### 222-LA PHASE D'EMBARQUEMENT

- Les groupes abordent impérativement par l'avant (danger du rotor anticouple), une équipe de chaque côté.
  - L'ouverture et la fermeture des portes sont effectuées par les chefs d'équipe, qui embarquent en dernier (1) ou (3).
  - L'embarquement se fait " arme à la main ", sac à la bretelle, sans coiffure.
  - Le personnel s'aide pour embarquer, sans s'accrocher aux portes.
  - Les armes collectives embarquent si possible en dernier et prennent place à l'avant. (1) ou (3). Le reste du personnel complète l'arrière de l'appareil. (2)
- **Modalités d'exécution :**
- Antenne flexible des postes repliée.
  - Les sacs à dos et les charges sont déposés au centre en passant.
  - La dernière banquette n'est utilisée que si nécessaire (centrage).
  - Le chef d'élément remet le " ticket d'embarquement ( coordonnées du point de posé ) " au commandement de bord.
  - Le chef de groupe et le chef d'équipe se mettent à l'écoute des téléphones de bord.
  - Les armes sont tenues entre les genoux :
    - en opération : approvisionnées non armées, les canons vers l'extérieur ;
    - en temps de paix non approvisionnées et canon vers le haut.
  - Les ceintures sont bouclées.

## PROCESSUS D'EMBARQUEMENT



## DISPOSITION EN FIN D'EMBARQUEMENT



## **223-LES MODALITES D'EXECUTION AU DEBARQUEMENT**

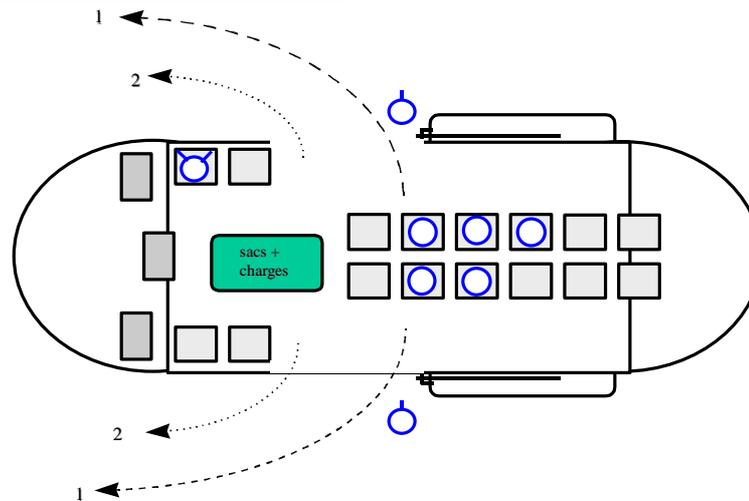
### AVANT LE POSER

Le chef d'élément, en liaison avec le commandant de bord identifie et observe la zone de poser.

### AU POSER

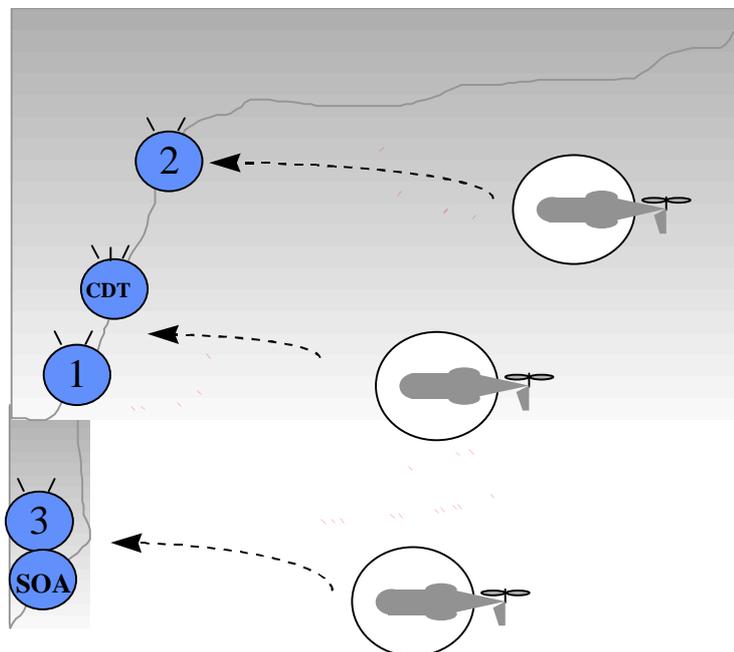
Les chefs d'équipe ouvrent les portes et débarquent en premier, toujours sur ordre du commandant de bord. Ils restent à la porte et aident au débarquement. Les servants des armes collectives se préparent et débarquent en premier. Le personnel de queue débarque ensuite, en récupérant leurs charges (1). L'ensemble du personnel débarque vers l'avant du HM et tombe en garde face à l'avant. Les chefs d'équipe referment les portes. Le chef d'élément annonce la fin du débarquement par signe au commandant de bord.

## PROCESSUS DE DEBARQUEMENT



## 224-LE REGROUPEMENT

Les groupes tombent en garde à l'avant des appareils et rejoignent les couverts les plus proches, conformément aux ordres reçus lors de l'embarquement.



### **3-CAS PARTICULIER D'UN HELIPORTAGE DE NUIT**

De nuit, l'héliportage se déroule dans des conditions identiques, mais l'aire de poser d'enlever doit avoir été reconnue de jour si déposé de personnel (la reconnaissance de l'aire de poser n'est pas obligatoire pour l'enlever si l'appareil arrive sans PAX a bord). Si les HM ne sont pas équipés de jumelles de vision nocturne (JVN), l'aire de poser doit avoir été balisée de jour.

#### **31-RÔLE DU CHEF DE SECTION**

Le chef de section veille à la sûreté de son dispositif et à l'application de mesures de sécurité particulières.

- Au débarquement, pour éviter tout risque de saut prématuré, l'ordre d'évacuation est donné par le commandant de bord et transmis au geste par le mécanicien navigant.
- Après avoir débarqué, les personnels dégagent latéralement et se plaquent au sol jusqu'au décollage des appareils.
- Dans le cas où il ne dispose pas d'équipe de balisage, le chef de section :
  - reconnaît l'aire de poser, la fait équiper et désigne les personnels chargés de la récupération des lampes de balisage,
  - cinq minutes avant l'heure d'enlèvement prévue, il fait prendre l'écoute radio,
  - dès qu'il a pris contact radio avec le chef de patrouille HM, le chef de section active le balisage et lui adresse un message d'approche, dont la contexture est donnée ci-dessous :

<b>A</b>	Axe d'approche (en degrés)
<b>B</b>	Direction <b>d'où vient</b> le vent et vitesse (km/h ou noeuds à préciser)
<b>C</b>	Altitude topographique de la zone de poser
<b>D</b>	Obstacles importants et distance dans le secteur d'approche et de décollage
<b>E</b>	Dévers et pente : nature du sol et environnement de l'aire de poser
<b>F</b>	Position et attitude de l'ennemi

### **4-BALISAGE D'UNE AIRE DE POSER POUR HELICOPTERES**

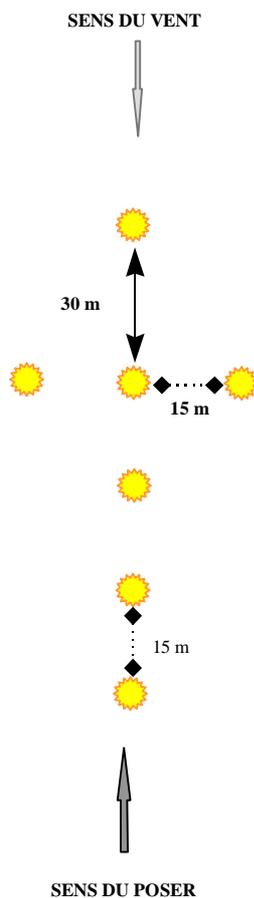
#### **41-BALISAGE DE JOUR**

- Le balisage de jour n'est pas indispensable.
- L'emploi de fumigènes facilite le repérage de l'aire de poser (toutes les couleurs peuvent être utilisées à l'exclusion du rouge, qui est réservé, en cas de panne radio, à signifier l'interdiction de l'aire de poser).

## 42-BALISAGE DE NUIT SANS JVN

En règle générale, les HM étant équipés de jumelles de vision nocturne (JVN), le balisage de nuit n'est pas nécessaire. Sans JVN, l'aire de poser doit être choisie et équipée par un officier marqueur baliseur (OMB) ou un officier observateur pilote de l'ALAT.

- L'aire de poser ne doit comporter aucun obstacle de plus de dix mètres de hauteur dans l'axe d'approche ou de décollage à 200 mètres de part et d'autre du T lumineux, et dans un secteur de 30° de part et d'autre de l'axe de décollage (barre verticale du T). Le sol doit être dur, uni, exempt de végétation haute et ne pas comporter de dévers.
- Le balisage de nuit est réalisé au moyen de sept lampes portatives de type MX 290, ancrées au sol. La barre horizontale du T est placée perpendiculairement à la direction du vent. La distance entre chaque lampe du T est de quinze mètres ; la distance entre la barre du T et la lampe située en avant de celle-ci est de trente mètres. Le comptage est effectué par la même personne pour toutes les lampes.



Balisage réglementaire **uniquement** pour les équipages sans JVN

## APPENDICE : DONNEES TECHNIQUES

### RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Poids moyen d'un combattant équipé : 100 KG

Pour les appareils français, la masse d'emport est calculée en fonction des performances en vol tactique selon la réglementation ALAT (B. O. 133).

### CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTS HELICOPTERES



21/ SA 330 (PUMA)

Poids d'emport avec 2 heures d'autonomie : 1 200 KG

Vitesse de croisière : 240 KM/H

Distance franchissable : 500 KM

Vitesse moyenne en vol tactique : 180 KM/H

Distance moyenne franchissable en vol tactique : 350 à 400 KM



22/ AS 532 ( COUGAR)

Poids d'emport avec 3 heures d'autonomie : 2 400 KG

Vitesse de croisière : 250 KM/H

Distance franchissable : 750 KM

Vitesse moyenne en vol tactique : 180 KM/H

Distance moyenne franchissable en vol tactique : 450 à 550 KM



23/ CH 53 D

Poids d'emport avec 3 heures d'autonomie : 13 T ou 38 combattants

Vitesse de croisière : 260 KM/H

Distance franchissable : 800 KM

## ANNEXE 10

### LE COMBAT DE NUIT (généralités)

#### 1) Caractéristiques.

##### *Eléments psychologiques :*

La nuit est le domaine de la  **crainte**  pour la troupe peu instruite et peu aguerrie, dont se brisent les liens tactiques et moraux.

Pour une troupe bien entraînée, au contraire, la nuit est une arme supplémentaire qui lui permet de mobiliser à son profit les terreurs nocturnes et de provoquer  **la surprise** .

##### *Eléments techniques :*

L'obscurité influence considérablement le combat par :

- une diminution de l'efficacité du tir ajusté ;
- une augmentation de l'importance :
  - du combat rapproché ;
  - du tir repéré.
- la difficulté :
  - du mouvement ;
  - du maintien de la direction et des liaisons ;
  - du commandement ;
  - de l'appui des armes ;
  - du contact.

Les opérations de nuit sont une forme de combat à haut rendement en ce sens qu'elles donnent des résultats analogues à ceux obtenus de jour mais en engageant moins de moyens et avec moins de pertes.

**L'attaque** dans l'obscurité bénéficie du fait que les feux de la défense sont moins efficaces et moins ajustés. Elle a l'avantage de surprendre l'ennemi et de pallier l'insuffisance des appuis de feux disponibles.

**La défense est plus délicate** : le défenseur ne peut se rendre compte ni des manœuvres de l'assaillant, ni de sa position exacte. Par contre il a l'avantage de connaître le terrain de l'action, d'évoluer dans un dispositif connu et de disposer de liaisons préétablies.

Le combat de nuit demande des troupes **entraînées et aguerries** ; seul l'entraînement amènera la confiance, élément essentiel du succès.

#### 2) Influence de la nuit sur l'emploi des moyens :

##### **21) Le personnel :**

Il doit subir un entraînement poussé dans un double but moral et technique.

Au point de vue moral, le combattant doit être affranchi du complexe d'infériorité qu'il ressent vis à vis de la nuit.

Au point de vue technique la troupe doit être spécialement entraînée en vue :

- de la conservation de la direction, de l'ordre et du silence ;
- de l'efficacité du tir ;
- de l'observation (l'écoute l'emporte sur la vue, le toucher prend de l'importance).

## **22) L'armement :**

La nuit supprime à peu près complètement, suivant l'importance de l'obscurité, les possibilités de tir à vue ( sauf les armes munies d'appareil à vision nocturne).

Il y a donc nécessité absolue de recourir :

- au tir repéré pour les armes en station ;
- au tir instinctif pour l'armement individuel.

## **23) Les véhicules :**

La diminution de la visibilité, l'obligation de recourir au "black-out" ou même aux déplacements tous feux éteints influent considérablement sur les possibilités d'emploi des véhicules.

Dans les cas extrêmes la vitesse de déplacement sur route peut tomber à 4 ou 5 km/h. On peut recourir au déplacement sur itinéraire balisé. La moyenne devient alors de l'ordre de 20 km/h.

A proximité de l'ennemi, les déplacements des véhicules sont bruyants et facilement repérables par l'écoute.

## **3) Mise en œuvre de moyens spéciaux :**

La nuit certains moyens spéciaux facilitent le combat, surtout pour le défenseur. Ce sont :

- l'éclairage du terrain par projecteurs ou artifices ;
- les appareils de vision nocturne ;

## **4) Les déplacements et stationnements de nuit :**

Ils permettent de :

- s'abriter contre l'observation aérienne et terrestre ;
- réaliser la surprise par le secret des mouvements ;
- s'adapter aux exigences tactiques du moment (exploitation, repli).

## **5) Les marches de nuit :**

Elles s'effectuent dans les conditions identiques aux marches de jour. Elles s'en distinguent cependant sur les points suivants :

- dans la préparation minutieuse :
  - reconnaissance détaillée et jalonnage de jour de l'itinéraire et de l'objectif de marche ; à défaut, étude approfondie de la carte et des photo aériennes ;
  - distribution des croquis d'itinéraires à tous les chefs de groupe.

Ces croquis indiqueront :

- la route à suivre ;
  - les points caractéristiques du terrain ;
  - les jonctions de routes et carrefours ;
  - les distances du point initial aux points caractéristiques.
- utilisation de guides connaissant le terrain.

- dans l'exécution :

- les hommes sont allégés au maximum. Les équipements bien arrimés ;
- les distances entre les hommes et les unités sont réduites ;
- la formation, en général colonne par un de part et d'autre de la route, est adaptée à la qualité de l'itinéraire et à la situation tactique ;
- la vitesse est de l'ordre de 3 km/h sur route et de 1,5 km/h en tout terrain ;
- en cas d'arrêt de durée imprévue, le commandant de détachement de marche doit immédiatement pousser vers l'avant pour se renseigner. L'arrêt peut être dû à des gens endormis, ou à un doute sur l'itinéraire ;
- nécessité d'être en permanence en garde ; la nuit n'est pas une garantie de sécurité absolue ;
- imposer le silence et interdire les lumières et cigarettes ;

- dans les ordres pour une marche de nuit :  
on insistera particulièrement sur les points suivants :
- concernant l'itinéraire : distribuer les croquis d'itinéraire, les commenter, signaler les particularités du fléchage et du jalonnage prévus ;
- sur les mesures de conservation des liaisons, prévoir :
  - des hommes de communication à envoyer (prévoir large) ;
  - des jalonneurs à laisser (qui? quand finira leur mission ? conduite à tenir en fin de mission) ;
  - des moyens particuliers prévus (mouchoirs blanc, IL...)
  - des mesures de sûreté immédiate (lumières , bruits) ;
  - le réglage des montres.

**6) Les déplacements en véhicule de nuit :**

Les déplacements en véhicule de nuit se caractérisent par un abaissement important des vitesses moyennes variable selon l'entraînement des conducteurs, les difficultés de l'itinéraire et l'éclairage autorisé. Il y a lieu d'insister sur les points suivants :

- dans la préparation :
  - reconnaissance détaillée de l'itinéraire sur le terrain si possible, sinon sur la carte ;
  - établissement d'un croquis d'itinéraire, distribué à chaque chef de bord ;
  - utilisation de jalonneurs, et, si les consignes ne s'y opposent pas, pancartes lumineuses ou luminescentes.

- dans l'exécution :

Les difficultés résultant de l'obscurité et de la fatigue imposée aux conducteurs exigent une discipline de marche stricte, une surveillance active de tous les cadres, et des conducteurs entraînés qui doivent être relevés toutes les deux heures. Les déplacements en véhicule de nuit se différencient suivant le mode d'éclairage utilisé :

- éclairage normal :

Il ne présente pas de difficultés particulières.

- éclairage réduit (black-out).

Les véhicules militaires sont équipés d'un éclairage réduit pour la circulation de nuit. Le tableau ci après indique la limite de visibilité de leurs balises :

Lampes	Distances où 4 lumières sont visibles	Distances où 2 lumières sont visibles	Distances où une seule lumière est visible	Altitude maximum pour un observateur en avion
Balises avant		Jusqu'à 20 mètres	De 20 mètres à 300 mètres	150 mètres
Balises arrières	Jusqu'à 20 mètres	de 20 à 60 mètres	de 60 à 300 mètres	150 mètres

Suivant les ordres reçus, l'éclairage réduit consiste :

- soit à faire rouler la totalité des véhicules en "black-out",
- soit à autoriser quelques rares véhicules déterminés guide de rames et d'éléments à rouler en code, tous les autres étant en black-out.

Les distances entre les véhicules sont alors réduites pour permettre aux conducteurs d'apercevoir les balises du véhicule précédant.

- tous feux éteints :

Dans ce cas, les distances sont encore réduites. Des marques blanches sur les véhicules et au bord des routes permettent de diminuer les risques. La vitesse peut tomber à 4 ou 5 km/h. La circulation se fait sur route à sens unique. Les coups de phares intempestifs sont à proscrire.

- précautions à prendre :

Du fait des moyens de détection (radar, IL, bombes éclairantes) et l'action toujours possible des partisans, les déplacements en véhicule de nuit doivent être effectués en appliquant les mesures de sûreté immédiate dans les conditions analogues à celles de jour (guetteurs, hommes prêts à sauter hors du camion et à se disperser).

En cas de panne, les occupants doivent s'installer en défensive autour de leur véhicule, jusqu'à ce qu'il soit dépanné.

Dans les ordres pour un déplacement en véhicule de nuit, on insistera plus particulièrement sur :

- l'itinéraire (voire ordres pour une marche de nuit) ;
- les mesures de liaison (mode d'éclairage autorisé) ;
- les mesures de sûreté immédiate ;
- le réglage des montres.

## ANNEXE 11

### LE COMBAT DEFENSIF DE NUIT

#### **1) L'installation défensive :**

Le combat de nuit sur une position défensive, qu'elle soit à densité normale ou sur une large zone d'action, se mène dans des conditions semblables au combat de jour.

Les caractéristiques déjà étudiées, imposées par l'obscurité, nécessitent une modification totale ou partielle du dispositif de jour pour renforcer certaines parties de la position ou soustraire à l'ennemi des éléments repérés ou trop exposés et pour battre les zones découvertes généralement négligées de jour et favorables pour une attaque de nuit :

- le système de guet et d'alerte doit être adapté aux conditions créées par l'obscurité ; au besoin certaines sections pourront être maintenues en alerte ;
- l'envoi de patrouilles fréquentes doit être prévu dans les zones qui de jour étaient tenues par le feu ou seulement surveillées ;
- une préparation simple et minutieuse des contre-attaques doit être entreprise. Celle-ci sont montées **à priori** dans les zones nettement définies pour éviter toute méprise entre sections ;
- une préparation des tirs systématiques et repérés des armes doit être effectuée de jour ;
- les signaux de déclenchement instantané des tirs prévus d'une part, et des consignes très strictes pour empêcher l'extension, sans raison, du feu d'autre part, doivent être connus de tous ;
- fixer les consignes particulières en cas d'éclaircissement du terrain ;
- indiquer des points de ralliement faciles à trouver en cas de succès de l'attaque adverse sur certains éléments de la position ;
- diffuser à tous les échelons un signal de reconnaissance.

Sur une position défensive, la nuit est spécialement mise à profit pour les ravitaillements et pour les relèves.

#### **2) La relève de nuit :**

Buts à atteindre :

- effectuer le remplacement des unités rapidement et discrètement.
- permettre à l'unité relevante d'être camouflée et prête à combattre dès l'aube et à l'unité relevée d'être hors de vue de l'ennemi.

Préparation :

La relève est précédée d'une reconnaissance faite de jour. Le détachement précurseur qui effectue cette reconnaissance peut utilement comprendre pour un détachement :

- 1 officier ;
- 1 sous officier guide par section (sous officier adjoint) et si possible 1 guide ;
- 1 guide ou 2 pour les armes d'appui.

Le détachement précurseur prend contact avec les chefs des unités correspondantes à relever, étudie le terrain de jour et rassemble les renseignements sur :

- la mission ;
- le dispositif ;
- les consignes ;
- les travaux ;

- les guides à placer pour la relève.

Déroulement de la relève :

Tout le personnel du détachement relevé doit être aux emplacements de combat pendant la relève.

Le détachement relevé envoie des guides, renforcés par le personnel du détachement précurseur, pour conduire le détachement relevant du point de débarquement aux emplacements de combat. Les sections relevantes y doublent sans modification de dispositif les sections relevées. Les consignes sont passées. Les sections rendent compte de la relève terminée. Seulement alors, les sections et le détachement relevé quittent les positions de combat, se regroupent en des points prévus à l'avance et font mouvement, si possible, par des itinéraires différents de ceux empruntés par le détachement relevant.

En cas d'attaque au cours de la relève, le commandement est toujours assuré par le commandant du détachement à relever.

## ANNEXE 12

### LE COMBAT DANS LES LOCALITES

#### **1)Généralités :**

Le combat dans les localités présente de grandes analogies avec le combat en sous bois. Rues et places peuvent être comparées aux layons et clairières.

Le combat y est très délicat et absorbe beaucoup de moyens en personnels et matériels. Il se complique souvent de problèmes de franchissement de cours d'eau.

#### **2)Caractéristiques :**

- Vues : les vues sont très limitées, l'observation difficile, ainsi que le maintien de la direction et des liaisons.
- Feux : les armes à tir direct ne trouvent que des champs de tirs très réduits. L'observation et la mise en place des tirs indirects est souvent impossible. Les constructions offrent une bonne protection contre les projectiles à faible puissance et même contre l'artillerie.
- Mouvement : les mouvements sont très ralentis et canalisés sur les artères et les places. Les mines, pièges et obstacles de toutes sortes sont employés efficacement à peu de frais.
- Liaisons : les liaisons radio sont précaires.

La valeur militaire des localités varie beaucoup suivant leur situation, leur étendue et leur mode de construction (nature et espacement des immeubles).

Influence des localités sur l'emploi des moyens :

Tous les facteurs énumérés ci-dessus concordent pour :

- accroître l'importance des armes de combat rapproché et des armes d'appui direct à grande puissance de perforation ;
- cloisonner le combat et les unités qui y participent ;
- imposer une forte densité de moyens dans les zones de combat actif.

Il en résulte une organisation du commandement en profondeur et une décentralisation très poussée. Les unités d'appui sont fréquemment dissociées pour permettre le renforcement des petites unités de combat.

## DESTINATAIRES

### **Pour action :**

CFAT – Lille  
CFLT – Montlhéry  
RT IDF – Saint Germain en Laye  
CORTOME – Saint Germain en Laye  
RT Sud Ouest – Bordeaux  
RT Sud Est – Lyon  
RT Nord Ouest – Rennes  
RT Nord Est – Metz  
COMTERRE – (7 dest)  
COMTROUP – (2 dest)  
EMF – (4 dest)  
COMLE – Aubagne  
EM 7<sup>ème</sup> brigade blindée (7 dest) – Besançon  
EM 2<sup>ème</sup> brigade blindée (7 dest)– Orléans  
EM 1<sup>ère</sup> brigade mécanisée (6 dest)– Châlons en Champagne  
EM 3<sup>ème</sup> brigade mécanisée (6 dest)– Limoges  
EM 9<sup>ème</sup> brigade légère blindée de marine (7 dest)– Nantes  
EM 6<sup>ème</sup> brigade légère blindée (7 dest)– Nîmes  
EM 27<sup>ème</sup> brigade d’infanterie de montagne (7 dest)- Varcis  
EM 11<sup>ème</sup> brigade parachutiste (9 dest)– Balma  
EM 4<sup>ème</sup> brigade aéromobile (5 dest)– Essey lès Nancy  
EM 1<sup>ère</sup> brigade logistique (10 dest)– Montlhéry  
EM 2<sup>ème</sup> brigade logistique (9 dest)– Saint Médard en Jalles  
EM brigade de transmissions et d’appui au commandement (7 dest)– Luneville  
EM brigade d’artillerie (7 dest)– Haguenau  
EM brigade du génie (6 dest)– Strasbourg  
EM brigade de renseignement (7 dest)- Montigny lès Metz  
EM brigade de forces spéciales terre (3 dest) - Pau  
EM brigade franco-allemande (4 dest)- Müllheim

### **Pour information :**

EMAT / BPO – Paris  
EMAT / CSOAT – Paris  
Directions centrales des armes et services (4 dest)  
IAT – Paris  
CDES-Paris  
Ecoles de COETQUIDAN – Guer  
ENSOA-Saint-Maixent  
Ecoles d’application (9 dest)  
EMHM-Chamonix  
ETAP-Pau  
CMIDOME-Versailles  
CNEC-Montlouis  
CEC-Givet  
CNAM-Briançon  
CIECM-Barcelonnette